

République du Niger
Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation
et de la Promotion des Langues Nationales

**RAPPORT DE L'ETUDE PREPARATOIRE
POUR
LE PROJET DE CONSTRUCTION DES ETABLISSEMENTS
D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE
AU NIGER**

avril 2013

**AGENCE JAPONAISE DE COOPERATION
INTERNATIONALE (JICA)
MOHRI, ARCHITECT & ASSOCIATES, INC.**

HM
JR
13-045

AVANT- PROPOS

L'Agence japonaise de coopération internationale (JICA) a décidé d'effectuer une étude préparatoire de la coopération pour le projet de construction des établissements d'enseignement secondaire au Niger et l'a confié à Mohri, Architects & Associates, Inc.

Pour la période de mois de mars 2012 au mois d'avril 2013, la mission d'étude a eu des discussions avec les personnes concernées du gouvernement du Niger et effectué des visites sur le terrain dans la zone faisant l'objet du projet, puis finalisé le présent rapport à travers les travaux effectués après son retour au Japon.

Je souhaite que le présent rapport contribue à promouvoir la mise en œuvre du projet et à développer davantage les relations amicales entre nos deux pays.

Pour terminer, je tiens à exprimer mes remerciements sincères aux autorités concernées de la République du Niger pour leur collaboration et appui à l'égard des membres de la mission.

Avril 2013

Nobuko KAYASHIMA

Directrice

Département du développement humain

Agence japonaise de coopération internationale

RESUME

1. Aperçu du pays

La République du Niger (ci-après dénommée « le Niger ») est un pays enclavé situé au sud du Sahara du continent africain. Il partage ses frontières avec le Burkina Faso, le Mali, l'Algérie, la Lybie, le Tchad, le Nigéria et le Bénin. Le pays s'étend sur une superficie de 1 267 000 km², près de 3,4 fois plus grande que le Japon et abrite environ 16 070 000 habitants (2011, Banque mondiale). Les deux tiers de son territoire sont occupés par le désert et il fait sec dans le nord du pays.

La Communauté urbaine de Niamey (CUN) (ci-après dénommée « la ville de Niamey »), zone ciblée par le présent projet, fait partie de la zone du climat semi-aride. La mousson y souffle du nord-est en hiver et du sud-ouest en été, ce qui distingue la saison sèche et la saison des pluies. La saison des pluies dure environ quatre (4) mois du début juin vers septembre. Toute la zone sud du pays où se trouve la ville de Niamey faisant partie de la zone subsaharienne, sa pluviométrie moyenne est près de 500mm par an et d'environ 170mm au mois d'août, le mois le plus pluvieux de l'année. Sa température moyenne maximale dépasse 30°C durant toute l'année, et le moment le plus chaud tombe notamment à la fin de la saison sèche. La température maximale atteint des fois plus de 40°C pour la période d'avril à mai. En outre, en saison sèche souffle le vent chaud et sec mêlé à la poussière, appelé "harmattan".

Les principales industries du pays sont l'industrie agropastorale traditionnelle et l'industrie d'uranium qui s'est développée progressivement à partir du milieu des années 70. Etant donné que l'agriculture dépend largement de l'eau de pluies, son rendement est fortement tributaire de la pluviométrie. En outre, l'agriculture confronte à plus des difficultés à cause de la sécheresse fréquemment provoquée. Sa réserve d'uranium se place au 5^{ème} rang mondial (Annuaire des statistiques de l'énergie 2008, ONU). Son prix étant tributaire du marché international, il est difficile de stabiliser l'économie du pays.

En ce qui concerne le taux d'occupation de chaque industrie structurelle dans le PIB, le taux des industries du secteur primaire s'élève à 39%, le taux du secteur secondaire est de 16% et la part du secteur tertiaire est de 45% (2011, World Fact Book, CIA¹). Le RNB est de 360 dollars US par tête (2011, Banque mondiale).

2. Arrière-plan, historique et aperçu du projet

Le Niger est un des pays les plus pauvres parmi les pays subsahariens, placé au rang de 186^{ème} des 187 pays du monde pour l'Indice de Développement Humain (2011) du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Quant à l'indice d'éducation, le taux brut de scolarisation (TBS) à l'enseignement primaire était de 34,1% en année 1999/2000 (74%, taux moyen des pays subsahariens), au niveau le plus bas dans le monde. Toutefois, à l'issue des efforts

¹ Agence centrale de renseignement (Central Intelligence Agency)

déployés par le Niger et les partenaires de développement, basés sur le « Programme Décennal de Développement de l'Éducation (PDDE 2003-2012) », le TBS de l'enseignement primaire a augmenté à 76,1% en année 2010/2011 et son effectif d'élèves scolarisés se penche sur la croissance progressive.

Au fur et à mesure que la situation de scolarisation s'améliore dans l'enseignement primaire, l'effectif des élèves qui passent à l'enseignement secondaire se multiplie rapidement. Ainsi, l'effectif d'élèves à l'enseignement du cycle de base II s'est évolué d'environ 150 000 en 2004/2005 à près de 250 000 en 2009/2010, ce qui montre une croissance remarquable. Dans la ville de Niamey, zone cible du présent projet, le taux de passage de l'école primaire au collège d'enseignement général (CEG) s'élève à 96,4% (2010/2011) et le TBS de l'enseignement du cycle de base II est de 50,9% (2010/2011), ces taux sont respectivement les plus élevés dans le pays². Dans ces circonstances, il est nécessaire d'y augmenter le nombre de salles de classe. Toutefois, il est devenu difficile d'accueillir les élèves désirant entrer aux collèges par manque d'infrastructures d'une part, et d'autre part 42,2% des salles de classe existantes restent en état dégradé dans l'enseignement du cycle de base II, voire 34,4% des salles de classe existantes sont en paillette dans l'ensemble du pays. De plus il est à craindre le fait que les salles de classe en paillette ont tendance à se multiplier à cause de l'insuffisance des infrastructures (2009/2010).

Quant aux latrines, les latrines utilisables sont identifiées à près de 40% des collèges seulement sur tout le territoire national. Dans la ville de Niamey, leur taux de couverture est de près de 71%, pourtant le nombre des cabines ne répond pas forcément au nombre requis pour les collèges de différentes tailles (2009/2010).

Le Japon a réalisé, depuis 1993, le programme scolaire en 4 phases (construction de 725 salles de classe au total, toilettes/latrines, laboratoires et aménagement de mobilier scolaire, etc.) dans le cadre de l'aide non remboursable. Les infrastructures pour les collèges de la ville de Niamey ont fait l'objet dudit programme en première phase. Toutefois, la situation reste toujours grave par manque de collèges et pour l'insuffisance de salles de classe de conditions de qualité³ et utilisables. Le gouvernement du Niger a ainsi remis au Japon, en août 2008, la requête pour l'aide non remboursable relative à la construction de collèges d'enseignement général (1 221 salles de classe) de 4 régions au total, à savoir Tillabéri, Niamey, Maradi et Zinder. A l'issue des discussions avec la partie nigérienne, les deux parties ont consenti à ce que le projet vise uniquement la ville de Niamey, tout en tenant compte de la situation sécuritaire qui s'est dégradée dans les régions par la suite du coup d'Etat, etc.

3. Aperçu des résultats de l'étude et contenu du projet

Sur la base de la requête remise par le Niger, le Japon a effectué l'étude sur le terrain pour la période du 12 mai au 13 juin 2012, l'étude pour la présentation du rapport abrégé de concept

² Taux de passage dans l'ensemble du pays: 74,8%, Taux Brut de Scolarisation dans l'ensemble du pays : 19,8%

³ Dans le présent rapport, les salles de classe de « conditions de qualité » signifient les salles de classe dont le gros œuvre ne nécessite pas la réparation et en même temps la finition reste en état réparable par la partie nigérienne.

sommaire du 1^{er} au 12 décembre 2012 et l'étude pour la présentation du document de référence pour les dossiers d'appel d'offres pour la période du 10 au 19 mars 2013.

Tout en tenant compte de la requête du gouvernement du Niger ainsi que des résultats de l'étude sur le terrain et des discussions, le plan du projet est élaboré suivant les principes ci-dessous :

3-1 Filtrage des sites faisant l'objet du projet

L'étude de sites a été effectuée sur les 28 collèges cible de la requête. Suivant le résultat de l'analyse des informations obtenues, les collèges sont classés par l'ordre de priorité basée sur les conditions prioritaires (nouvelles créations, CEG à cycle incomplet, CEG qui ne disposent pas de salles de classe de conditions de qualité, CEG ayant un faible taux de couverture de salles de classe, CEG ayant un faible taux de salles de classe de conditions de qualité). Les 17 CEG ont été sélectionnés comme les CEG faisant l'objet du projet.

3-2 Composantes du projet

L'aménagement des infrastructures consiste en la nouvelle création de collèges, l'extension ou le remplacement des collèges existants. A part les salles de classe, les composantes prévues par le projet sont le bloc administratif (bureau de directeur, salle de surveillants, salle de professeurs, magasins), le bloc d'hygiène ainsi que le mobilier scolaire.

3-3 Détermination du nombre de salles de classe du projet

Au niveau collèges cible du projet seront aménagées les salles de classe en nombre pouvant être construit selon les besoins de chaque établissement. Le nombre de salles de classe du projet est calculé suivant la formule « nombre de salles de classe du projet = nombre de salles de classe nécessaires – nombre de salles de classe de conditions de qualité ». Pour calculer le nombre de salles de classe nécessaires, l'effectif d'élèves projeté en 2014/2015 est divisé par l'effectif d'élèves par salle de classe (50 élèves). Par ailleurs, le nombre de salles de classe nécessaires par collège se fixe à 25 salles de classe au maximum et à 5 salles de classe au minimum.

3-4 Contenu des infrastructures du projet

Le tableau ci-dessous montre le nombre de collèges et le contenu prévus par projet pour chaque inspection :

Contenu des infrastructures prévues par le projet

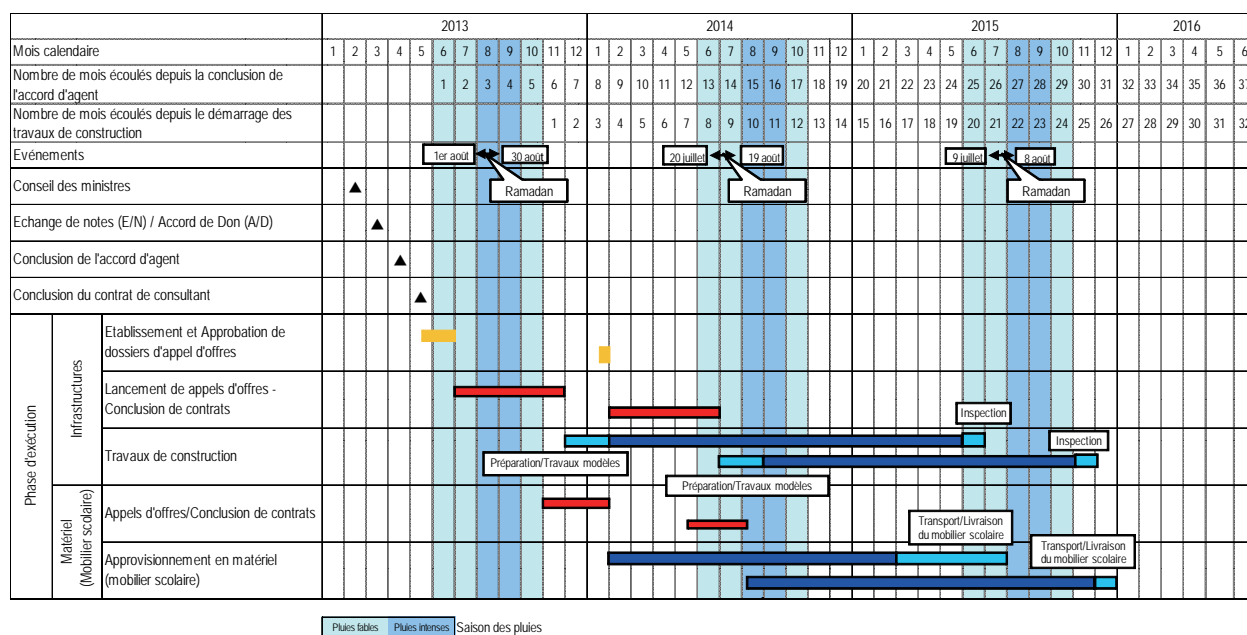
Inspection	Nombre de CEG	Nombre de salle de classe	Nombre de cabine des latrines	Nombre de bloc administratif
Niamey I	3	40	12	2
Niamey II	4	57	6	1
Niamey IV	2	22	12	2
Niamey V	4	46	16	2
Franco-Arabe	4	50	14	2
Total	17	215	60	9

4. Délai d'exécution et coût approximatif du projet

Après la conclusion de l'accord d'agent ainsi que la signature du contrat entre l'agent et le consultant chargé des soumissions et la supervision des travaux, un dossier d'appel d'offres sera élaboré pour la sélection des entrepreneurs. Les contrats de travaux de construction seront conclus entre l'agent et les entrepreneurs après de différentes étapes, à savoir la soumission, l'évaluation des offres, la négociation de contrats et l'approbation de contrats par les organismes concernés. Il est supposé que de tels travaux nécessitent 6,5 mois.

Les travaux de construction sont divisés en deux (2) groupes (tranches). Sur le planning, leurs travaux commencent et s'achèvent à de différentes période, mais se déroulent en parallèle pendant certain période. Pour le délai de construction, on compte 14 mois pour le bâtiment sans étage et 16 mois pour le bâtiment à étage, tout en considérant les travaux décalés de 2 groupes sur les sites. A cela s'ajoutent deux (2) mois pour les travaux préparatoires et les travaux modèles (mock-up), un (1) mois pour l'inspection ainsi qu'un (1) mois pour le transport et la livraison du mobilier scolaire.

Planning d'exécution du projet



5. Evaluation du projet

5-1 Pertinence

Le présent projet est un projet qui contribue à atteindre les objectifs des « Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP, 2002-2015) et « Programme Décennal de Développement de l'Éducation (PDDE 2003-2013) » ainsi que « Lettre de Politique Éducative 2013-2020 » qui visent à développer l'éducation de base du Niger. En outre, il correspond à la « Politique japonaise de coopération à l'éducation 2011-2015 » ainsi qu'aux orientations japonaises de l'appui au Niger.

Par ailleurs, depuis 1993, le Japon a apporté son appui à la construction des écoles primaires et des collèges dans le cadre de l'aide non remboursable, voire il soutient le Niger à travers la mise en œuvre des projets de la coopération technique relatifs à l'amélioration de la gestion scolaire et au renforcement des mathématiques et des sciences dans l'enseignement secondaire et l'envoi de jeunes volontaires⁴. Grâce à ses expériences dans l'aide au secteur éducatif, le Japon est capable d'assurer la coopération de façon efficace, tout en collaborant avec d'autres projets en cours d'exécution. De ce fait, il occupe une place prédominante par rapport à d'autres donateurs.

Pour ces raisons, il est jugé pertinent de mettre en œuvre le présent projet dans le cadre de l'aide non remboursable du Japon.

5-2 Efficacité

Les effets quantitatifs ci-dessous sont attendus par la mise en œuvre du présent projet :

- 1) Parmi les salles de classe existantes des 17 CEG visés par le projet, seules 51 salles de classe sont les salles de classe de conditions de qualité. Par l'aménagement de 215 salles de classe, les salles de classe de conditions de qualité seront en nombre de 266.
- 2) Dans les 17 CEG cible du projet, l'effectif d'élèves pouvant étudier dans les salles de classe de conditions de qualité est de 2 550, tandis qu'il sera augmenté à 13 300, suite à l'aménagement de 215 salles de classe.

En outre, les effets qualitatifs ci-dessous seront attendus :

Le présent projet va :

- 1) contribuer à l'amélioration des taux de scolarisation, taux de redoublement et taux d'abandon par le développement de l'environnement éducatif à travers l'augmentation du nombre de salles de classe de conditions de qualité ;
- 2) contribuer à l'amélioration de la qualité de cours, par le fait que le nombre d'élèves par salle de classe sera réduit ce qui permet aux enseignants d'encadrer les élèves adéquatement ;
- 3) permettre d'économiser de l'argent et les efforts ayant été demandés pour la construction des salles de classe provisoires, et contribuer à utiliser plus de l'argent et à déployer davantage d'efforts pour l'amélioration de la gestion scolaire ;
- 4) contribuer à susciter la motivation à l'école chez les élèves tout particulièrement chez les filles, par l'aménagement des latrines.

⁴ En raison de l'aggravation de la sécurité par le coup d'Etat, etc., l'envoi de jeunes volontaires est suspendu depuis mars 2011.

Table des Matières

Avant-propos

Résumé

Table des Matières

Carte de localisation des écoles

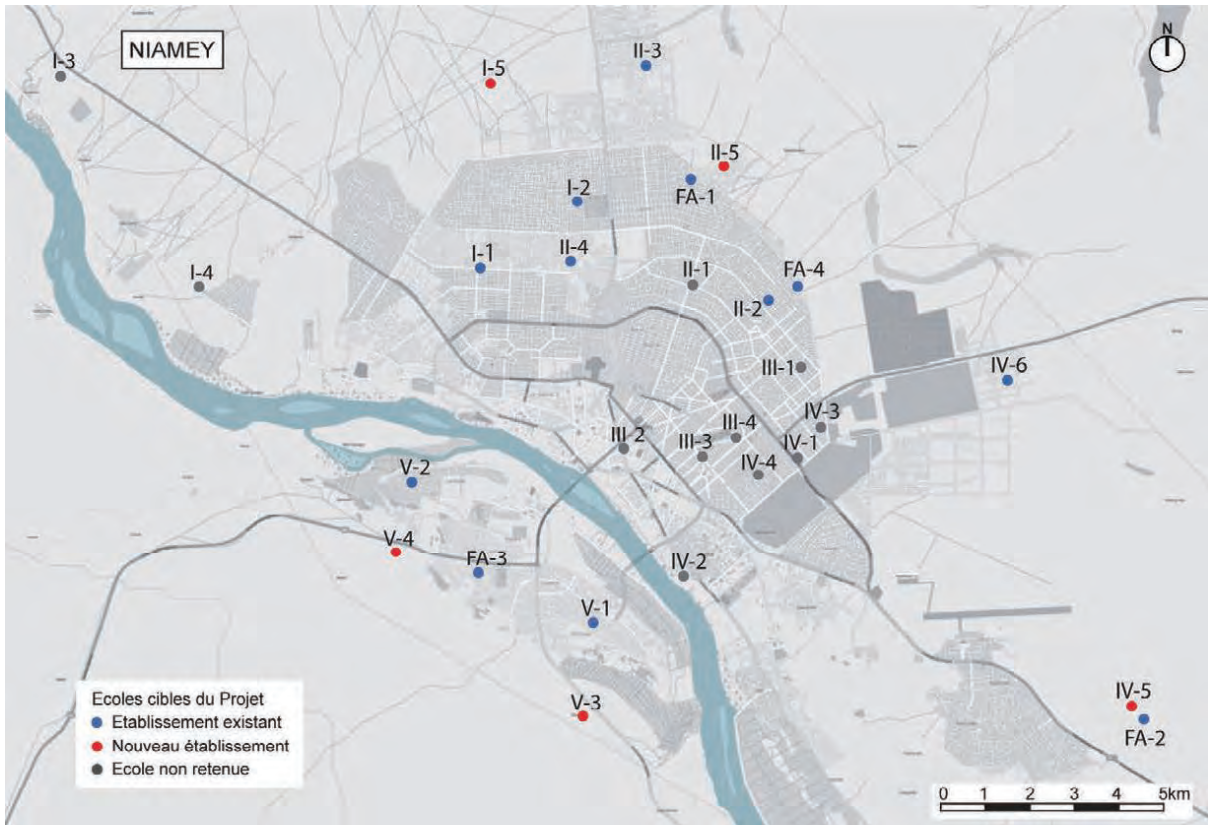
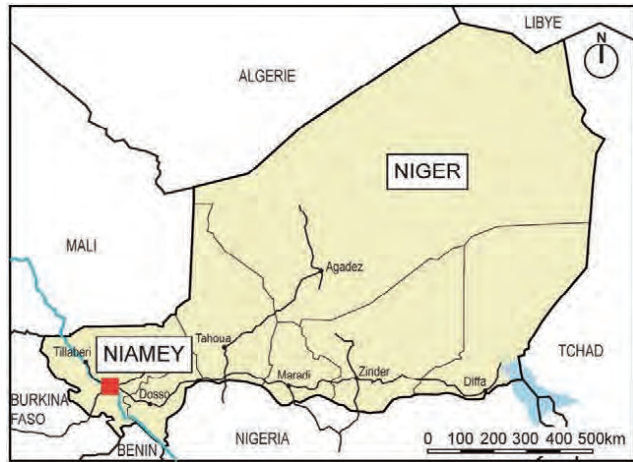
Perspective

Liste des Figures et Tableaux

Abréviations

Chapitre 1	APERCU DU PROJET	1-1
1-1	Arrière-plan, historiques et aperçu du projet.....	1-1
1-2	Conditions naturelles	1-2
1-3	Considération environnementale et sociale.....	1-3
Chapitre 2	CONTENU DU PROJET	2-1
2-1	Descriptions du projet	2-1
2-1-1	Objectifs globaux et buts du projet.....	2-1
2-1-2	Description sommaire du projet	2-3
2-2	Concept sommaire du projet faisant l'objet de la coopération.....	2-3
2-2-1	Principes de conception.....	2-3
2-2-1-1	Principes de base.....	2-3
2-2-1-2	Principes à l'égard de conditions naturelles et environnementales.....	2-3
2-2-1-3	Principes à l'égard des conditions socio-économiques.....	2-5
2-2-1-4	Principes à l'égard des conditions de construction/d'approvisionnement	2-5
2-2-1-5	Principes concernant l'utilisation d'entreprises des travaux de construction et consultant locaux	2-6
2-2-1-6	Principes pour la détermination de qualité des infrastructures	2-7
2-2-1-7	Principes pour le contrôle de qualité.....	2-8
2-2-1-8	Principes à l'égard de la capacité de gestion et de maintenance de l'organisme d'exécution	2-8
2-2-1-9	Principes sur le délai des travaux.....	2-9
2-2-2	Plan de base (Plan d'infrastructures/Plan d'équipements)	2-11
2-2-2-1	Contenu de la requête	2-11
2-2-2-2	Sélection des établissements cible du projet.....	2-12
2-2-2-3	Composantes du projet	2-15
2-2-2-4	Taille du projet	2-17
2-2-2-5	Plan architectural	2-19
2-2-3	Plans de concept sommaire	2-24
2-2-4	Plan de travaux/Plan d'approvisionnement	2-31

2-2-4-1	Principes de travaux/Principes d'approvisionnement de l'agent d'approvisionnement	2-31
2-2-4-2	Points à retenir sur le plan de travaux de construction/d'approvisionnement	2-36
2-2-4-3	Répartition des travaux de construction/Répartition des travaux d'approvisionnement et d'installation	2-37
2-2-4-4	Plan de supervision des travaux/Plan de supervision d'approvisionnement...	2-37
2-2-4-5	Plan de gestion de la qualité	2-38
2-2-4-6	Plan d'approvisionnement en matériel et matériaux.....	2-39
2-2-4-7	Planning d'exécution	2-42
2-3	Mesures à prendre par la partie nigérienne	2-46
2-4	Plan de gestion, d'entretien et de maintenance	2-48
2-4-1	Plan de gestion.....	2-48
2-4-2	Plan d'entretien et de maintenance.....	2-50
2-5	Coût approximatif du projet.....	2-52
2-5-1	Coût approximatif du projet faisant l'objet de la coopération.....	2-52
2-5-2	Frais de fonctionnement et de maintenance	2-53
2-5-2-1	Frais de fonctionnement.....	2-53
2-5-2-2	Frais de maintenance	2-54
Chapitre 3	EVALUATION DU PROJET	3-1
3-1	Conditions préalables pour la mise en œuvre du projet	3-1
3-2	Interventions (mesures à prendre) par la partie nigérienne nécessaires pour accomplir l'ensemble des plans du projet.....	3-1
3-3	Conditions extérieures	3-1
3-4	Evaluation du projet.....	3-1
3-4-1	Pertinence	3-1
3-4-2	Efficacité	3-3
Appendice 1	Liste des Membres de l'Equipe	
Appendice 2	Calendrier de la mission	
Appendice 3	Liste des Parties Concernées	
Appendice 4	Procès verbal des discussions, Note technique	
	(1) Procès verbal des discussions (Etude sur le terrain I)	
	(2) Note technique (Etude sur le terrain I)	
	(3) Procès verbal des discussions (Etudes pour la présentation du rapport abrégé du concept sommaire)	
	(4) Note technique (Explications sur le terrain du document de base de l'appel d'offre)	
Appendice 5	Documents Obtenus	
Appendice 6	Références	
	(1) Plans de masse des écoles faisant l'objet du Projet	



Carte de localisation des écoles



Perspective

Liste des Figures et Tableaux

Tab. 2-1	Collèges de la requête définitive	2-11
Tab. 2-2	Résultat de sélection.....	2-15
Tab. 2-3	Composantes d’infrastructures.....	2-16
Tab. 2-4	Contenu du plan d’infrastructures par collège cible du projet	2-18
Tab. 2-5	Résumé de taille de la coopération.....	2-18
Tab. 2-6	Liste récapitulative de mobilier scolaire par salle/bureau	2-19
Tab. 2-7	Prototypes	2-21
Tab. 2-8	Collèges pour lesquels le nombre de salles de classe devant être projetées et le nombre de salles de classe prévues par le projet se diffèrent à cause de la limitation de terrain.....	2-21
Tab. 2-9	Contenu, type et surface des infrastructures de collèges cible du projet.....	2-22
Tab. 2-10	Spécifications des infrastructures du projet	2-24
Tab. 2-11	Affectation du personnel de l’agent d’approvisionnement	2-32
Tab. 2-12	Affectation de personnel du consultant.....	2-34
Tab. 2-13	Objectifs pour le gestion de la qualité.....	2-39
Tab. 2-14	Provenance de principaux matériel et matériaux	2-41
Tab. 2-15	Nombre de lots	2-43
Tab. 2-16	Lots pour contrats de travaux de construction	2-44
Tab. 2-17	Liste des travaux à prendre en charge par la partie nigérienne par collège cible.....	2-47
Tab. 2-18	Nombre nécessaire augmenté pour les enseignants et personnel des CEG existants	2-48
Tab. 2-19	Nombre nécessaire d’enseignants et personnel pour les nouvelles créations	2-49
Tab. 2-20	Total d’enseignants et personnel nécessaires à augmenter.....	2-49
Tab. 2-21	Répartition des frais à la charge de la partie nigérienne	2-52
Tab. 2-22	Frais annuel de fonctionnement	2-53
Tab. 2-23	Calcul d’essai de frais de maintenance (pour 17 établissements)	2-54
Fig. 2-1	Organigramme du système d’exécution du projet (avant-projet)	2-31
Fig. 2-2	Système de supervision des travaux	2-34
Fig. 2-3	Plan de lots de contrats de travaux de construction	2-43
Fig. 2-4	Planning d’exécution du projet.....	2-45

Abréviations

A/B	Arrangement bancaire
A/D	Accord de don
APE	Associations des parents d'élèves
CEG	Collège d'enseignement général
COGES	Comité de gestion des établissements scolaires
DIES	Direction des Infrastructures et des Equipements Scolaires
DSRP	Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté
E/N	Echange de Notes
EPT	Ecole pour Tours
FA	Franco-Arabe
IES	Inspection de l'Enseignement Secondaire
JICS	Japan International Cooperation System
MEN/A/PLN	Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales
NF	Norme Française
ONG	Organisation non gouvernementale
PDDE	Programme Décennal de Développement de l'Education
PNUD	Programme des Nations Unis pour le Développement
SDC	Salles de classe
SMASSE2	Strengthening of Mathematics and Science in Secondary Education Phase 2
TBS	Taux brut de scolarisation

Chapitre 1 : APERCU DU PROJET

Chapitre 1 APERCU DU PROJET

1-1 Arrière-plan, historiques et aperçu du projet ⁵

Le Niger est un des pays les plus pauvres parmi les pays subsahariens, placé au rang de 186^{ème} des 187 pays du monde pour l'Indice de Développement Humain (2011) du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Quant à l'indice d'éducation, le taux brut de scolarisation (TBS) à l'enseignement primaire était de 34,1% en année 1999/2000 (74%, taux moyen des pays subsahariens), au niveau le plus bas dans le monde. Toutefois, à l'issue des efforts déployés par le Niger et les partenaires de développement, basés sur le « Programme Décennal de Développement de l'Éducation (PDDE 2003-2012) », le TBS de l'enseignement primaire a augmenté à 76,1% en année 2010/2011 et son effectif d'élèves scolarisés se penche sur la croissance progressive.

Au fur et à mesure que la situation de scolarisation s'améliore dans l'enseignement primaire, l'effectif des élèves qui passent à l'enseignement secondaire se multiplie rapidement. Ainsi, l'effectif d'élèves à l'enseignement du cycle de base II s'est évolué d'environ 150 000 en 2004/2005 à près de 250 000 en 2009/2010, ce qui montre une croissance remarquable. Dans la ville de Niamey, zone cible du présent projet, le taux de passage de l'école primaire au collège d'enseignement général (CEG) s'élève à 96,4% (2010/2011) et le TBS de l'enseignement du cycle de base II est de 50,9% (2010/2011), ces taux sont respectivement les plus élevés dans le pays⁶. Dans ces circonstances, il est nécessaire d'y augmenter le nombre de salles de classe. Toutefois, il est devenu difficile d'accueillir les élèves désirant entrer aux collèges par manque d'infrastructures d'une part, et d'autre part 42,2% des salles de classe existantes restent en état dégradé dans l'enseignement du cycle de base II, voire 34,4% des salles de classe existantes sont en paillette dans l'ensemble du pays. De plus il est à craindre le fait que les salles de classe en paillette ont tendance à se multiplier à cause de l'insuffisance des infrastructures (2009/2010).

Quant aux latrines, les latrines utilisables sont identifiées à près de 40% des collèges seulement sur tout le territoire national. Dans la ville de Niamey, leur taux de couverture est de près de 71%, pourtant le nombre des cabines ne répond pas forcément au nombre requis pour les collèges de différentes tailles (2009/2010).

Le Japon a réalisé, depuis 1993, le programme scolaire en 4 phases (construction de 725 salles de classe au total, toilettes/latrines, laboratoires et aménagement de mobilier scolaire, etc.) dans le cadre de l'aide non remboursable. Les infrastructures pour les collèges de la ville de Niamey ont fait l'objet dudit programme en première phase. Toutefois, la situation reste toujours grave par manque de collèges et pour l'insuffisance de salles de classe de conditions de qualité⁷ et utilisables.

⁵ Les indices concernant l'enseignement primaire traités dans le présent article se réfèrent aux annuaires statistiques de l'éducation de base 2003/2004 et 2010/2011 et aux annuaires statistiques de l'enseignement secondaire 2004/2005 et 2009/2010.

⁶ Taux de passage dans l'ensemble du pays: 74,8%, Taux Brut de Scolarisation dans l'ensemble du pays : 19,8%

⁷ Dans le présent rapport, les salles de classe de « conditions de qualité » signifient les salles de classe dont le gros œuvre ne nécessite pas la réparation et en même temps la finition reste en état réparable par la partie nigérienne.

Le gouvernement du Niger a ainsi remis au Japon, en août 2008, la requête pour l'aide non remboursable relative à la construction de collèges d'enseignement général (1 221 salles de classe) de 4 régions au total, à savoir Tillabéri, Niamey, Maradi et Zinder. A l'issue des discussions avec la partie nigérienne, les deux parties ont consenti à ce que le projet vise uniquement la ville de Niamey, tout en tenant compte de la situation sécuritaire qui s'est dégradée dans les régions par la suite du coup d'Etat, etc.

1-2 Conditions naturelles

La République du Niger (ci-après dénommée « le Niger ») est un pays enclavé situé au sud du Sahara du continent africain. Il partage ses frontières avec le Burkina Faso, le Mali, l'Algérie, la Lybie, le Tchad, le Nigéria et le Bénin. Le pays s'étend sur une superficie de 1 267 000 km², près de 3,4 fois plus grande que le Japon et abrite environ 16 070 000 habitants (2011, Banque mondiale). Les deux tiers de son territoire sont occupés par le désert et il fait sec dans le nord du pays.

(1) Conditions climatiques

La ville de Niamey, zone cible du présent projet, fait partie de la zone du climat semi-aride. La mousson y souffle du nord-est en hiver et du sud-ouest en été, ce qui distingue la saison sèche et la saison des pluies. La saison des pluies dure environ quatre (4) mois du début juin vers septembre. Toute la zone sud du pays où se trouve la ville de Niamey faisant partie de la zone subsaharienne, sa pluviométrie moyenne est près de 500mm par an et d'environ 170mm au mois d'août, le mois le plus pluvieux de l'année. Sa température moyenne maximale dépasse 30°C durant toute l'année, et le moment le plus chaud tombe à la fin de la saison sèche. La température maximale atteint des fois plus de 40°C pour la période d'avril à mai. En outre, en saison sèche souffle le vent chaud et sec mêlé à la poussière, appelé "harmattan".

(2) Relief de terrain

Les terrains des collèges faisant l'objet de la requête sont plats et/ou de pentes douces. Dans le cadre de l'étude sur le terrain, les sondages simplifiés ont été effectués sur tous les sites par les agents japonais ainsi que les assistants pour l'étude sur le terrain auxquels sont confiés les services relatifs au projet. A l'issue desdits sondages, il est jugé qu'il n'y a pas de site ayant des problèmes en matière de situation de terrain.

(3) Sol

Le sol des 28 sites faisant l'objet de la requête est composé du sable, de la latérite et de l'argile. En ce qui concerne la portance du sol, il s'est avéré que la portance est relativement élevée d'après les résultats de la vérification visuelle par sondage et des sondages effectués à l'aide d'un appareil de mesure de type simplifié (pénétrömètre à cône).

Conformément aux lois nigériennes, des sondages et carottages sont exigés dans les sites où la construction de bâtiments avec un étage ou plus est prévue. A part de tels sites, les sondages et carottages ont été réalisés pour le site ayant le sol gonflant qui donne une mauvaise influence à des fondations et/ou des planchers de plain-pied ainsi que le site jugé avoir le sol peu solide à l'issue du sondage simplifié.

A l'issue de ces sondages et carottages, il a été identifié le site où les couches sont constituées de différentes natures du sol et le niveau de l'eau souterraine est élevé en même temps, ainsi que le site où il existe le sol argileux. Pour ces sites, les fondations seront renforcées pour améliorer la résistance de bâtiments, afin d'éviter le tassement différentiel de bâtiments.

1-3 Considération environnementale et sociale

Le présent projet consiste en la construction des infrastructures dans les sites des collèges existants et/ou les terrains vacants. Pour ce faire, un terrassement de grande envergure n'est pas nécessaire bien qu'il soit requis d'abattre les arbres et/ou de déménager les habitations de gardiens pour quelques sites. Ainsi il n'y a pas d'effet négatif sur le plan environnemental.

Par conséquent, le présent projet est classé à la catégorie C (projets de coopération qui n'apportent presque aucun effet ou apportent des effets minimum indésirables sur l'environnement et la société) des lignes directrices relatives aux considérations environnementales et sociales de la JICA.

Chapitre 2: CONTENU DU PROJET

Chapitre 2 CONTENU DU PROJET

2-1 Descriptions du projet

2-1-1 Objectifs globaux et buts du projet⁸

Le Niger est un des pays les plus pauvres parmi les pays subsahariens, placé au rang de 186^{ème} des 187 pays du monde pour l'Indice de Développement Humain (2011) du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Quant à l'indice d'éducation, le taux brut de scolarisation (TBS) à l'enseignement primaire était de 34,1% en année 1999/2000⁹ (26,9% pour les filles et 74% pour le taux moyen des pays subsahariens), ce qui est au niveau le plus bas dans le monde entier. Toutefois, à l'issue des efforts déployés par le Niger et les partenaires du développement, basés sur le « Programme Décennal de Développement de l'Education (PDDE 2003-2012) », le TBS de l'enseignement primaire a augmenté à 76,1% (67,3% pour les filles) en année 2010/2011 et son effectif d'élèves scolarisés se penche sur la croissance progressive.

Par ailleurs, dans la « Lettre de Politique Educative pour la période 2013 – 2020 » il existe le plan envisageant d'introduire l'éducation obligatoire¹⁰ allant jusqu'à l'enseignement du cycle de base II (enseignement secondaire du premier cycle) dans l'avenir. Ladite lettre de politique a pour objectif d'élever le TBS de l'enseignement du cycle de base II à 31% avant 2016 et à la fois d'élargir l'offre de l'éducation. En même temps, elle explique clairement la nécessité d'assurer la disponibilité des infrastructures pour atteindre son but¹¹.

Au fur et à mesure que la situation de scolarisation s'améliore dans l'enseignement primaire, l'effectif des élèves qui passent à l'enseignement secondaire se multiplie rapidement. Ainsi, l'effectif d'élèves à l'enseignement du cycle de base II s'est évolué d'environ 150 000 en 2004/2005 (total des écoles publiques et privées) à près de 250 000 en 2009/2010, ce qui montre une croissance remarquable. Dans la ville de Niamey, zone cible du présent projet, le taux de passage de l'école primaire au collège d'enseignement général (CEG) s'élève à 96,4% (95,4% pour les filles) en 2010/2011 et le TBS de l'enseignement du cycle de base II est de 50,9% (52,7% pour les filles) en 2010/2011, ces taux sont respectivement les plus élevés dans le pays¹². Dans ces circonstances, il est demandé d'y augmenter le nombre de salles de classe. Le nombre des salles de classe utilisées (publiques et privées confondues) étant de 2 102 salles en 2004/2005 a passé à 3 657 salles en 2009/2010.

⁸ Les indices concernant l'enseignement primaire traités dans le présent article se réfèrent aux annuaires statistiques de l'éducation de base 2003/2004 et 2010/2011 et aux annuaires statistiques de l'enseignement secondaire 2004/2005 et 2009/2010.

⁹ Au Niger, l'année scolaire commence le 1^{er} octobre et termine la fin juin de l'an suivant. Pour ce qui est de l'année fiscale, elle débute le 1^{er} janvier et est close à la fin décembre.

¹⁰ La Loi d'orientation du système éducatif, promulguée en 1998 a décrit l'éducation obligatoire jusqu'à l'âge de 18 ans pour laquelle l'État assure l'éducation gratuite (écoles publiques). Toutefois, la réalité était loin de la mise en œuvre de ladite loi à cause de la situation économique, etc. Ainsi, l'éducation obligatoire est revue à jusqu'à 16 ans dans la politique annoncée par le président actuel.

¹¹ Déclaration de Politique Générale de S.E.M le Premier Ministre en Plan d'actions sur la période 2012 - 2016

¹² Données statistiques du Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales

Cependant, il est devenu difficile d'accueillir les élèves désirant entrer aux collèges par manque d'infrastructures d'une part, et d'autre part 42,2% des salles de classe existantes (moyen national) restent en état dégradé dans l'enseignement du cycle de base II, voire 34,4% des salles de classe existantes sont en paillote¹³. En plus de cela, il est à craindre le fait que les salles de classe en paillote se multiplient à cause de l'insuffisance des infrastructures¹⁴.

Pour les collèges cible du projet (collèges existants), le taux de redoublement (moins de près de 20%), le taux d'abandon (environ 15%) et le taux de passage (63% ou plus) sont relativement favorables dans les établissements où le taux de salles de classe en paillote par rapport à l'ensemble des salles de classe est relativement faible (moins de près de 30%) malgré quelques exceptions. Contrairement à cela, dans les établissements ayant le taux de salles de classe en paillote relativement élevée (66% ou plus), le taux de redoublement (25% ou plus), le taux d'abandon (26% ou plus) et le taux de passage (51% ou moins) demeure peu favorables¹⁵.

Quant aux latrines¹⁶, les latrines utilisables ont été identifiées à près de 40% des collèges seulement sur tout le territoire national. Dans la ville de Niamey, leur taux de couverture est de près de 71%, pourtant le nombre des cabines ne répond pas forcément au nombre requis pour les collèges de différentes tailles (2009/2010)¹⁷.

Dans telles situations, les besoins en aménagement des infrastructures pour le collège s'accroissent de façon progressive.

Le Japon a réalisé, depuis 1993, le programme scolaire en 4 phases (construction de 725 salles de classe au total, toilettes/latrines, laboratoires et aménagement de mobilier scolaire, etc.) dans le cadre de l'aide non remboursable. Les infrastructures pour les collèges de la ville de Niamey ont fait l'objet dudit programme en première phase. Toutefois, la situation reste toujours grave par manque de collèges et pour l'insuffisance de salles de classe de conditions de qualité et utilisables. Le gouvernement du Niger a ainsi remis au Japon en août 2008 la requête pour l'aide non remboursable relative à la construction de collèges d'enseignement général (1 221 salles de classe) de quatre (4) régions au total ; à savoir Tillabéri, Niamey, Maradi et Zinder.

Le présent projet a pour objectif d'améliorer l'accès à l'enseignement de cycle de base II et l'environnement éducatif dans la zone cible du projet pour mettre en œuvre les plans susmentionnés du Niger.

Par ailleurs, la requête initiale a concerné les quatre (4) régions candidates. A l'issue des discussions avec la partie nigérienne, les deux parties ont consenti à ce que le projet vise uniquement la ville de Niamey, tout en tenant compte de la situation sécuritaire qui s'est dégradée

¹³ Annuaire statistiques MESSRS 2009/2010

¹⁴ Lettre de Politique Educative pour la période 2013 - 2020

¹⁵ Collèges relativement en bon état : CEG 8 ((i) Taux de salles de classe en paillote 17,4% (ii) Taux de redoublement 20,7% (iii) Taux d'abandon 14,5% (vi) Taux de passage 64,8%), CEG FA Rive Droite ((i) 22,2% (ii) 17,3% (iii) 19,7% (vi) 63,0%), CEG Gamkallé ((i) 30,0% (ii) 23,3% (iii) 13,1% (iv) 63,6%).

Collèges relativement en mauvais état : CEG Kiora Tégui ((i) 85,0% (ii) 25,0% (iii) 18,5% (iv) 56,5%)

CEG FA Lazaret ((i) 73,3% (ii) 32,2% (iii) 26,4% (vi) 41,4%), CEG France-Amitié-Niger ((i) 66,7% (ii) 25,8% (iii) 17,8% (vi) 56,5%).

¹⁶ Annuaire statistiques MESSRS 2009/2010

¹⁷ Parmi les 23 collèges existants cible de l'étude, 8 collèges ne disposent pas de toilettes/latrines. Les collèges équipés des toilettes/latrines n'ont pas de cabines en nombre suffisant. Le nombre moyen des élèves était de 169 élèves par cabine.

dans les régions par la suite du coup d'État, etc.

2-1-2 Description sommaire du projet

Le présent projet consiste à construire les infrastructures et à faire l'extension des infrastructures dans les dix-sept (17) CEG de la ville de Niamey pour accomplir les objectifs cités plus haut. Il est espéré que le projet permettra d'améliorer l'accès à l'enseignement du cycle de base II dans la zone cible, d'aménager les infrastructures ainsi que de les gérer adéquatement au niveau de chacun des collèges cible. Les composantes faisant l'objet du présent projet sont l'aménagement des infrastructures (salles de classe, blocs administratifs et bloc d'hygiène) et du mobilier scolaire.

2-2 Concept sommaire du projet faisant l'objet de la coopération

2-2-1 Principes de conception

2-2-1-1 Principes de base

(1) Objet du projet

Les établissements objet du projet seront sélectionnés sur la base du résultat de l'étude ainsi que de la priorité, parmi les 28 sites des collèges d'enseignement général (CEG) faisant partie de la requête introduite par le Niger.

(2) Contenu du projet

L'aménagement des infrastructures consiste en la construction des salles de classe y compris la création de collèges et l'extension des salles de classe. A part les salles de classe, les composantes prévues par le projet sont le bloc administratif, le bloc d'hygiène, le mobilier scolaire, l'installation électrique et l'installation d'alimentation d'eau.

(3) Détermination de la taille des établissements cible

Au niveau des collèges cible du projet, les salles de classe pouvant être construites en fonction de la situation du terrain seront aménagées sur la base des besoins de chaque établissement. Le calcul du nombre de salles de classe est expliqué en détail dans l'article 2-2-2-4 (« Taille du projet »). Il se fait sur la base de 50 élèves par salle de classe conformément au nombre standard de collèges du Niger.

2-2-1-2 Principes à l'égard de conditions naturelles et environnementales

(1) Conditions climatiques

La ville de Niamey, zone cible du présent projet, fait partie de la zone du climat semi-aride. La mousson y souffre du nord-est en hiver et du sud-ouest en été, ce qui distingue la saison sèche et la saison des pluies. La saison des pluies dure environ quatre (4) mois à partir du début juin vers

septembre. Toute la zone sud du pays où se trouve la ville de Niamey faisant partie de la zone sahélienne, sa pluviométrie moyenne est près de 500mm par an et environ 170mm au mois d'août, le mois le plus pluvieux de l'année. Sa température moyenne maximale dépasse 30°C durant l'année, et le moment le plus chaud tombe notamment à la fin de la saison sèche. La température maximale atteint des fois plus de 40°C pour la période d'avril à mai. En outre, en saison sèche souffle le vent chaud et sec mêlé à la poussière, appelé "harmattan". En considérant telles conditions climatiques, il faut retenir les points suivants sur le plan architectural ainsi que sur les travaux de construction.

- (i) Prévoir les ouvertures permettant de faire entrer efficacement l'air naturelle ;
- (ii) Installer pour les ouvertures des jalousies à lames orientables pour éviter la pénétration d'eau de pluies et pour assurer la lumière et l'air, même lors de la pluie ;
- (iii) Procéder à l'élaboration des plans de forme et d'implantation des fenêtres permettant d'utiliser la lumière naturelle et de faire répartir efficacement la lumière à l'intérieur de salles ;
- (iv) Prévoir le plan qui n'utilise pas de bois dans la mesure du possible, pour éviter les dégâts faits par le termite ;
- (v) Prendre les mesures contre la période de canicule pour les travaux de bétonnage ;
- (vi) Prendre les mesures contre la chaleur par rayonnement transmise par le toit.

En ce qui concerne (vi), les deux méthodes peuvent être étudiées pour prévenir la chaleur par rayonnement : a) installer le faux-plafond, b) améliorer la performance de l'isolation thermique du toit sans installer le faux-plafond. La méthode a) ne sera pas adoptée pour le projet puisqu'elle peut entraîner les dégâts par la chauve-souris au Niger.

(2) Relief de terrain

Les terrains des collèges faisant l'objet de la requête sont plats et/ou de pentes douces. Il n'y a pas de sites ayant des problèmes en matière de situation du terrain.

(3) Sol

Le sol des 28 sites faisant l'objet de la requête est composé du sable, de la latérite et de l'argile. Pour la portance du sol, il s'est avéré que la portance est relativement élevée, d'après les résultats de la vérification visuelle par sondage et des sondages effectués à l'aide d'un appareil de mesure de type simplifié (pénétromètre à cône).

Conformément aux lois nigériennes, des sondages et carottages sont exigés pour les sites où la construction de bâtiments avec un étage ou plus est prévue. A part de tels sites, les sondages et carottages ont été réalisés pour le site ayant le sol gonflant qui donne une mauvaise influence à des fondations et/ou des planchers de plain-pied, ainsi que le site jugé avoir le sol peu solide à l'issue du sondage simplifié.

2-2-1-3 Principes à l'égard des conditions socio-économiques

(1) Sécurité

Pour une partie des collèges, il est rapporté que les étrangers ont pénétrés dans leur enceinte, et qu'ils ont lancé des pierres, perturbé les cours et gêné les élèves comme les actes y étant observés. Chaque établissement prend les mesures de sécurité en affectant les gardiens, en assurant la patrouille par le personnel ou encore en demandant la patrouille à la police. Les dégâts causés par les incendies volontaires (NII-1 CEG11, NII-3 CEG Koira Tégui) ainsi que les mégots et cigarettes jetés ont été également rapportés.

A cet effet, des mesures nécessaires seront prises en phase d'exécution, pour assurer la sécurité durant la mise en œuvre des travaux de construction ainsi que la supervision des travaux.

(2) Religions et genres

L'inégalité entre les hommes et les femmes est peu observée alors que plus de la moitié des peuples nigériens sont musulmans. Les collèges accueillent les garçons et les filles à la fois (éducation mixte). Les garçons et les filles suivent les cours dans les mêmes salles de classe. Cependant, pour le bloc d'hygiène le bloc pour garçons et le bloc pour filles sont séparément installés et certains collèges prêtent une attention pour assurer une distance entre ces deux blocs.

En ce qui concerne la religion, le pays met en place les collèges Franco-Arabe (FA) qui adoptent la langue arabe et la leçon du coran pour les cours. Quatre (4) CEG FA font partie de la requête pour le présent projet. Par ailleurs, il a été confirmé que les CEG FA sont placés pareils que d'autres CEG et qu'il n'y a pas de différence sur la priorité d'aménagement entre les CEG et les CEG FA.

(3) Mesures pour les personnes handicapées physiques

Un (1) garde-corps sera installé au niveau de chaque bloc de salles de classe et bloc d'hygiène.

2-2-1-4 Principes à l'égard des conditions de construction/d'approvisionnement

(1) Normes, permis et autorisations

En ce qui concerne les normes, la Norme Française (NF) est appliquée au Niger. Par ailleurs, l'étude de sols est obligatoire pour la construction de bâtiment ayant un étage ou plus. Pour le permis et l'autorisation, il est généralement requis d'obtenir le permis de construire au Niger. Etant donné que le Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales (ci-après dénommé le "MEN/A/PLN") approuve des dossiers d'appel d'offres pour la construction scolaire réalisée par le gouvernement et/ou les partenaires techniques et financiers y compris le présent projet, il n'est pas nécessaire d'obtenir de nouveau le permis et/ou l'autorisation. Quant à la procédure de l'approbation, la Direction des Infrastructures et des Equipements Scolaires (DIES) vérifiera les dossiers d'appel d'offres en consultation avec le Ministère des Finances. En général, le délai requis pour l'approbation est de près de 2 semaines.

(2) Matériel et matériaux de construction

La zone cible du présent projet étant située à la ville de Niamey, le matériel et les matériaux ainsi que la main-d'œuvre seront approvisionnés principalement à Niamey. Il n'y a pas de problème en matière d'approvisionnement et de transport.

En principe, le matériel et les matériaux de construction seront approvisionnés au pays, et pourtant il y a des différences de qualité entre les produits commercialisés. De ce fait, il est nécessaire de prescrire la qualité de produits dans les dossiers d'appel d'offres.

Le ciment d'origine nigérienne est disponible. Si l'on n'utilise pas de ciment produit au Niger, on utilisera le ciment importé pour lequel on prescrit le délai à partir de sa production jusqu'à sa livraison.

Le fer à béton importé des pays européens sera utilisé. Au cas où il ne serait pas disponible, on utilisera le produit du Niger et/ou le produit importé des pays voisins, puis façonné au Niger ayant passé le contrôle de qualité.

Pour le bloc de béton, le projet utilisera le bloc ayant passé le test de résistance à la compression dont la résistance est prescrite au préalable.

Pour ce qui est de matériaux d'isolation thermique pour la toiture, lorsque les matériaux adéquats étant leurs succédanés seront introuvables au Niger, le produit importé de l'Europe sera utilisé.

2-2-1-5 Principes concernant l'utilisation d'entreprises des travaux de construction et consultant locaux

(1) Sociétés de construction

Au Niger, près de 1 000 sociétés de construction sont enregistrées selon leur classement. La demande d'enregistrement se fait auprès du Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat. Ensuite, les sociétés sont classées par les commissions chargées de sélection sur la base des conditions requises pour chaque classement, à savoir les engins et équipements appartenant à la société et l'effectif de ses ingénieurs et techniciens.

En général, les entrepreneurs de construction du Niger sont de petite taille. Si les travaux du projet étaient en lots de petite taille, il y aura la possibilité de voir les entrepreneurs financièrement vulnérables qui manquent la technique participer aux soumissions. De ce fait, il faudra prendre les dispositions pour motiver davantage les grands entrepreneurs à participer aux soumissions en divisant les travaux en lots les plus grands que possible. Il est efficace d'introduire dans la procédure la qualification pour la participation à l'appel d'offres et la proposition technique pour sélectionner les entrepreneurs de qualité. Pour ce faire, les critères de sélection seront mentionnés en détail dans les instructions pour l'appel d'offres (taille d'entreprise, résultats des travaux du passé, paiement pour la caution de soumission, etc.). Du point de vue de la qualité, du planning des travaux et de la gestion de sécurité, le présent projet divise les travaux en lots et procède à l'estimation des coûts de la construction en visant les entrepreneurs classés à la catégorie 4¹⁸, classement le plus élevé, qui sont stables sur l'aspect technique et financier. En outre, les

¹⁸ 52 entrepreneurs sont enregistrés à la catégorie 4.

entreprises ayant résilié des contrats dans le passé seront exclues. En ce qui concerne la modalité de paiement, le paiement s'effectue une fois par mois pour ne pas empêcher le roulement du fonds du projet. La construction locale étant généralement au niveau inférieur, les travaux de supervision à assurer par un consultant japonais auront de l'importance. Le consultant devra orienter les entrepreneurs locaux tout en prêtant suffisamment d'attention à la gestion du planning des travaux, à la gestion d'approvisionnement, au contrôle de qualité et à la gestion de sécurité des entrepreneurs.

Par ailleurs, alors que la part du coût indirect par rapport au coût de construction est d'environ 20 à 40% pour les entreprises de la catégorie 4, elle est de près de 15 à 20% pour les entreprises de la catégorie 3 ou moins, ce qui montre que les entrepreneurs de catégorie moins élevée dépensent moins de frais de gestion. Ce fait est une des causes pouvant affecter la sécurité et la qualité, voire le risque du retard sur le délai des travaux et/ou de la non-exécution du contrat ne pourra pas être exclu. Le présent projet vise donc les entrepreneurs du niveau le plus élevé (catégorie 4).

(2) Consultants (bureau d'études)

Environ 60 architectes sont enregistrés à l'Ordre des Architectes du Niger. Un tel enregistrement permet les architectes de participer aux appels d'offres pour la conception.

Les bureaux d'étude comptent environ 30. Ils sont gérés individuellement et/ou organisés comme bureau.

Pour assurer l'établissement du document de référence pour l'élaboration des dossiers d'appel d'offres, un consultant local sera utilisé. Le consultant japonais devra assister le consultant local pour compléter les clauses et les dessins qui manquent pour la gestion de sécurité, le gestion de qualité et la gestion du planning des travaux. En outre, le consultant japonais orientera le consultant local pour le faire élaborer la vue détaillée partielle et la vue détaillée d'armature (arrangement de barres) qui substituent le plan des travaux. Pour le bordereau de quantité, il sera établi par le recours au consultant local, suivant la coutume locale ainsi que la répartition locale des dépenses. Etant donné que le contrat est à prix forfaitaire, le bordereau devra être établi avec la précision. A cet effet, le consultant japonais vérifiera et examinera la quantité.

2-2-1-6 Principes pour la détermination de qualité des infrastructures

Comme mentionné dans « 2-2-1-4 Principes à l'égard des conditions de construction/d'approvisionnement », les normes relatives aux infrastructures sont déterminées par le MEN/A/PLN. D'autre côté, pour les bâtiments scolaires construits dans le cadre de l'aide non remboursable du Japon, leur robustesse est hautement appréciée. La qualité des infrastructures du présent projet sera équivalente aux spécifications standard des établissements existants compte tenu de la capacité des travaux des entrepreneurs locaux, du délai des travaux et des coûts. De plus, on y apportera des améliorations pour considérer la commodité, l'environnement favorable à l'étude, la facilité de maintenance et la résistance.

2-2-1-7 Principes pour le contrôle de qualité

Un niveau de qualité requise dans le cadre de l'aide non remboursable au développement communautaire sera déterminé par l'identification de la qualité pouvant être assurée par l'habitude et le niveau technique des travaux de la construction locale (voir « 2-2-4-5 Plan de gestion de la qualité »).

En outre, le consultant et les entrepreneurs auront la compréhension commune sur la qualité requise à travers des ateliers organisés avant le démarrage des travaux, un manuel de supervision des travaux et les travaux modèles, afin de prévenir le temps de reprise des travaux pour la refaite, etc. dans le but d'assurer une certaine qualité et d'atténuer le risque du retard sur le délai des travaux (pour les travaux modèles, voir « 2-2-4-2 Points à retenir sur le plan de travaux de construction et d'approvisionnement, (2) Introduction des travaux modèles »).

Du fait que les travaux du présent projet se dérouleront simultanément à plusieurs sites éparpillés, les dossiers d'appel d'offres comprendront une mention sur les questions importantes à considérer pour le planning des travaux ainsi que le contrôle de qualité.

2-2-1-8 Principes à l'égard de la capacité de gestion et de maintenance de l'organisme d'exécution

Dans le Programme Décennal du Développement Educatif (PDDE), il est défini la politique de décentralisation selon laquelle le pouvoir concernant la gestion scolaire est délégué de l'administration centrale au COGES¹⁹. En outre, il est de l'obligation à chacun des établissements de mettre en place un COGES, par l'arrêté ministériel relatif au COGES publié août 2005. Le COGES composé du directeur, des représentants des professeurs, des élèves et des associations des parents d'élèves (APE), etc. organise en collaboration avec l'APE des réunions régulières pour discuter et résoudre de différents problèmes.

Chaque établissement assure la gestion et la maintenance avec le fonds dont les ressources sont de i) budget du MEN/A/PLN, ii) fonds de COGES et iii) subvention octroyée par les organismes partenaires (administration régionale, ONG et grandes personnalités de quartier). Notamment le fonds de COGES occupe une place importante.

Pour le fonds de COGES, il est de principe que tout l'élève prend en charge un montant calculé sur la base du plan d'actions²⁰, établi le début d'année²¹. Sur le plan de fonctionnement, chaque école se débrouille selon la situation en utilisant le fonds disponible. De petites réparations s'effectuent avec le fonds de COGES. Par contre, pour réparer les parties telles que le plafond, le mur et le toit qui nécessitent une grande réparation à moyen et long terme, les demandes de réparation sont faites auprès du MEN/A/PLN par l'entremise des inspections. En réalité, ledit

¹⁹ Comité de gestion des établissements scolaires

²⁰ Cependant, il est constaté qu'il y a le lieu d'améliorer pour certains collèges qui ont le montant planifié dépassant le montant total des cotisations des élèves.

²¹ Pour la cotisation de COGES, son taux de recouvrement est estimé globalement à 65% en moyenne. Cependant, les parents d'élèves, etc. sont sensibilisés notamment par le directeur d'établissement en matière d'importance de leur implication à l'éducation et à la gestion scolaire. Le fonds est exploité constamment pour l'installation des salles en paillote et la maintenance. En même temps, le COGES fait l'appel du fonds auprès de l'administration régionale, des grandes personnalités de quartier et des ONG.

MEN/A/PLN met beaucoup de temps pour traiter de telles demandes.

Par conséquent, il faudra prêter une attention afin de prévoir les infrastructures de base pour lesquelles les travaux de maintenance tels que le nettoyage et la réparation se font facilement et qui ne nécessitent pas la maintenance pour quelques années après la réception, et d'utiliser les matériaux peu endommageables en phase de l'aménagement des infrastructures.

2-2-1-9 Principes sur le délai des travaux

Pour le « Projet de construction de salles de classe dans les régions de Maradi et Zinder », projet antérieur mis en œuvre dans le cadre de l'aide non remboursable au développement communautaire, le délai des travaux a été fixé à 10,5 mois, en effet 13 à 16 mois ont été mis pour achever les travaux pour un (1) lot. En tenant compte du résultat dudit projet, le délai des travaux du présent projet sera fixé en fonction de la situation actuelle des sites ainsi que de la capacité des entrepreneurs, tout en reflétant les impacts escomptés par une révision des conditions de soumission et un procédé amélioré pour la supervision des travaux visant à la diminution du délai des travaux.

Dans le cadre du présent projet, il est prévu de prendre les mesures suivantes :

- (i) D'avoir les grandes sociétés de construction ayant la technique et la capacité financière stable (catégorie 4) comme entrepreneurs ;
- (ii) De prévenir l'aggravation du roulement de fonds en fixant que le paiement se fait une fois par mois ;
- (iii) De ne pas reprendre des étapes des travaux pour refaire les travaux, etc. par l'introduction de travaux modèles (mock-up) qui permettront de faire connaître la qualité requise aux entrepreneurs ;
- (iv) D'augmenter la fréquence des visites de contrôle pendant la période importante du planning des travaux pour minimiser la reprise des travaux en découvrant précocement des erreurs et des mauvaises qualités ;
- (v) De prévenir la reprise des travaux causée par la négligence de la mauvaise qualité, par l'entraînement du personnel du consultant local et l'utilisation du manuel de supervision.

Par ces mesures préventives contre le retard sur le calendrier d'exécution, le délai d'exécution des travaux de construction se fixe à 14 mois pour le bâtiment sans étage et le bâtiment à étage aura 16 mois, soit le délai prolongé de 2 mois par rapport au bâtiment sans étage. A cela s'ajoutent deux (2) mois pour les travaux préparatoires et les travaux modèles (mock-up), un (1) mois pour l'inspection ainsi qu'un (1) mois pour le transport et la livraison du mobilier scolaire.

Les collèges cible du projet sont divisés en deux (2) groupes (tranches) pour les travaux de construction. La période des travaux du 1^{er} Groupe et celle du 2^{ème} Groupe seront décalées au minimum pour permettre au projet de faire face aux éventuels problèmes survenus lors de la

soumission du 1^{er} Groupe.

Dans le planning des travaux du 1^{er} Groupe, le site de la construction combinée de 2 bâtiments à étage et de 2 bâtiments sans étage est considéré comme site pour lequel la construction demande le plus de temps (critical path (chemin critique)), ce qui est un procédé le plus important déterminant le planning global. Après le démarrage des travaux d'un premier bâtiment et vers la fin de son remblayage, les travaux se démarrent pour le bâtiment suivant. Si bien que le planning de ces bâtiments se décalera de deux (2) mois.

Dans le 2^{ème} Groupe, tous les sites concernent uniquement les bâtiments sans étage. On considère les travaux de quatre (4) bâtiments sur un (1) site comme chemin critique. Leurs travaux se décaleront de deux (2) mois sur le planning.

2-2-2 Plan de base (Plan d'infrastructures/Plan d'équipements)

2-2-2-1 Contenu de la requête

(1) Collèges de la requête définitive

Dans la requête initiale, il a été demandé la construction de 1 212 salles de classe de 168 collèges existants situés dans les quatre (4) régions de Niamey, Tillabéri, Zinder et Maradi. Pourtant avant de commencer l'étude, la mission a demandé à la partie nigérienne, par l'entremise du bureau de la JICA Niger, de fournir une liste des collèges cible pour laquelle la zone visée est uniquement les environs de Niamey. De ce fait, une liste de 28 CEG totalisant 23 CEG existants et 5 nouvelles créations a été fournie à la mission comme les candidats de l'étude.

En phase de l'étude sur terrain I, en craignant que le projet ne satisfasse une certaine taille appropriée comme projet de coopération après avoir trié les collèges candidats, il a été décidé de juger nécessaire ou non d'ajouter les collèges en tant que collèges cible de l'étude en tenant compte du résultat de l'étude de la situation actuelle des sites. A mi-parcours de l'étude, aucune différence particulière n'était constatée entre le nombre de salles de chaque collège de la requête et le résultat de l'étude en la matière. A cet effet, l'étude sur terrain a été continuée en considérant 28 CEG comme établissements définitivement visés par l'étude.

Tab. 2-1 Collèges de la requête définitive

IES	Commune	CODE	Nom de l'établissement dans la liste de la requête	Nom officiel de l'établissement
Niamey I	Niamey 1	I -1	CEG Fce A. Niger	CEG France Amitié Niger
	Niamey 1	I -2	CEG 35	CEG 35 Cité Chinoise
	Niamey 1	I -3	CEG Soudoure	CEG Soudouré
	Niamey 1	I -4	CEG Seyni A	CEG Seyni Alzouma
	Niamey 1	I -5	Creation Route Tillabery	CEG Route Tillabéri
Niamey II	Niamey 3	II -1	CEG 11	CEG 11
	Niamey 2	II -2	CEG Banifandou	CEG 24 Mahamane Ousmane
	Niamey 2	II -3	CEG Koirra Tegui	CEG Koirra Tégui
	Niamey 2	II -4	CEG Dar Es Salam	CEG Dar Es Salam
	Niamey 2	II -5	Creation Nord Faisceau	CEG Francophonie
Niamey III	Niamey 3	III-1	CEG 8	CEG 8 AKSS
	Niamey 3	III-2	CEG I	CEG 1 Garba Djibo
	Niamey 3	III-3	CEG II	CEG 2
	Niamey 3	III-4	CEG IV	CEG 4

Niamey IV	Niamey 4	IV-1	CEG21	CEG 21
	Niamey 4	IV-2	CEG Gamkalle	CEG Gamkalle
	Niamey 4	IV-3	CEG X	CEG 10
	Niamey 4	IV-4	CEG VII	CEG 7
	Niamey 4	IV-5	CEG Aeroport	CEG Aéroport
	Niamey 4	IV-6	CEG Route Fillingue	CEG Route Filingué
Niamey V	Niamey 5	V-1	CEG Gaweye	CEG Gawèye
	Niamey 5	V-2	CEG Lamorde	CEG Lamordé
	Niamey 5	V-3	Creation Sagia	CEG Sagia
	Niamey 5	V-4	Creation Nordire	CEG Nordiré
FA	Niamey 5	FA-1	CEG Lazaret	CEG Lazaret
	Niamey 4	FA-2	CEG Aeroport	CEG FA Aéroport
	Niamey 5	FA-3	CEG Rive Droite	CEG FA Rive Droite
	Niamey 3	FA-4	CEG Banifandou	CEG FA Banifandou

(2) Composantes de la requête définitive

La requête initiale comprenait la salle de classe ainsi que le mobilier scolaire (table-banc, tableau noir, chaise et bureau pour professeurs, armoire) comme composantes faisant l'objet de la requête.

A l'issue des discussions avec la partie nigérienne lors de l'étude sur terrain, il est convenu que les composantes de la requête sont, en plus de la salle de classe et du mobilier scolaire, le bloc administratif et le bloc d'hygiène pour les CEG existants n'ayant pas ces blocs.

Le bureau de directeur, la salle de surveillants²², la salle de professeurs, le magasin et les toilettes/latrines sont demandés pour la construction de bloc administratif. En outre il a été demandé d'inclure les installations de ventilateur, d'éclairage et de prise dans le projet.

Il a été examiné la possibilité d'introduire la Composante Soft du point de vue de l'entretien et de la maintenance des infrastructures à assurer de façon adéquate, pourtant les efforts sont déployés pour l'amélioration de la gestion scolaire à travers le COGES dans le cadre de la coopération technique en cours d'exécution au Niger. En considérant qu'il a été jugé possible de collaborer avec ladite coopération, les deux parties ont consenti à ce que la Composante Soft ne fait pas partie des composantes du présent projet.

2-2-2-2 Sélection des établissements cible du projet

(1) Conditions préalables

Les CEG cible du projet doivent remplir les conditions préalables ci-dessous.

- (i) Ecarter les établissements regroupant 1er cycle et 2ème cycle secondaire ;
- (ii) Etablissements ayant les besoins en salles de classe (qui auront la demande dans l'avenir pour les raisons entre autres : état dangereux à cause du surpeuplement et de la vétusté, croissance démographique des élèves en âge scolarisable)

²² Le surveillant est un personnel qui joue un rôle comme assistant pédagogique. Un (1) surveillant est affecté pour 300 élèves.

- (iii) Etablissements qui ne font pas l'objet des projets de construction par d'autres donateurs, ONG, etc. ;
- (iv) Etablissements qui disposent du terrain suffisant pour la construction de salles de classe ;
- (v) Etablissements munis des documents justificatifs pour la propriété et/ou le droit d'utilisation ;
- (vi) Etablissements qui n'ont pas d'obstacle ni difficulté pour la construction (absence de maisons et autres par l'occupation illicite dans le site) ;
- (vii) Etablissements qui n'ont pas d'obstacle ni difficulté durant toute l'année pour le transport des matériel et matériaux des travaux au site de la construction ;
- (viii) Etablissements qui n'ont pas de risque de subir les fléaux naturels tels qu'inondations, effondrements des terres ;
- (ix) Etablissements qui n'ont pas de problème en matière de situation de terrain, etc. ;
- (x) Zone où il n'y a pas de problème en matière de sécurité ;
- (xi) Etablissements pouvant assurer les professeurs et personnel en nombre requis par la construction de salles de classe ;
- (xii) Etablissements pour lequel le soutien des intervenants incluant les populations locales peut être espéré pour la gestion et la maintenance des installations couvrant les frais de fonctionnement.

(2) Ordre de priorité

Pour les 28 collèges de la requête, les conditions prioritaires ci-dessous de (i) à (viii) sont considérées pour l'attribution des points pour déterminer l'ordre de priorité.

- (i) Nouvelles créations : en première priorité
- (ii) CEG à cycles incomplet: 2 points
- (iii) CEG qui ne disposent pas de salles de classe de conditions de qualité (excepté nouvelles créations) : 3 points
- (iv) Taux de couverture de salles de classe : Proportion du nombre de salles de classe de conditions de qualité par rapport au nombre de salles de classe réellement nécessaires (attribuer les points aux CEG à taux de 50% ou moins) : 2 points
- (v) Taux de salles de classe de conditions de qualité : Taux de salles de classe de conditions de qualité par rapport à 25 salles de classe, nombre maximal par collège (attribuer les points aux CEG à taux de 50% ou moins) : 1 point
- (vi) Effectif d'élèves par salle (Effectif total / Nombre de salles de classe de conditions de qualité, attribuer les points aux CEG à 75 élèves par salle de classe ou plus) : 2 points
- (vii) CEG qui connaît l'augmentation des élèves admis pour ces trois (3) dernières années (2009/2010 à 2011/2012) : 1 point
- (viii) CEG prioritaire pour la partie nigérienne : 1 point

(3) Etablissements cible du projet

Du point de vue de l'efficacité de la coopération, les établissements cible doivent remplir un (1) critère ou plus parmi les quatre (4) critères ci-dessous pour lesquelles les besoins sont jugés plus élevés :

- a) Nouvelle création ((i) ci-dessus) ;
- b) CEG à cycles incomplet ((ii) ci-dessus) ;
- c) CEG qui ne dispose pas de salles de classe de conditions de qualité ((iii) ci-dessus) ;
- d) CEG remplissant tous les deux (2) critères suivants :
CEG ayant le taux de couverture de salles de classe moins élevé ((iv) ci-dessus) ;
CEG ayant le taux moins élevé de salles de classe de conditions de qualité ((v) ci-dessus).

Par ailleurs, III-2 CEG 1 Garba Djibo ainsi que IV-4 CEG 7 sont écartés puisque leur taux de couverture de salles dépasse 100%.

L'ordre de priorité de 28 CEG ainsi que le résultat de sélection des CEG cible du projet sont comme indiqués dans le Tableau 2-2.

(4) Critères qui ne font pas partie des facteurs déterminant l'ordre de priorité

Initialement, les critères ci-dessous mentionnés ont fait partie des facteurs à examiner pour la détermination de priorité. A l'issue de l'étude sur terrain, aucun CEG qui répond à ces critères n'a été constaté. Ainsi, ces critères ne constituent pas les facteurs déterminant l'ordre de priorité.

- CEG ayant de nombreuses salles devant être remplacés en toute urgence à cause de leur vétusté ;
- CEG qui adopte le double flux et/ou le triple flux ;
- CEG qui exercent les cours en regroupant plusieurs classes.

(5) CEG Franco-Arabe

Pour les quatre (4) CEG Franco-Arabe, la priorisation se fait suivant la même méthode que pour d'autres CEG.

(6) Résultat de sélection

D'après l'analyse mentionnée ci-dessus, le tableau suivant montre les 17 CEG faisant l'objet du projet :

Tab. 2-2 Résultat de sélection

Inspection	Commune	ID CEG	Nom de Collèges	Année de fondation	Effectif total 2011/12 C	Projection d'effectif 2014/15*	Infrastructures existantes		Facteurs déterminant la priorité								Points totaux	Classement global	Les collèges faisant l'objet du projet		
							SDC		Nouvelle Création (NC)	CEG n'ayant pas de salles pour tous les niveaux	CEG qui ne dispose pas de salles de classe de conditions de qualité é (excepté NC)	Taux de couverture de salles ** (100A/(C*50))	Taux de salles de conditions de qualité ***	Effectif d'élèves par salle (CA)	CEG qui connaissent l'augmentation des élèves admis pour ces trois dernières années (2009/10-2011/12)	Priorité donnée par la partie nigérienne					
							A	B												Attribution de points	première priorité
Niamey 1	NY1	I-1	CEG France Amitié Niger	1993	781	1,016	6	9					38.4%	24.0%	130	○		6	13	○	
	NY1	I-2	CEF 35 Cité Chinoise	2009	637	724	0	11			○		0.0%	0.0%	637	○		9	9	○	
	NY1	I-3	CEG Soudouré	2002	370	767	4	2					54.1%	16.0%	93			3	21		
	NY1	I-4	CEG Seyni Alzouma	2004	456	608	5	5					54.8%	20.0%	91	○		4	18		
	NY1	I-5	CEG Route Tillabéri	NC	-	583	0	0	○				-	0.0%	-				-	1	○
Niamey 2	NY2	II-1	CEG 11	1981	3,020	1,250	23	26					38.1%	92.0%	131			4	20		
	NY2	II-2	CEG 24 Mahamane OUSMANE	1999	1,006	1,250	8	10					39.8%	32.0%	126	○		6	14	○	
	NY2	II-3	CEG Koira Tégui	2004	1,203	1,250	3	17					12.5%	12.0%	401	○		6	10	○	
	NY2	II-4	CEG Dar Es Salam	2002	884	956	6	11					33.9%	24.0%	147	○		6	12	○	
	NY2	II-5	CEG Francophonie	NC	-	254	0	0	○				-	0.0%	-				-	1	○
Niamey 3	NY3	III-1	CEG 8	1980	1,361	1,250	19	4					69.8%	76.0%	72			0	23		
	NY3	III-2	CEG 1 Garba Djibo	1959	627	657	14	0					111.6%	56.0%	45			0	28		
	NY3	III-3	CEG 2	1965	1,017	1,086	17	0					83.6%	68.0%	60			0	24		
	NY3	III-4	CEG 4	1972	1,236	1,250	22	0					89.0%	88.0%	56			0	25		
Niamey 4	NY4	IV-1	CEG 21	1992	1,393	1,250	16	0					57.4%	64.0%	87	○		3	22		
	NY4	IV-2	CEG Gamkallé	2005	595	937	6	4					50.4%	24.0%	99		○	4	19		
	NY4	IV-3	CEG 10	1981	879	1,047	17	0					96.7%	68.0%	52			0	26		
	NY4	IV-4	CEG 7	1979	586	625	12	0					102.4%	48.0%	49			1	27		
	NY4	IV-5	CEG Aéroport	NC	-	350	0	0	○				-	0.0%	-				-	1	○
	NY4	IV-6	CEG Route Filangué	2010	342	727	0	7		○	○		0.0%	0.0%	342			10	7	○	
Niamey 5	NY5	V-1	CEG Gawéye	1992	1,422	1,250	8	18					28.1%	32.0%	178			5	16	○	
	NY5	V-2	CEG Lamordé	1989	817	989	5	10					30.6%	20.0%	163			5	15	○	
	NY5	V-3	CEG Sagia	NC	-	429	0	0	○				-	0.0%	-				-	1	○
	NY5	V-4	CEG Noedier	NC	-	520	0	0	○				-	0.0%	-				-	1	○
Franco-Arabe	NY5	FA-1	CEG FA Lazaret	2004	1,203	1,250	12	14					49.9%	48.0%	100			5	17	○	
	NY4	FA-2	CEG FA Aéroport	2011	132	381	0	3		○	○		0.0%	0.0%	132			10	8	○	
	NY5	FA-3	CEG FA Rive Droite	2001	770	1,100	3	2					19.5%	12.0%	257	○		6	11	○	
	NY3	FA-4	CEG FA Banifandou	2010	260	522	0	6		○	○		0.0%	0.0%	260	○		11	6	○	

* 25 salles de classe (nombre maximum) x 50 élèves par salle = 1 250 élèves : nombre plafond

** Taux de couverture de salles: Taux de salles de conditions de qualité par rapport au (Effectif d'élèves (2011/12)/50)

*** CEG exclu du projet après avoir sélectionné les CEG dont le taux de salles de conditions de qualité est de 50% ou moins par rapport à 25salles de classe (nombre maximum) : 1 CEG

2-2-2-3 Composantes du projet

(1) Composantes d'infrastructures

Le tableau ci-dessous montre les composantes du projet déterminées en conformité avec l'ordre de priorité de la partie nigérienne :

Tab. 2-3 Composantes d'infrastructures

Salles de classe	<ul style="list-style-type: none"> • Pour tous les collèges cible du projet, le nombre de salles de classe est déterminé en fonction de la taille prévue à chaque collège.
Bloc administratif	<ul style="list-style-type: none"> • Les collèges nouvellement créés ainsi que les collèges n'ayant pas d'infrastructure pour le bloc administratif sont l'objet de la construction du bloc administratif ; • Bureau de directeur, salle de surveillants, salle de professeurs, magasin ; • Les toilettes/latrines pour professeurs et personnel sont prévues dans un bloc autre que le bloc administratif pour répondre à la situation d'alimentation d'eau de chaque collège. Les toilettes/le bloc d'hygiène comprennent une cabine pour homme et une pour femme.
Bloc d'hygiène	<ul style="list-style-type: none"> • En ce qui concerne le bloc d'hygiène pour élèves, les collèges n'ayant que 2 cabines ou moins sont visés par le projet, en se basant sur le fait qu'une installation du bloc des trois (3) cabines aux collèges n'ayant pas de bloc d'hygiène était définie dans le plan d'aménagement d'infrastructures pour l'enseignement de cycle de base II du MEN/A/PLN ; • Du point de vue de la considération envers la question genre, un (1) bloc de deux (2) cabines sera installé respectivement pour garçons et pour filles, soit quatre (4) cabines au total ; • Pour les sites où existent les installations d'alimentation d'eau, le bloc d'hygiène seront de type à chasse d'eau simplifiée et fosse septique. Dans le cas contraire, elles seront de type d'infiltration directe.
Installations électriques / Installations d'alimentation d'eau	<p>« Installations électriques »</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'éclairage ne sera pas installé puisqu'il n'a y pas de cours nocturne ; • Bloc de salles de classe : ventilateur, prise de courant ; • Bloc administratif : éclairage, ventilateur, prise de courant. <p>« Installations d'alimentation d'eau »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour les seuls sites où l'eau est alimentée ou le tuyau d'eau est posé à côté du site, les installations d'alimentation d'eau seront installées au bloc d'hygiène.

Pour les « nouvelles créations » qui ne disposent pas d'infrastructure juste après leur ouverture bien qu'elles soient considérées comme établissement existantes dans la requête, toutes les composantes, soit le bloc d'hygiène, le bloc administratif en plus des salles de classe et du mobilier scolaire seront envisagées par le projet.

(2) Composantes d'équipements

Pour les composantes d'équipements, le mobilier scolaire nécessaire aux salles de classe et différentes salles/bureau de bloc administratif sera aménagé. Pour le détail, voir « Tableau 2-6 Liste récapitulative de mobilier scolaire par salle/bureau ».

(3) Composante Soft

La Composante Soft est exclu du projet.

2-2-2-4 Taille du projet

(1) Nombre de salles de classe du projet

Pour les 17 sites visés par le projet, basés sur le résultat de sélection du Tableau 2-2 parmi les 28 sites demandés par le Niger, le nombre nécessaire de salles est calculé suivant les principes indiqués ci-dessous :

1) Projection de l'effectif d'élèves

Il est de principe de procéder à la projection de l'effectif d'élèves pour l'année 2014/2015 sur la base du taux d'augmentation d'élèves de tout l'établissement calculé à partir de l'évolution de quatre (4) années de 2007/2008 à 2010/2011. Pour les collèges à cycles incomplets, l'effectif est projeté pour 2012/2013 et 2013/2014 sur la base de l'effectif admis en 2011/2012 ainsi que pour 2014/2015 d'après l'effectif par niveau calculé des 2012/2013 et 2013/2014, compte tenu du taux moyen de passage de chaque niveau (par manque de donnée, ce taux de passage est une valeur moyenne des 19 CEG des 28 CEG cible de l'étude autres que les nouvelles créations, les CEG à cycles incomplet et les CEG qui sont ouverts en 2009/2010). Pour les nouvelles créations, l'effectif en 2014/2015²³ est projeté sur la base de l'effectif d'élèves admis en 2012/2013, compte tenu du taux moyen de passage de tous les niveaux.

2) Nombre des salles de classe nécessaires

Pour calculer le nombre de salles de classe nécessaires, l'effectif d'élèves en 2014/2015 est divisé (arrondi) par l'effectif standard par salle (50 élèves par salle).

Selon le standard du Niger, l'effectif d'élève par salle est comme suit : 50 élèves par salle pour 6^{ème} à 4^{ème}, 46 élèves par salle pour 3^{ème}. Pour le présent projet, l'effectif est fixé à 50 élèves puisque l'on ne tient pas compte de nombre de salles nécessaires par niveau.

Le nombre maximum de salles nécessaires par établissement se fixe à 25 salles et le nombre minimum est de 5 salles par CEG²⁴.

3) Nombre de salles de classe à prévoir

Le nombre de salles de classe prévu par le projet est le nombre de salles de classe nécessaires déduit du nombre de salles de classe de conditions de qualité.

Nombre de salles de classe du projet = Nombre de salles de classe nécessaires — Nombre de salles de classe de conditions de qualité
--

Sur le nombre de salles de classe trouvé par le procédé susmentionné, une analyse est effectuée sur la base de normes du Niger, au point de vue de la limitation de terrain de chaque site ainsi que

²³ L'ouverture du CEG Saguia (V-3) a été initialement prévue pour octobre 2012, mais elle a été renvoyée pour l'année suivante. A cet effet, la projection de l'effectif d'élève pour 2013/2014 a été effectuée sur la base de l'effectif admis confirmé par l'interview faite lors de l'étude sur terrain.

²⁴ Selon les normes nigériennes relatives au nombre de salles de classe, le nombre maximal est de 25 et celui de minimum est de 5 pour le CEG situé au milieu urbain. A ce propos, 14 salles au maximum et 3 salles au minimum pour le milieu rural.

du plan architectural, afin de déterminer le nombre de salles de classe du projet.

Le contenu du plan d'infrastructures ainsi que le résumé de taille de la coopération sont récapitulés dans les tableaux suivants :

Tab. 2-4 Contenu du plan d'infrastructures par collège cible du projet

IES	CODE	Nom d'école	Classement (les 17 premiers collèges)	Nombre de SDC demandé par la partie nigérienne	Effectifs Projection d'effectifs 2014/15	SDC existante	Nombre de SDC nécessaire 2014/15	Nombre de bâtiments à construire dans le Projet			Site faisant l'objet des études de sol	Remarques	
						conditions de qualité A		SDC	Cabine d'hygiène	Bloc administratif			
Niamey I	I-1	CEG France Amitié Niger	13	9	1,016	6	20	14	0	0			
	I-2	CEG 35 Cité Chinoise	9	13	724	0	14	14	6	1	O(2)		
	I-5	CEG Route Tillabéri	1	6	538	0	12	12	6	1	O(R)		
Niamey II	II-2	CEG 24 Mahamane OUSMANE	14	13	1,250	8	25	17	0	0		En raison de la norme de 25 classes au maximum dans un CEG, le nombre de SDC à construire est 17 SDC.	
	II-3	CEG Koira Tégui	10	22	1,250	3	25	22	0	0	O(2)	En raison de la norme de 25 classes au maximum dans un CEG, le nombre de SDC à construire est 22 SDC.	
	II-4	CEG Dar Es Salam	12	12	956	6	19	13	0	0			
	II-5	CEG Francophonie	1	7	254	0	5	5	6	1	O(2)		
Niamey IV	IV-5	CEG Aéroport	1	6	350	0	7	7	6	1	O(2)		
	IV-6	CEG Route Filingué	7	12	727	0	15	15	6	1	O(2)		
Niamey V	V-1	CEG Gawéye	16	8	1,250	8	25	16	0	0	O(2)	Par la limitation de la place disponible sur le terrain, le nombre de SDC constructible est 16 SDC.	
	V-2	CEG Lamordé	15	12	989	5	20	12	4	0	O(2)	Par la limitation du terrain, le nombre de SDC constructible est 12 SDC.	
	V-3	CEG Sagia	1	10	429	0	9	8	6	1	O(G, 2)	Par la limitation du terrain, le nombre de SDC constructible est 8 SDC.	
	V-4	CEG Nordré	1	6	520	0	10	10	6	1			
FA	FA-1	CEG Lazaret	17	18	1,250	12	25	13	0	0		En raison de la norme de 25 classes au maximum dans un CEG, le nombre de SDC à construire est 13 SDC.	
	FA-2	CEG FA Aéroport	8	6	381	0	8	8	6	1			
	FA-3	CEG FA rive Droite	11	10	1,100	3	22	19	2	0	O(2)		
	FA-4	CEG FA Banilandou	6	8	522	0	10	10	6	1	O(2)		
TOTAL					178	13,506	51	271	215	60	9	11	

Légende : Etudes du sol

- O(2) Site de la construction du bâtiment de deux niveaux
- O(R) Site dont le sol est peu résistant
- O(G) Site du sol gonflant

Tab. 2-5 Résumé de taille de la coopération

Sites du projet (CEG cible)	Nombre de salles de classe	Nombre de cabines	Nombre de blocs administratifs
17	215	60	9

(2) Mobilier scolaire

Le mobilier scolaire sera fourni à chacun des différents salles/bureaux de blocs de salles de classe et de blocs administratifs.

Comme expliqué plus haut, étant donné que l'effectif par salle est de 50, vingt-cinq (25) table-bancs (biplace) pour élèves, un (1) bureau et une (1) chaise pour professeur seront aménagés à chaque salle de classe.

Le Tableau 2-6 montre une liste récapitulative de mobilier scolaire pour le bloc de salles de classe et le bloc administratif.

Tab. 2-6 Liste récapitulative de mobilier scolaire par salle/bureau

Nom de bloc	Nom de salle/bureau	Mobilier scolaire (Le chiffre entre parenthèses signifie la quantité.)
Bloc de salles de classe	Salles de classe	Table-banc pour élèves (biplace) (25), Bureau pour professeur (1), Chaise pour professeur (1), Armoire (1)
Bloc administratif	Bureau de directeur	Bureau (1), Chaise (1), Armoire (1)
	Magasin pour bureau de directeur	Armoire (3)
	Salle de professeurs	Bureau (12), Chaise (12), Armoire (4)
	Salle de surveillants	Bureau (3), Chaise (3)
	Magasin pour salle de surveillants	Armoire (3)

(3) Bloc administratif

Comme mentionné dans le « Tableau 2-3 Composantes d'infrastructures », le bloc administratif sera aménagé pour neuf (9) collèges totalisant cinq (5) nouvelles créations et quatre (4) collèges n'ayant pas de bâtiment en dur pour le bloc administratif.

(4) Bloc d'hygiène

Comme mentionné dans le « Tableau 2-3 Composantes d'infrastructures », onze (11) CEG ayant de moins de deux (2) cabines existantes feront l'objet de la construction du bloc.

2-2-2-5 Plan architectural

Conformément au standard déterminé en 2010 par le MEN/A/PLN, le plan est établi comme suit :

(1) Plan d'implantation

L'ouverture sera installée, dans la mesure du possible, au côté nord-sud dans le but d'éviter l'ensoleillement par le côté est-ouest et d'assurer l'aération naturelle.

Par ailleurs, dans le centre-ville de Niamey, l'utilisation efficace de terrains est requise pour les sites dont le terrain est très étroit. Pour tels sites, le bâtiment à étage sera envisagé en fonction du nombre de salles prévu par le projet.

(2) Vue en plan

1) Bloc de salles de classe

- A l'instar de la conception standard du MEN/A/PLN, la salle de classe sera de 9,25m (direction longitudinale) x 7,25m (direction transversale) (Surface entre axes de mur : 67,06 m², Surface de plancher : 63,00m²).

- Deux (2) ouvertures seront prévues à la salle pour l'entrée et la sortie et une (1) fenêtre sera installée à chaque travée (4 fenêtres par salle).
- Des tableaux noirs (2 tableaux) seront posés sur le mur de devant et arrière de la salle et une (1) estrade sera installée à l'un de ces deux côtés.

2) Bloc administratif

En se référant à la conception standard du Niger ainsi qu'aux conceptions faites par d'autres donateurs, les dimensions de différents salles/bureaux sont déterminées comme suit :

- Bureau de directeur : 3,10m (direction longitudinale) x 7,25m (direction transversale) (Surface entre axes de mur : 22,47 m², Surface de plancher : 19,95m², y compris le magasin) ;
- Salle de professeurs : 6,15m (direction longitudinale) x 7,25m (direction transversale) (Surface entre axes de mur : 44,58 m², Surface de plancher : 41,30 m²)
- Salle de surveillants : 3,10m (direction longitudinale) x 7,25m (direction transversale) (Surface entre axes de mur : 22,47 m², Surface de plancher : 19,95m² y compris le magasin)

Par ailleurs, un (1) surveillant étant affecté pour 300 élèves, les dimensions de (iii) ci-dessus permettront d'accueillir trois (3) surveillants à affecter aux CEG ayant les élèves en nombre maximal pour lesquels l'aménagement du bloc administratif est visé par le projet.

3) Bloc d'hygiène

Le bloc d'hygiène suivant sera installé aux collèges ayant moins de deux cabines. Le MEN/A/PLN projette l'installation d'un (1) bloc d'hygiène composé de trois (3) cabines (dont une (1) cabine pour professeurs, une (1) cabine respectivement pour garçons et pour filles) pour les établissements n'ayant pas de bloc d'hygiène. Par contre, le présent projet envisage, pour les élèves, la construction de deux (2) blocs de deux (2) cabines dont l'un pour les garçons et l'autre pour les filles et leur utilisation réservée respectivement aux garçons et aux filles, tout en considérant que c'est les collèges qui sont visés par le projet.

En ce qui concerne le bloc pour professeurs et personnel, un (1) bloc (deux (2) cabines) sera utilisé par hommes et par femmes (une cabine pour hommes, l'autre pour femmes), si bien qu'une entrée/sortie sera installée séparément à chaque cabine.

(3) Prototype d'infrastructures

Le plan d'infrastructures est établi par la combinaison des prototypes énumérés dans le Tableau 2-7.

Tab. 2-7 Prototypes

Nom de bloc	Type		Nom de type
Bloc de salles de classe	Bâtiment sans étage	2 salles	2SDC
		3 salles	3SDC
		4 salles	4SDC
	Bâtiment à étage	4 salles	2-4SDC
		6 salles	2-6SDC
		8 salles	2-8SDC
Bloc administratif			BA
Bloc d'hygiène	2 cabines pour élèves (Type chasse d'eau simplifié et fosse septique)		BH-2
	2 cabines pour professeurs et personnel (Type chasse d'eau simplifié et fosse septique)		BH-P
	2 cabines pour élèves (Type infiltration directe)		BL-2
	2 cabines pour professeurs et personnel (Type infiltration directe)		BL-P

Parmi les collèges cible du projet, il y a les sites pour lesquels les salles de classe devant être projetées ne pourront pas être toutes construites pour la limitation de terrain.

Tab. 2-8 Collèges pour lesquels le nombre de salles de classe devant être projetées et le nombre de salles de classe prévues par le projet se diffèrent à cause de la limitation de terrain

ID CEG	Nom de CEG	Salles de classe nécessaires	Salles de classe de conditions de qualité	Salles de classe devant être projetées	Salles de classe effectivement prévues par le projet
V-1	CEG Gawèye	25	8	17	16
V-2	CEG Lamordé	20	5	15	12
V-3	CEG Sagia (nouvelle création)	9	0	9	8

(4) Liste d'aménagement des infrastructures des collèges cible du projet

Le contenu, le type et la surface des infrastructures à aménager à chacun des établissements cible du projet sont indiqués dans le Tableau 2-9.

Tab. 2-9 Contenu, type et surface des infrastructures de collèges cible du projet

IES	CODE	Type d'ouvrage Nombre de SDC Surface totale de plancher (m²) Surface totale construite (m²)	Nombre de SDC	Sol gonflant	Elev. critique	Eau potable	Bloc de salles de classe						Bloc administratif				Bloc d'hygiène				Surface totale (m²)				
							ZSDC	3SDC	4SDC	2-4SDC	2-6SDC	2-8SDC	①	②	BA	③	④	BH2	BHP	BL2	BL-P	⑤	⑥	①+③+⑤	②+④+⑥
							2	3	4	4	6	8	Surface totale de plancher par site (m²)	Surface totale construite par site (m²)	Collège	Surface totale de plancher par site (m²)	Surface totale construite par site (m²)	2	2	2	2	Surface totale de plancher par site (m²)	Surface totale construite par site (m²)	Surface totale de plancher par site (m²)	Surface totale construite par site (m²)
							170.20	255.30	342.70	384.86	604.13	774.33	113.62	113.62	113.62	113.62	113.62	14.72	13.75	14.15	13.19	14.72	13.75	14.15	13.19
Niamey I	I-1	CEG FRANCE AMTIE NIGER	14		○		1	3				1,198.30	1,292.71		0.00	0.00					0.00	0.00	1,198.30	1,292.71	
	I-2	CEG 35 CITE CHINOISE	14		○	○		2		1		1,284.93	1,360.82	1	113.62	122.57	2	1			27.48	43.19	1,426.03	1,526.58	
	I-5	CEG ROUTE TILLABERI (Nouveau CEG)	12						3			1,028.10	1,109.10	1	113.62	122.57			2	1	27.48	41.49	1,169.20	1,273.16	
Niamey II	II-2	CEG 24 MAHAMANE OUSMANE	17		○			3	2			1,451.30	1,565.63		0.00	0.00					0.00	0.00	1,451.30	1,565.63	
	II-3	CEG KOIRA TEGUI	22					2		2		2,059.26	2,170.82		0.00	0.00					0.00	0.00	2,059.26	2,170.82	
	II-4	CEG DAR ES SALAM	13		○			3	1			1,108.60	1,195.93		0.00	0.00					0.00	0.00	1,108.60	1,195.93	
Niamey IV	IV-5	CEG FRANCOFONIE (Nouveau CEG)	5				1	1				425.50	459.02	1	113.62	122.57			2	1	27.48	41.49	566.60	623.08	
	IV-5	CEG AEROPORT(Nouveau CEG)	7				1	1				598.00	645.11	1	113.62	122.57			2	1	27.48	41.49	739.10	809.17	
	IV-6	CEG ROUTE FILINGUE	15				1	1		1		1,372.33	1,455.11	1	113.62	122.57			2	1	27.48	41.49	1,513.43	1,619.17	
Niamey V	V-1	CEG GAWEYE	16		○					2		1,548.66	1,620.00		0.00	0.00					0.00	0.00	1,548.66	1,620.00	
	V-2	CEG LAMORDE	12		○	○			1	1		1,159.19	1,214.55		0.00	0.00	2				19.58	29.44	1,178.77	1,243.99	
	V-3	CEG SAGIA(Nouveau CEG)	8	○						1		774.33	810.00	1	113.62	122.57			2	1	27.48	41.49	915.43	974.06	
	V-4	CEG NORDIRE(Nouveau CEG)	10				1			1		944.53	993.61	1	113.62	122.57			2	1	27.48	41.49	1,085.63	1,157.67	
FA	FA-1	CEG LAZARET	13		○		1	1	2			1,110.90	1,198.42		0.00	0.00					0.00	0.00	1,110.90	1,198.42	
	FA-2	CEG FA AEROPORT	8					2				685.40	739.40	1	113.62	122.57			2	1	27.48	41.49	826.50	903.46	
	FA-3	CEG FA RIVE DROITE	19		○	○		1	1	2		1,806.26	1,911.29		0.00	0.00	1				9.79	14.72	1,816.05	1,926.01	
	FA-4	CEG FA BANFANDOU	10						1	1		988.99	1,037.64	1	113.62	122.57			2	1	27.48	41.49	1,130.09	1,201.70	
			215	1	8	3	4	15	16	2	3	9	19,544.58	20,779.16	9	1,022.58	1,103.13	5	1	16	8	276.69	419.27	20,843.85	22,301.56

(5) Vues en élévation et vues en coupe

Pour prévenir des inondations au-dessus de planchers pendant la saison des pluies, le niveau de planchers de blocs de salles et de blocs administratif est fixé à 50cm plus haut par rapport au niveau du sol. La hauteur de plafond sera de 3,2m (côté bas de la pente pour drainage) pour faire face aux conditions climatiques caractérisées par la température élevée et la haute humidité. Pour éviter la chaleur de rayonnement venant du toit métallique, les revêtements seront posés sous toiture.

Les fenêtres seront de deux vantaux à lames orientables pour faire entrer le vent naturel de manière efficace. Pour profiter de la lumière naturelle et la répartir efficacement à l'intérieur de salles, les fenêtres seront installées jusqu'au-dessous de poutres.

(6) Plan structurel et plan de méthode

1) Méthode de structure

A l'instar de la méthode locale de construction, le projet prévoit la méthode de structure suivante :

- La structure principale sera de la charpente rigide en béton armé.
- Les murs extérieurs et les cloisons seront construits en blocs de béton (épaisseur de 200mm)
- La ferme de toiture sera de charpentes métalliques.

2) Sol et fondation

- Le sol des sites cible du projet étant relativement favorable, la conception de dimensions se fera en supposant la résistance du sol sur la base de la fondation isolée.
- Etant donné que l'on trouve le sol gonflant à la rive droite du fleuve Niger, la latérite

remplacera le sol existant des sites pour leur étendue qui ne compromet pas la fondation et/ou le plancher.

- Quant aux sites pour les bâtiments à étage ainsi que ceux ayant le sol gonflant et/ou le sol peu solide, les dimensions de fondations et l'étendue du sol à remplacer seront l'objet de la révision effectuée à l'issue de sondage et de carotages prévue pour la conception détaillée.

3) Charge de calcul

- Etant donné qu'il n'y a pas de secousse au Niger, la force sismique n'est pas prise en considération pour le calcul.
- Quant à la pression du vent pour la conception, 30m/s pour la vitesse maximale du vent ainsi que 10m/s pour la vitesse standard du vent sont prises en compte pour le calcul, en se basant sur les données météorologique du Niger.

4) Normes de conception

Le projet adopte les charges suivant la Norme Française (NF) pour effectuer la conception de structure.

(7) Plan d'installations électriques

A chaque salle de classe, cinq (5) ventilateurs et deux (2) prises de courant seront installés.

Un (1) ventilateur, deux (2) éclairages et deux (2) prises seront installés respectivement dans le bureau de directeur et la salle de surveillants. Deux (2) ventilateurs, quatre (4) éclairages et deux (2) prises seront mise en place à la salle de professeurs.

(8) Plan d'installations d'alimentation d'eau et de drainage des eaux usées

En ce qui concerne les installations d'alimentation d'eau pour le bloc d'hygiène de type combiné de chasse d'eau simplifié et de fosse septique, on adoptera la méthode qui utilise des eaux pompées par le robinet installé au bloc d'hygiène. Les eaux vannes seront traitées dans la fosse septique et seront infiltrées au sol interne de sites.

Pour le bloc d'hygiène de type d'infiltration directe qui sera aménagé aux sites n'ayant pas d'installation d'alimentation d'eau, les eaux vannes seront directement infiltrées au sol par la fosse située dessous le bloc d'hygiène.

(9) Plan de matériaux de construction

Le Tableau 2-10 montre les spécifications des infrastructures du présent projet.

Tab. 2-10 Spécifications des infrastructures du projet

	Partie	Standard local	Projet ANR du Japon	Présent projet
Intérieur	Faux-plafond de salle de classe	Pose de planches et peinture ou Sans faux-plafond	Non installé Matériaux de toiture apparents	Non installé Revêtement apparent
	Faux-plafond de bloc d'hygiène	Non installé	Non installé	Non installé
	Mur	Mortier et peinture	Mortier et peinture	Mortier et peinture
	Plancher	Mortier à la truelle	Mortier à la truelle	Mortier à la truelle et Finition de dalles de béton par la truelle
Extérieur	Toit	Tôle nervurée de petite taille	Tôle nervurée de grande taille	Tôle nervurée de petite taille
	Mur extérieur	Mortier et peinture	Mortier et peinture	Mortier et peinture

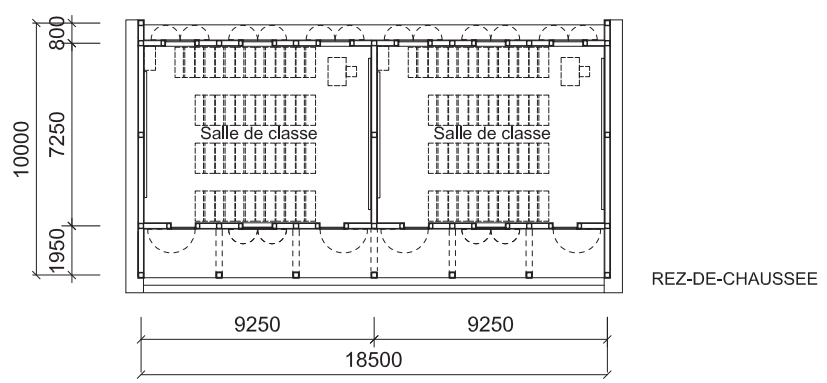
(10) Approvisionnement en mobilier scolaire

Le mobilier scolaire sera installé à chacun des salles/bureaux des blocs de salles de classe et des blocs administratifs. Le détail est mentionné dans « 2-2-4 Taille du projet, (2) Mobilier scolaire ».

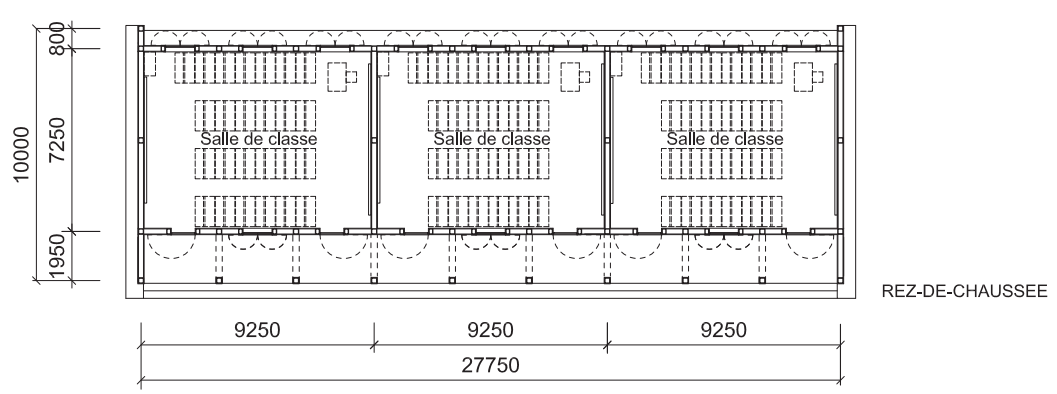
2-2-3 Plans de concept sommaire

Vue en plan, vue d'élévation et vue en coupe pour bloc de salles de classe	Type 2SDC, Type 3SDC, Type 4SDC
	Type 2-4SDC, Type 2-6SDC, Type 2-8SDC
Vue en plan, vue d'élévation et vue en coupe pour bloc administratif	Type BA
Vue en plan, vue d'élévation et vue en coupe pour bloc d'hygiène	Type BH-2, Type BH-P, Type BL-2, Type BL-P

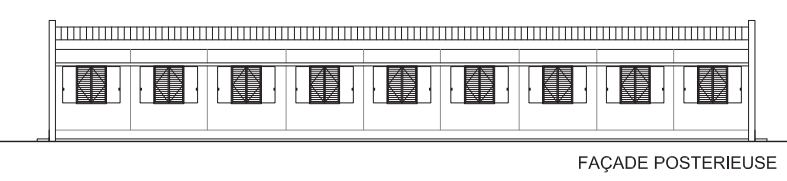
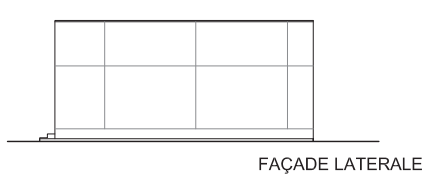
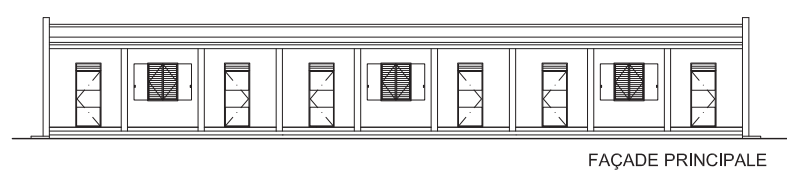
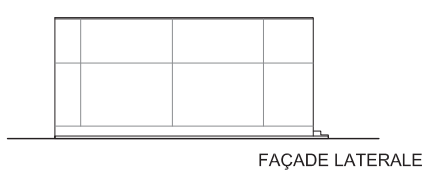
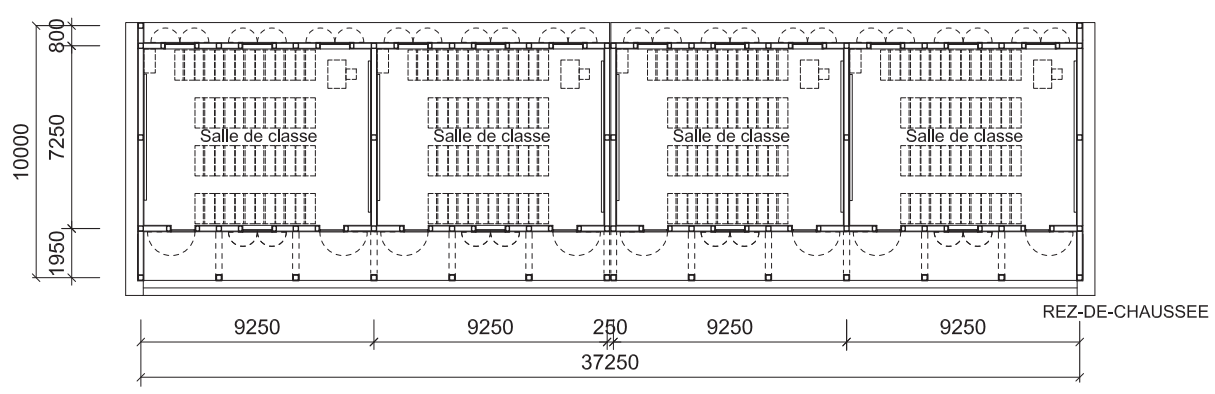
BLOC DE SALLES DE CLASSE Type 2SDC



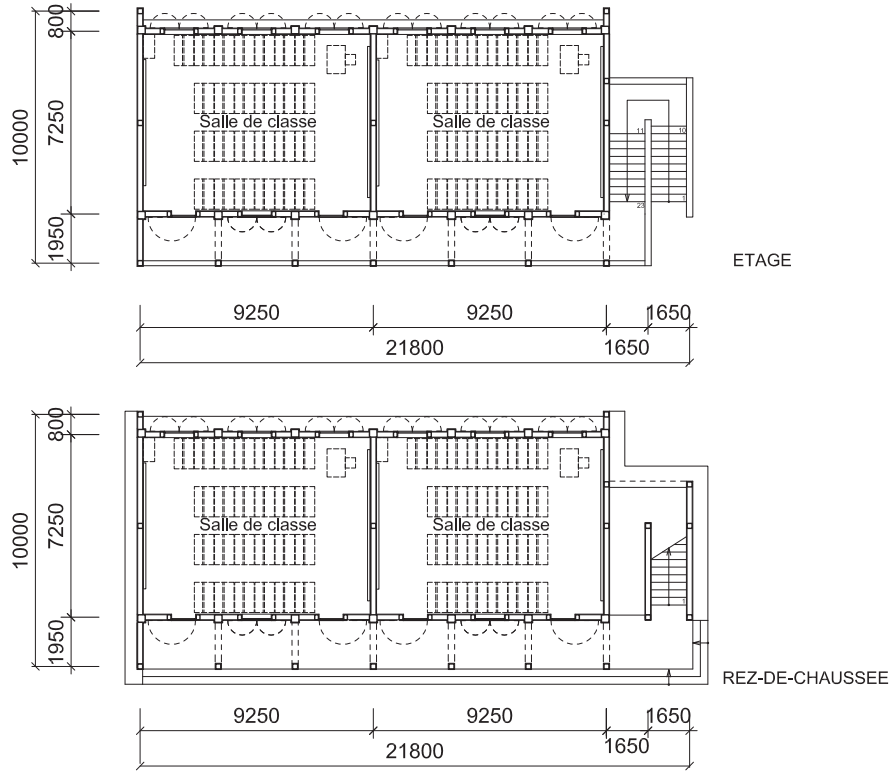
BLOC DE SALLES DE CLASSE Type 3SDC



BLOC DE SALLES DE CLASSE Type 4SDC



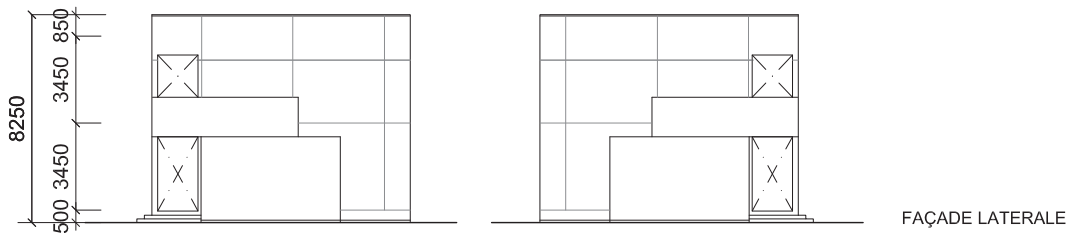
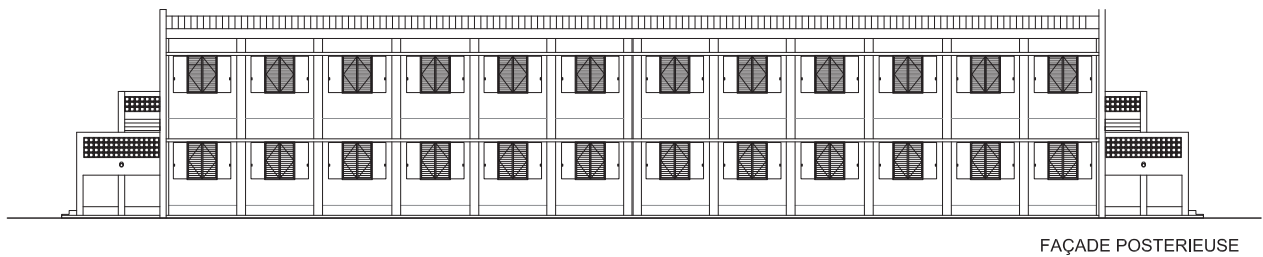
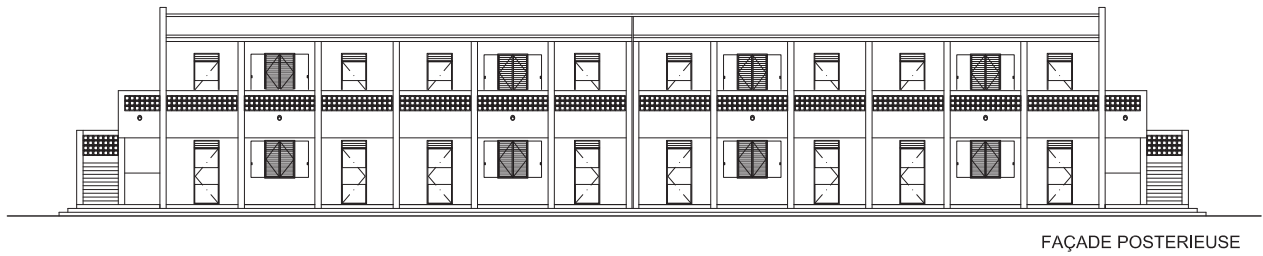
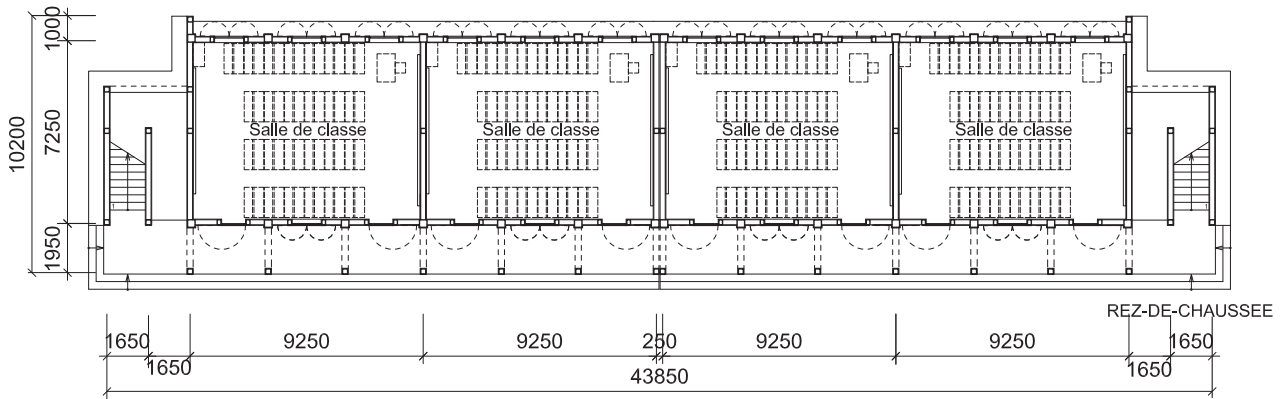
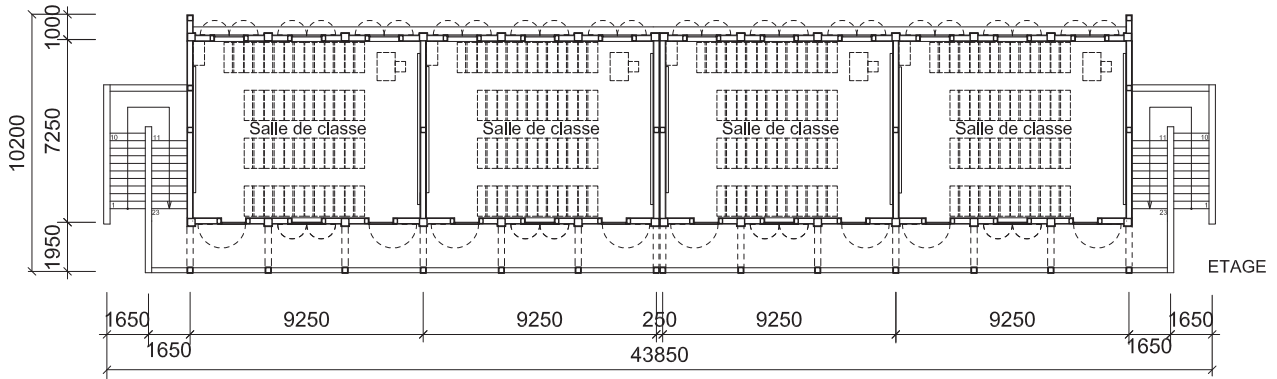
BLOC DE SALLES DE CLASSE Type 2-4SDC



BLOC DE SALLES DE CLASSE Type 2-6SDC

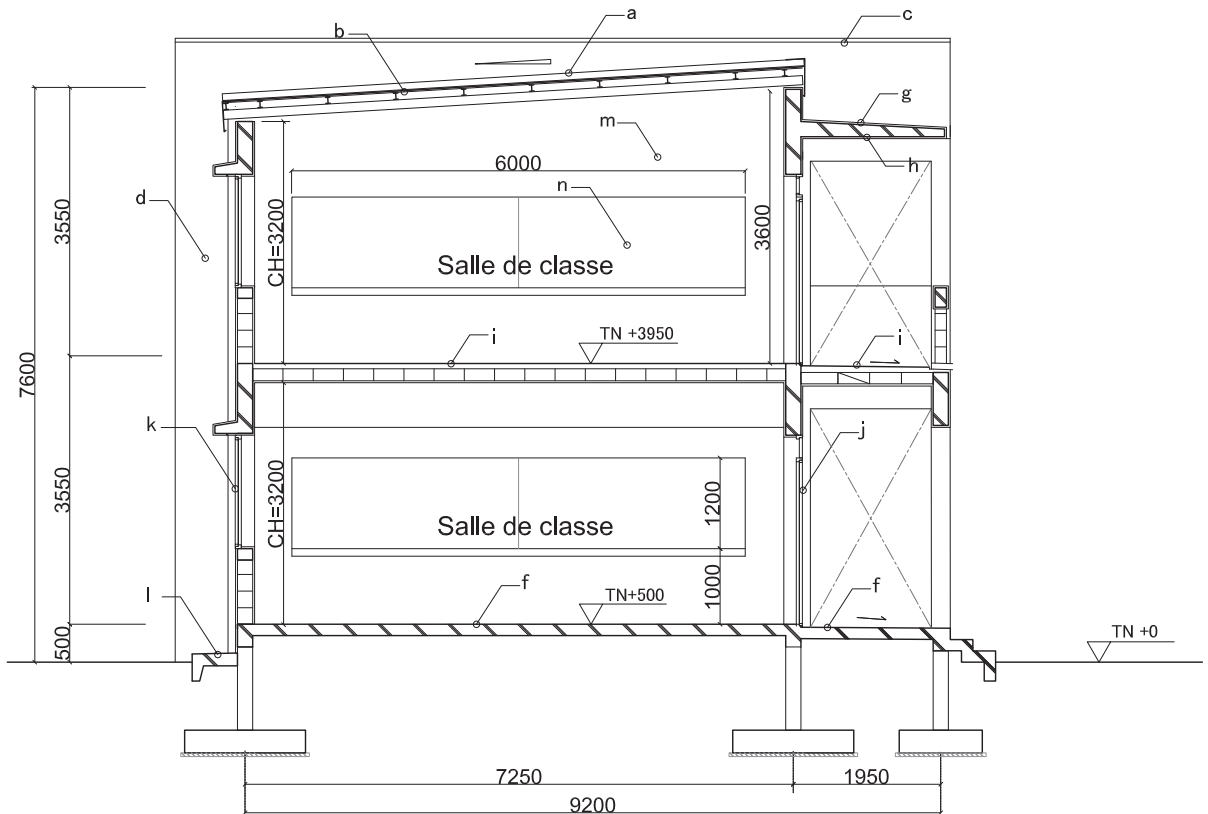
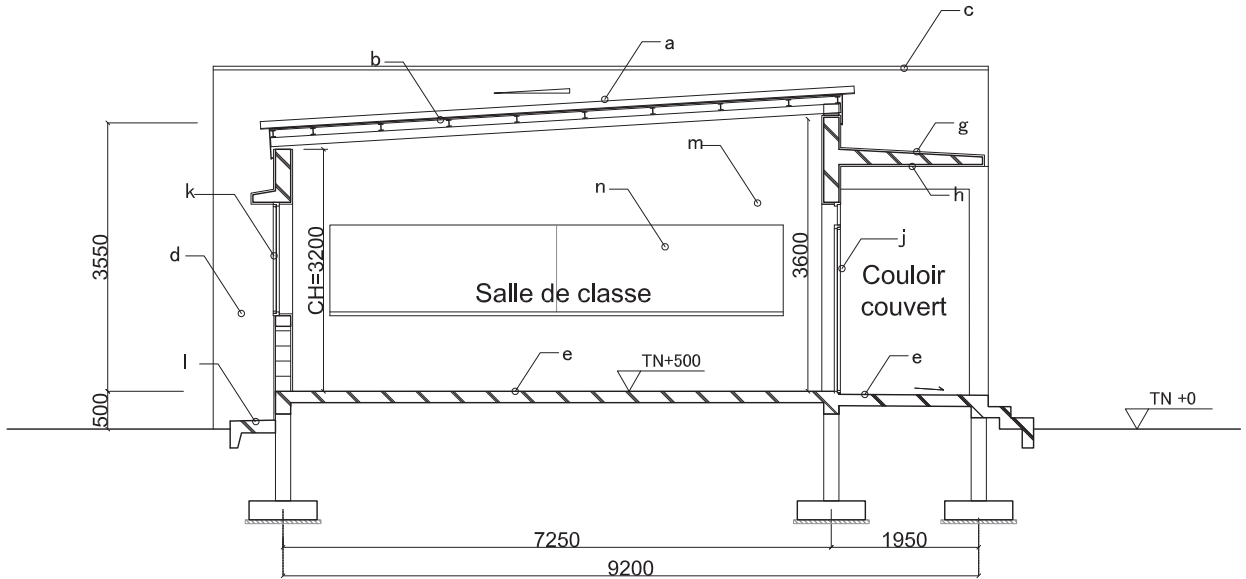


BLOC DE SALLES DE CLASSE Type 2-8SDC



BLOC DE SALLES DE CLASSE Finition :

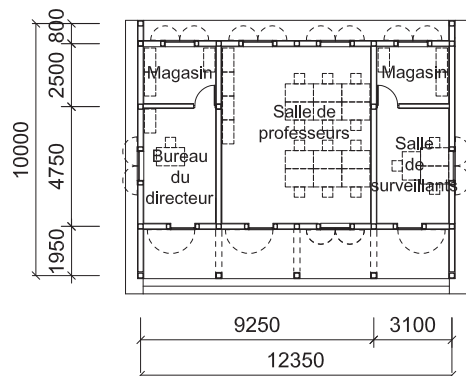
- a : Tôle bac en alu-zinc ép=0,63 sur le film bitume
- b : Isolant : Panneaux de particules de bois ép=10mm
- c : Couvertine de parapet : plaque en alu-zinc
- d : Enduit tyrolienne sur sous-enduit en mortier
- e : Dallage en béton armé + chape incorporée en béton, ép=150, avec joints
- f : Dalle en béton armé + chape rapportée en mortier, ép=150, avec joints
- g : Dalle en béton armé + enduit en mortier hydrofuge
- h : Enduit en mortier talochée, peinture fine
- i : Plancher à hourdis + chape incorporée en béton ép=70, avec joints
- j : Porte pleine en acier, peinture à huile
- k : Fenêtre persienne en acier, peinture à huile
- l : Dalle en béton armé + chape rapportée en mortier, ép=150, avec joints
- m : Enduit en mortier talochée, peinture
- n : Tableau noir : Enduit en mortier talochée + peinture ardoise



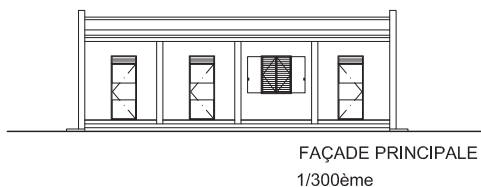
BLOC DE SALLES DE CLASSE Coupe transversale

E:1/100

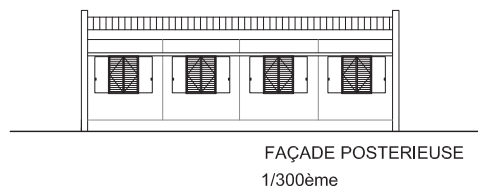
BLOC ADMINISTRATIF Type BD



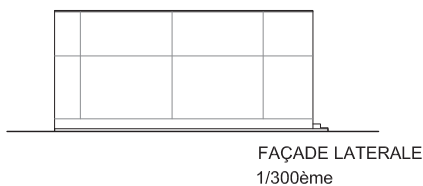
PLAN
REZ-DE-CHAUSSEE
1/300ème



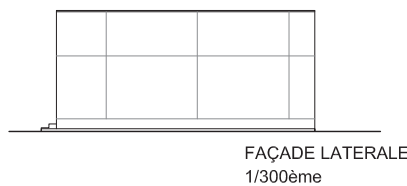
FAÇADE PRINCIPALE
1/300ème



FAÇADE POSTERIEUSE
1/300ème



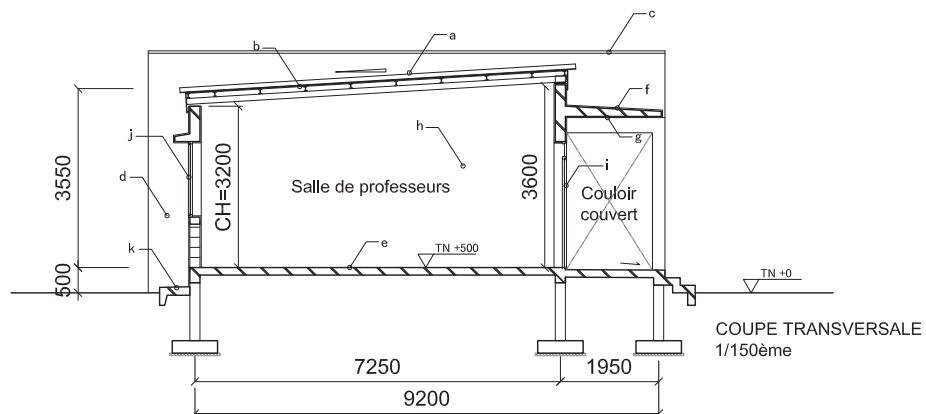
FAÇADE LATÉRALE
1/300ème



FAÇADE LATÉRALE
1/300ème

BLOC ADMINISTRATIF Finition:

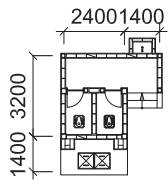
- a: Tôle bac en alu-zinc ép=0.63 sur le film bitume
- b: Isolant : Panneaux de particules de bois ép=10mm
- c: Couvertine de parapet : plaque en alu-zinc
- d: Enduit tyrolienne sur sous-enduit en mortier
- e: Dalle en béton armé + chape incorporée en béton, ép=150, avec joints
- f: Dalle en béton armé + enduit en mortier hydrofuge
- g: Enduit en mortier talochée, peinture fine
- h: Enduit en mortier talochée, peinture
- i: Porte pleine en acier, peinture à huile
- j: Fenêtre persienne en acier, peinture à huile
- k: Dalle en béton armé + chape rapportée en mortier, ép=150, avec joints



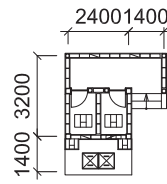
COUPE TRANSVERSALE
1/150ème

BLOC D'HYGIENE (Elèves)

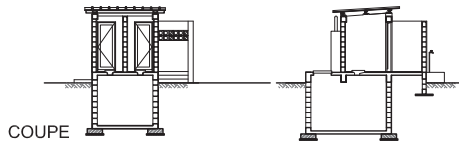
BLOC DE LATRINE RURALE (Elèves)



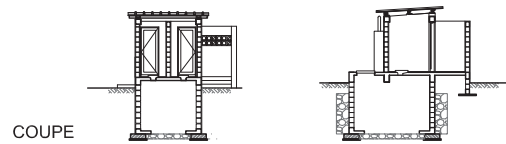
TYPE BH-2



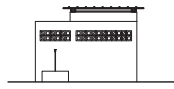
TYPE BL-2



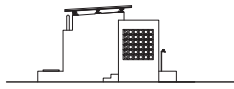
COUPE



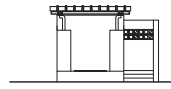
COUPE



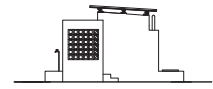
FAÇADE PRINCIPALE



FAÇADE LATÉRALE



FAÇADE POSTÉRIEURE

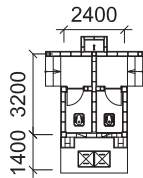


FAÇADE LATÉRALE

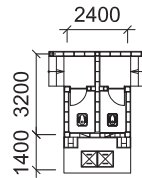
COUPES ET FAÇADES COMMUNES

BLOC D'HYGIENE (Personnels de l'école)

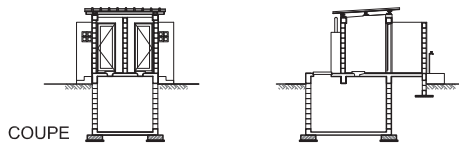
BLOC DE LATRINE RURALE (Personnels de l'école)



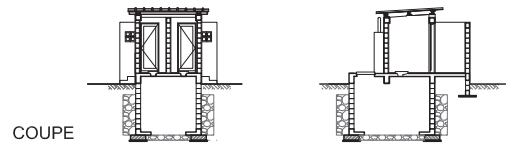
TYPE BH-P



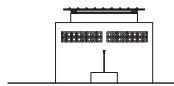
TYPE BL-P



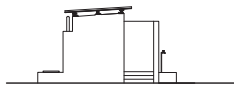
COUPE



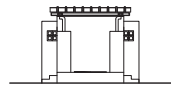
COUPE



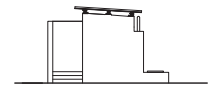
FAÇADE PRINCIPALE



FAÇADE LATÉRALE



FAÇADE POSTÉRIEURE



FAÇADE LATÉRALE

COUPES ET FAÇADES COMMUNES

2-2-4 Plan de travaux/Plan d'approvisionnement

2-2-4-1 Principes de travaux/Principes d'approvisionnement de l'agent d'approvisionnement

(1) Mise en œuvre du projet par l'agent d'approvisionnement

Dans le cadre du présent projet, les travaux comprenant la gestion d'approvisionnement de produits et services, la gestion financière ainsi que la construction d'infrastructures sont mis en œuvre par la modalité d'exécution basée sur l'approvisionnement assuré par l'agent.

L'agent d'approvisionnement (agent chargé de passation de marchés/maître d'ouvrage délégué), placé comme organisme agissant pour la réalisation du projet en qualité d'agent du gouvernement nigérien assurera la gestion de fonds, de différents approvisionnements ainsi que la supervision de l'exécution. Japan International Cooperation System (JICA) sera responsable de ces travaux en tant qu'agent d'approvisionnement dans le présent projet.

Une fois que l'Echange de Notes (E/N) aurait été signé entre les deux gouvernements et que l'accord de don (A/D) aurait été conclu entre le gouvernement nigérien et la JICA, le projet entrera dans sa phase d'exécution. Le gouvernement du Niger conclura un accord d'agent avec l'agent d'approvisionnement du Japon conformément au procès-verbal signé en annexe à l'E/N.

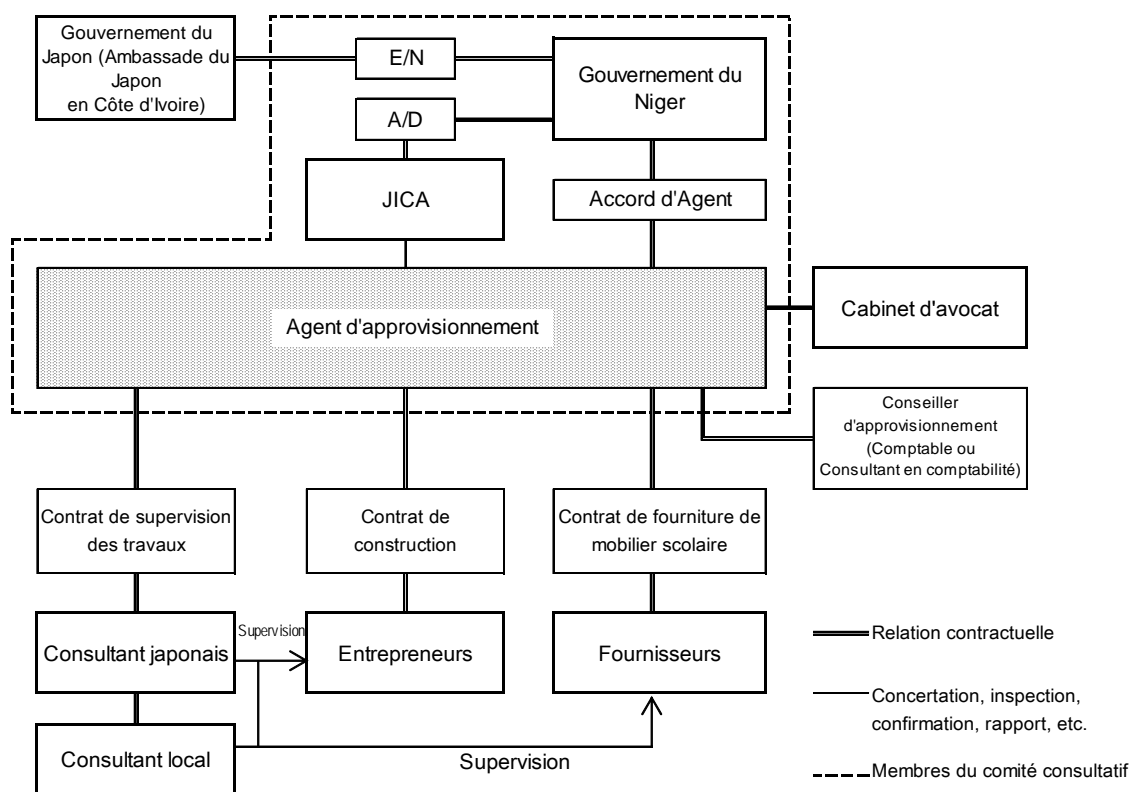


Fig. 2-1 Organigramme du système d'exécution du projet (avant-projet)

(2) Comité consultatif

Un comité consultatif sera mis en place après la signature de l'E/N. Ledit comité sera composé du gouvernement nigérien (MEN/A/PLN et Ministère des Finances), et du bureau de la JICA au Niger. L'agent d'approvisionnement y participera en qualité de conseiller. Le comité sera le lieu de concertation et de coordination pour faire face à de différents problèmes et difficultés survenues pendant l'exécution du projet.

(3) Agent d'approvisionnement

L'agent d'approvisionnement assurera en tant que mandataire du MEN/A/PLN la gestion de fonds, de différents approvisionnements (avocat, conseiller d'approvisionnement (expert-comptable ou consultant en comptabilité), conseiller de supervision des travaux, entrepreneurs, mobilier scolaire) ainsi que la supervision de l'exécution.

Le personnel de l'agent d'approvisionnement est comme suit :

Tab. 2-11 Affectation du personnel de l'agent d'approvisionnement

Personnel		Rôles et fonctions
Japonais	Chef du projet	Gérer l'ensemble des travaux de l'agent d'approvisionnement ; Etre détaché au Niger lors de soumissions, achèvement du projet et inspection des défauts.
	Chef du projet adjoint	Etre permanent au Niger pendant les soumissions et la gestion de travaux en tant que responsable sur place de l'agent.
	Personne en charge de l'établissement de dossiers d'appel d'offres	Etablir les dossiers d'appel d'offres relatifs à la construction d'infrastructures et à l'approvisionnement du mobilier scolaire (au Japon).
	Personne en charge de la gestion de contrats et fonds	Assurer les travaux de gestion des contrats avec entrepreneurs/fournisseurs, paiements et fonds (au Japon).
Personne recrutée sur place	Employé(e) au bureau	Gérer le fonds du projet de l'agent ; Etre affecté à partir du début du projet jusqu'à l'achèvement des travaux.
	Interprète	Etre affecté lors de l'approbation de dossiers d'appel d'offres pendant les soumissions, et pour l'évaluation des offres et la négociation de prix et contrats, voire au moment de l'achèvement du projet. Assurer l'interprétariat entre le français et l'anglais/le japonais.

(4) Consultant chargé de supervision des travaux

Pour le consultant chargé de la supervision des travaux, le consultant japonais étant en charge de l'étude préparatoire de la coopération sera engagé par l'approbation du gouvernement nigérien, sous la recommandation de la JICA.

Les rôles et fonctions du consultant chargé de supervision sont les suivants :

[Phase de soumissions]

- Procéder à la visite de sites pour tous les collèges cible du projet pour confirmer s'ils sont prêts ou non pour le démarrage des travaux ;
- Réunir les plans de conception détaillée, les spécifications et la quantité définitive, en se basant sur le document de référence pour les dossiers d'appel d'offres, élaboré par un consultant local sous le contrat dans le cadre de l'étude préparatoire ;
- Aider l'agent pour l'élaboration de dossiers d'appel d'offres du point de vue technique ;
- Assister l'agent dans les soumissions, l'évaluation des offres et la négociation de contrats sur l'aspect technique.

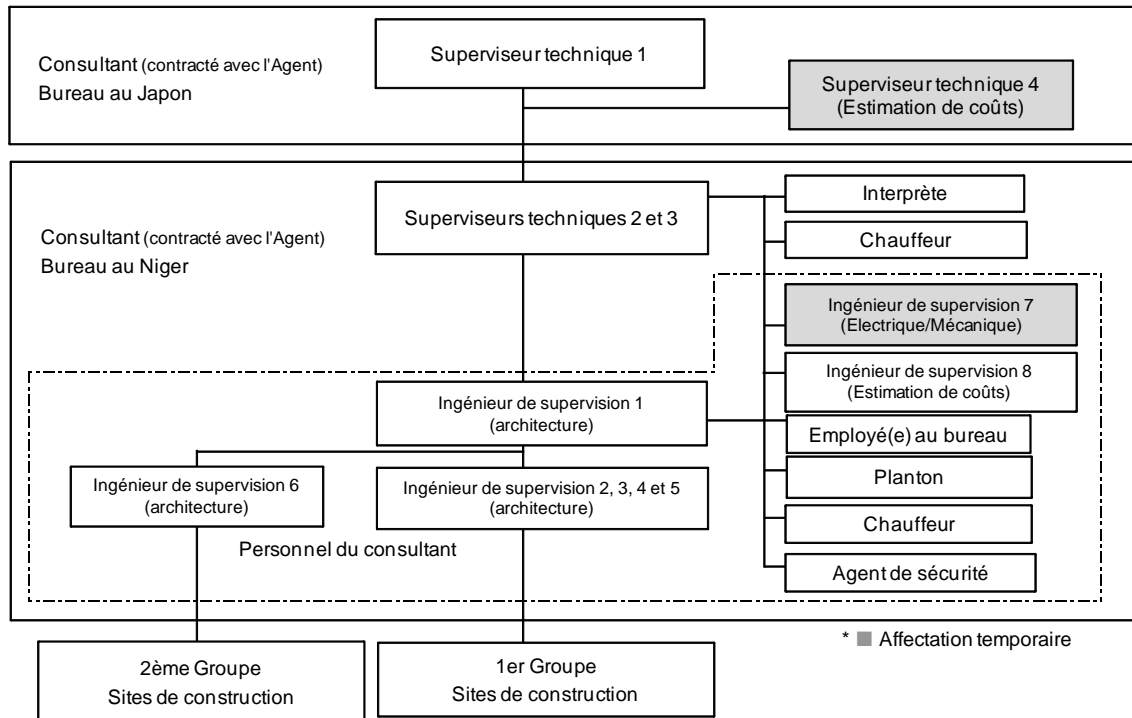
[Phase de supervision des travaux]

- Faire la tournée des sites pour y donner instructions sur la qualité des travaux, l'inspection relative à la gestion de sécurité ainsi que le respect du planning de travaux, qui sont prescrites dans le cahier de charges, et assurer le rapport régulier à l'agent ;
- Procéder à l'inspection de la quantité des travaux exécutés lorsque le paiement est demandé par les entrepreneurs, et informer l'agent de son résultat ;
- Effectuer l'inspection de réception et communiquera son résultat à l'agent ;
- Procéder à l'inspection de défauts un (1) an après l'achèvement des travaux, puis rendre compte du résultat de l'inspection à l'agent.

Le consultant japonais se chargera de ces travaux de la conception détaillée et de la supervision des travaux sous le contrat signé avec l'agent et il sous-traitera un consultant local au Niger pour accomplir lesdits travaux.

Quant au système de supervision des travaux de construction, le consultant japonais ouvrira un bureau de supervision des travaux à Niamey pour assurer la supervision des travaux de tous les sites.

Le système de supervision des travaux et l'affectation du personnel du consultant sont indiqués respectivement à la Figure 2-2 et au Tableau 2-12.



* Le superviseur technique 3 sera affecté lors du démarrage des travaux de la 1ère Tranche et lorsque les travaux de construction des sites du 1er Groupe et ceux du 2ème Groupe se dérouleront parallèlement.

Fig. 2-2 Système de supervision des travaux

Tab. 2-12 Affectation de personnel du consultant

Personnel		Rôles et fonctions
Consultant japonais	Superviseur technique 1 (Soumissions)	Gérer l'ensemble des travaux du consultant chargé de supervision ; Etre en charge de travaux de soumissions.
	Superviseur technique 2 (Supervision des travaux/Architecture)	Etre permanent au Niger pour assurer la supervision des travaux pour la période du démarrage des travaux des sites du 1 ^{er} Groupe à l'achèvement des travaux y compris la livraison du mobilier scolaire ; Effectuer l'inspection de défauts un (1) an après l'achèvement.
	Superviseur technique 3 (Supervision des travaux/Architecture)	Etre en permanence au Niger pendant deux (2) mois au moment du démarrage des travaux des sites du 1 ^{er} Groupe et pour la période où les travaux du 1 ^{er} Groupe et ceux du 2 ^{ème} Groupe se dérouleront simultanément.
	Superviseur technique 4 (Estimation de coûts)	Vérifier la quantité définitive déterminée dans les travaux de soumissions en collaboration avec le Superviseur technique 1.

Consultant local du Niger	Ingénieur de supervision 1 (Chef en architecture)	Assister le Superviseur technique 1 pendant les soumissions ; Rester permanent au bureau de supervision pendant la période de la supervision des travaux pour assister le Superviseur technique 2 et orienter les ingénieurs de supervision.
	Ingénieur de supervision 2, 3, 4 et 5 (Architecture)	Etre permanent au bureau de supervision pour la période du démarrage des travaux du 1 ^{er} Groupe à l'achèvement de ses travaux ; Faire la tournée des sites dont il se charge pour assurer la supervision des travaux.
	Ingénieur de supervision 6 (Architecture)	Etre affecté pour la période du début des travaux du 2 ^{ème} Groupe à l'achèvement de ses travaux ; Assurer la supervision des travaux.
	Ingénieur de supervision 7 (Installations électriques et mécaniques)	Assurer la supervision une (1) fois par semaine pendant la période des travaux d'installations ; Effectuer des visites de sites dont il se charge pour les superviser.
	Ingénieur de supervision 8 (Estimations de coûts)	Assister le Superviseur technique 1, pendant les travaux de soumissions, dans l'élaboration de dossiers d'appel d'offres et l'évaluation des offres ; Etre permanent au bureau de supervision pendant la période de supervision des travaux pour vérifier la quantité des travaux exécutés de chaque lot.
	Employé(e) au bureau	Rester en permanence au bureau de contrôle pendant la supervision des travaux ; Se charger de travaux bureautiques.

(5) Entrepreneurs

Les entrepreneurs seront sélectionnés par appel d'offres ouvert visant aux entreprises nigériennes. Par ailleurs, comme mentionné dans l'article « 2-1-5 Principes concernant l'utilisation d'entreprises des travaux de construction et consultant locaux », les entreprises classées à la catégorie 4, catégorie la plus élevée, seront visés comme celles éligibles pour la soumission.

(6) Fournisseurs (mobilier scolaire, autocollant)

Les fournisseurs seront choisis à travers l'appel d'offres ouvert. Ils fabriqueront et livreront le mobilier scolaire (y compris l'autocollant) conformément au document du contrat signé avec l'agent d'approvisionnement.

Par ailleurs, les fabricants du mobilier scolaire étant de petite taille, ils auront de la difficulté de fabriquer le mobilier en grand nombre pendant un court délai. Le bois, matériaux de structure, dépend de produits importés. Bien qu'il soit scié, le bois suffisamment séché n'est pas disponible et le taux d'extraction (rendement) est ainsi faible. Il faudra prévoir le délai suffisant pour le séchage de bois ainsi que pour la fabrication du mobilier, et en même temps, il faut considérer les frais d'entreposage du mobilier encourus avant la livraison.

(7) Cabinet d'avocat

Un conseiller juridique sera recruté en vue de la vérification du contenu de différents contrats et du règlement des différends et des procès.

(8) Organisme tiers d'inspection

Etant donné qu'aucune inspection par la tierce personne n'a été effectuée dans les projets antérieurs de la construction d'écoles primaires et/ou collèges du Niger, le présent projet ne recrutera pas d'organisme tiers pour l'inspection.

(9) Conseiller d'approvisionnement (expert-comptable ou consultant en comptabilité)

Il y a un grand risque que la faible capacité financière des entrepreneurs locaux entraîne le retard dans les travaux. Un tel problème est commun chez les entrepreneurs ayant eu le retard dans les travaux ou qui ont résilié le contrat, dans l'exécution des projets de l'aide financière non remboursable au développement communautaire du passé. A cet effet, un expert-comptable ou un consultant en comptabilité sera engagé dans le présent projet en tant que conseiller d'approvisionnement, pour vérifier l'état financier de soumissionnaires au moment de l'évaluation des offres.

2-2-4-2 Points à retenir sur le plan de travaux de construction/d'approvisionnement

(1) Système de supervision

Les sites prévoyant les bâtiments à étage occupent près de la moitié des sites du présent projet et il y a les sites dont la difficulté des travaux est élevée pour l'étroitesse de leur terrain. De ce fait, il est important d'établir un système de supervision du consultant afin de contrôler les sites à certaine fréquence. Concrètement, le superviseur japonais affecté au Niger et le consultant local resteront permanents au bureau de contrôle au Niger pour assurer la visite des sites en groupe constamment composé de deux (2) personnes ou plus. Il faudra élever la fréquence des visites notamment pendant les étapes importantes sur le planning des travaux. A propos de la fréquence normale, il est prévu que le superviseur japonais permanent au Niger se rendra à chaque site 2 fois par mois, et 4 fois par mois pour le consultant local.

(2) Introduction de travaux modèles

Pour assurer la qualité et prévenir le retard sur le délai des travaux, des ateliers seront organisés pour chaque groupe avant le démarrage des travaux en utilisant les travaux modèles (mock-up). Ces ateliers ont pour objectif de permettre les entrepreneurs d'approfondir leur compréhension sur la qualité requise afin d'assurer une certaine qualité et de diminuer les reprises des travaux et les travaux refaits.

2-2-4-3 Répartition des travaux de construction/Répartition des travaux d'approvisionnement et d'installation

Il est indispensable que les travaux à la charge de la partie nigérienne soient sûrement exécutés pour le bon déroulement du présent projet.

Les travaux répartis respectivement pour le Japon et pour le Niger sont les suivants :

- (1) Travaux à la charge de la partie japonaise
 - (i) Effectuer les travaux de construction d'infrastructures du projet ;
 - (ii) Approvisionner le mobilier scolaire du projet.

- (2) Travaux à la charge de la partie nigérienne
 - (i) Assurer un terrain pour lequel est délivrée une pièce officielle attestant son usage scolaire ;
 - (ii) Procéder aux travaux de terrassement ;
 - (iii) Effectuer les travaux de démolition des obstacles au sol et/ou enterrés se trouvant dans les sites pour lesquels la construction est prévue ;
 - (iv) Assurer le dépôt provisoire des matériaux de construction dans les sites ;
 - (v) Effectuer les travaux de branchement et raccordement de l'électricité et de l'eau ;
 - (vi) Approvisionner les meubles et équipements autres que le mobilier scolaire.

Pour les travaux préparatoires à effectuer préalablement au démarrage des travaux, les travaux (2) de (i) à (iv) susmentionnés devront être effectués par la partie nigérienne. Pour les sites où une telle préparation n'aurait pas été terminée avant la visite des sites qui précède à la soumission, la priorité de tels sites sera revue à la baisse. Par ailleurs, les travaux préparatoires (v) devront se terminer avant l'achèvement de travaux des infrastructures.

2-2-4-4 Plan de supervision des travaux/Plan de supervision d'approvisionnement

Afin d'achever parallèlement les travaux de construction à plusieurs sites dans un délai limité, il est considéré important comme facteur d'exécuter adéquatement la supervision des travaux tout en assurant soigneusement des rapports et des concertations avec l'organisme responsable et l'organisme d'exécution du Niger ainsi qu'avec l'agent d'approvisionnement, et en donnant les instructions et les orientations adéquates aux entrepreneurs. A cet effet, la supervision des travaux du présent projet s'effectuera selon le système d'exécution indiqué plus haut dans la Figure 2-2.

Le superviseur technique 2 (Japonais) expérimenté dans la supervision des travaux sera détaché et restera au Niger pour assurer, avec l'ingénieur local de supervision, la gestion de planning des travaux ainsi que le gestion de la qualité expliqué plus tard dans « 2-2-4-5 ». En outre, il se chargera de recueillir les informations pour la supervision, d'établir des rapports et de faire le rapport régulier concernant le présent projet à l'agent d'approvisionnement. Le consultant ouvrira un bureau de supervision à la ville de Niamey.

2-2-4-5 Plan de gestion de la qualité

Suivant les principes de base : le fait que la quantité de conception requise dans le cadre de projets de l'aide non remboursable au développement communautaire est « à déterminer sur la base de spécifications et conceptions standard locales, en tenant compte des résultats de l'étude, avec des améliorations nécessaires », l'importance est accordée sur les 3 éléments ci-dessous qui constituent la base de la qualité de bâtiments, pour la qualité de conception requise par le présent projet.

- i) Amélioration de la résistance de gros œuvres ;
- ii) Prévention de la fuite d'eau ;
- iii) Amélioration de la résistance à la rouille de la menuiserie.

Lorsque la qualité de conception requise est seulement prescrite dans le cahier des charges de la conception, mais qu'elle n'a pas été inspectée ni vérifiée par la supervision des travaux ou qu'elle a été vérifiée moins fréquemment et/ou sur moins d'éléments, le bâtiment ainsi construit abritera beaucoup de parties sur lesquelles l'on n'est pas en mesure de juger si elles correspondent à la qualité de conception. Il est important de vérifier autant que possible si les travaux sont réalisés suivant la conception, afin que le bâtiment construit satisfasse à la qualité de conception.

Dans le cadre du présent projet, pour garantir la qualité de conception susmentionnée i) à iii), des superviseurs techniques japonais et des ingénieurs locaux de supervision visiteront les sites pour effectuer de différents essais et assister aux inspections sur place, etc. suivant les objectifs de contrôle de qualité indiqués dans le Tableau 2-13, afin d'assurer la qualité de conception dans la mesure du possible.

Tab. 2-13 Objectifs pour la gestion de la qualité

Objectif du gestion de la qualité	Elément objet de la supervision	Elément à vérifier et Méthode	Fréquence de vérification
• Eviter que les bâtiments soient rendus impraticables en raison de l'affaissement du terrain, etc.	Etude détaillée du sol peu solide	Sondages et carottages	A chaque site
	Sol de fondation	Inspection visuelle	A l'achèvement de la fouille
• Prolonger le délai pendant lequel une grande réparation sur l'ossature en béton armé n'est pas requis	Matériaux de béton	Agrégats : Analyse granulométrique	1 fois pour chaque lot
		Ciment : Type, Période de production, Mode d'entreposage	Lors du coulage
		Fer à béton : Vérification du certificat de l'usine ou Test de résistance à la traction	1 fois pour chaque lot et chaque taille de fer
	Plan de dosage	Essai de coulage	1 fois pour chaque lot
		Taux de chlorure dans le béton à vérifier par l'appareil de mesure de chlorure, etc.	1 fois pour chaque lot
	Façonnage de fer à béton, ferreillage	Inspection de réception de produits	N'importe quel moment pour chaque type de fer à béton torsadé N'importe quel moment pendant les travaux de ferreillage
		Inspection de ferreillage	1 fois avant coulage
	Coffrage	Plan de gros oeuvre	1 fois avant de façonner le coffre N'importe quel moment pendant les travaux de coffrage N'importe quel moment pendant les travaux de ferreillage
		Inspection de coffrage	1 fois avant coulage
	Taux de dosage	Volume par boîte de mesure désignée	A chaque coulage
	Méthode de coulage	Hauteur pour coulage aux poteaux	A chaque coulage
	Façon de compactage	Utilisation ou non de vibreur	A chaque coulage
	Période de décoffrage	Vérification en rapport avec la date et l'heure de coulage	lors de visite
	Nids de gravier, etc.	Inspection visuelle	Au moment de décoffrage
	Fissures nuisibles	Inspection visuelle, Mesure de fissures par fissomètre	Au moment de décoffrage
	Travaux exécutés	Mesure des dimensions (dans la tolérance)	Au moment de décoffrage
	Résistance de béton de la structure	Résistance au 7ème jour	A chaque examen évaluant la résistance de béton de structures
Essai de compressibilité de béton des structures		Bâtiment sans étage (Bloc de salles, Bloc administratif) : 3 fois à chaque bloc (fondation, poteaux au rez-de-chaussee, poutres en béton armé) Bâtiment à étage : 5 fois à chaque bloc (fondations, poteaux au rez-de-chaussee, poteaux au 1er étage, poutres en béton armé) Bloc Latrines : 1 fois	
• Allonger le temps avant le développement de rouille sur la partie en fer	Méthode de préparation de surface	Inspection visuelle conformément aux spécifications prescrites	Avant la peinture antirouille à l'usine
	Peinture anticorrosive	Type de peinture, Volume peint	Usine, Sites
• Ne pas avoir de fuite sur le toit	Matériaux	Inspection visuelle conformément aux spécifications prescrites	Avant le pliage, au moment de livraison
	Méthode	Méthodes de fixation et de revêtement prescrites aux plans	Lors de commencement de ces travaux
	Travaux exécutés	Inspection visuelle	Lors de commencement de ces travaux et lors de leur achèvement

2-2-4-6 Plan d'approvisionnement en matériel et matériaux

Au Niger, la plupart de matériaux de construction autres que le ciment, le sable, le gravier et le bloc de béton sont importées puis façonnées. Aucun problème particulier n'est constaté en matière

de qualité et de volume d'approvisionnement pour ces matériaux. Concernant l'appareil et l'équipement électriques et sanitaires, des produits importés sont souvent utilisés et disponibles sur le marché. Pour ce qui est de béton, les prescriptions de qualité pour l'agrégat et le sable ont de l'importance.

Les principaux matériaux sont détaillés comme suit :

- Ciment :** Les produits d'origine nigérienne et importés de pays voisins sont disponibles. Pour le ciment produit au pays, le volume produit par mois est faible, soit 9 000 tonnes/mois. Etant utilisé prioritairement pour les travaux gérés par le gouvernement, la quantité commercialisée est petite. La plupart des produits commercialisés au marché est en principe les produits importés. La différence de prix entre le produit du pays et le ciment importé est minime. La quantité du produit importé mise en vente au marché dépasse celle du produit national.
- Fer à béton :** Le produit principalement commercialisé au marché est le fer rond fabriqué en Europe puis transformé en barre à haute adhérence dans les pays voisins ou au Niger. Sa qualité se varie. D'un côté, on trouve les produits importés en provenance de l'Europe dont le prix est élevé pourtant la qualité est favorable. Le délai nécessaire à l'approvisionnement en produits transformés au Niger est environ un (1) mois pour le produit fabriqué au pays et trois (3) à quatre (4) mois pour le produit venant de l'Europe.
- Sable, pierre concassée :** Le sable et la pierre concassée sont approvisionnés à partir du site d'extraction du fleuve Niger. Sable à grains fins et gravier rond. En outre, une carrière existe en banlieue de Niamey. Le volume pouvant être approvisionné est suffisant pour couvrir la quantité nécessaire.
- Bloc de béton :** Le bloc est fabriqué par une usine spécialisée. A part cette usine, les grands entrepreneurs fabriquent eux-mêmes le bloc de béton. Ils peuvent fabriquer le bloc ayant la résistance à la compression (près de 2 Mpa/m²) prescrite. Il n'y a pas de problème en matière de quantité approvisionnée.
- Matériaux de toiture :** La tôle d'acier en rouleaux (1 000mm de largeur) importée est transformée pour la tôle nervurée dans la ville de Niamey. A cet effet, il est possible de prescrire la longueur de la tôle qui sera livrée. Pour le délai nécessaire à l'approvisionnement, près de quatre (4) mois sont requis à compter de la commande jusqu'à la livraison.

La provenance de principaux matériel et matériaux sont indiquée dans le tableau ci-dessous :

Tab. 2-14 Provenance de principaux matériel et matériaux

Nom de matériel et matériaux	Provenance (lieu d'approvisionnement)			Remarques (Origine)
	Niger	Japon	Pays tiers	
[Matériaux]				
Ciment Portland	○			Produit du Niger, Produit importé (Bénin, Togo, Nigeria)
Agrégats pour le béton	○			Produit du Niger
Barre à haute adhérence	○			Produit du Niger (D6-D12, produit façonné) Produit importé (Togo (D6-D12 produit façonné) Burkina Faso (D6-D12, produit façonné) (France, Belgique, Ukraine, Brésil, Turquie et Chine)
Matériaux d'acier	○			Produit importé (France, Belgique, Ukraine, Brésil)
Matériaux de coffrage	○			Produit importé (Côte d'Ivoire, Ghana, Nigeria)
Contreplaqué	○			Produit importé (Côte d'Ivoire, Ghana)
Bloc de béton	○			Produit du Niger
Tôle métallique pour le toit (matériau en feuille)	○			Produit du Niger (Produit façonné), Produit importé (Europe)
Bois	○			Produit importé (Côte d'Ivoire)
Menuiserie en bois	○			Produit du Niger
Menuiserie métallique	○			Produit du Niger (Produit façonné)
Pièce métallique pour menuiserie	○			Produit importé (Afrique du Sud, Chine)
Verre	○			Produit importé (Chine)
Matériaux de peinture	○			Produit importé (Turquie, Tunisie, Côte d'Ivoire)
Tableau de distribution, etc.	○			Produit importé (Chine)
Fil et câble électrique	○			Produit importé (Chine, Sénégal)
Tuyau de conduit	○			Produit du Niger, Produit importé (Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Chine)
Appareil d'éclairage	○			Produit importé (France, Chine)
Tuyau d'alimentation d'eau et de drainage	○			Produit du Niger, Produit importé (Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Chine)
Valves, Accessoires métalliques pour tuyaux	○			Produit importé (Allemagne, Algérie, Chine)

[Equipement de construction]				
Bétonnier	○			Produit importé (France)
[Mobilier scolaire]				
Table-banc, bureau et chaise	○			Produit du Niger

2-2-4-7 Planning d'exécution

(1) Répartition de lots

Dans le cadre du présent projet, (i) la construction des infrastructures (y compris la plaque signalétique) et (ii) le mobilier scolaire (y compris l'autocollant) seront commandés séparément.

La construction des infrastructures est divisée en deux (2) groupes (tranches) en fonction de la période des travaux de construction. Le 1^{er} Groupe comportera les sites mis en priorité relativement élevée par le client (partie nigérienne), à savoir les nouvelles créations, les collèges à cycles incomplets, ainsi que les sites dont la taille des travaux prévue est grande et les sites dont le terrain est étroit.

En outre, le 1^{er} Groupe assurera le grand volume des travaux, soit environ 82% de l'ensemble des travaux (14 sites sur 17). Au cas où les composantes devraient être rajustées en raison de la fluctuation des taux de change, etc., la priorité des sites du 2^{ème} Groupe sera prise en compte pour effectuer un tel rajustement.

Pour les entrepreneurs des travaux de construction, ils seront sélectionnés par appel d'offres concurrentiel restreint à des entrepreneurs locaux. Leurs offres seront évaluées et retenues sur l'aspect technique et financier (prix) dans leur ensemble.

A propos de l'approvisionnement en équipement, le mobilier scolaire constitue un lot à part. Pour chaque lot, un appel d'offres concurrentiel sera organisé pour choisir un fournisseur.

Tab. 2-15 Nombre de lots

Type de travaux	1 ^{er} Groupe		2 ^{ème} Groupe	
Travaux de construction des infrastructures (y compris la plaque signalétique)	N° de lot	Nombre de sites (Nombre de salles)	N° de lot	Nombre de sites (Nombre de salles)
	1	3 (39)	5	3 (40)
	2	4 (40)		
	3	3 (50)		
4	4 (46)			
Approvisionnement de mobilier scolaire (y compris l'autocollant)	1		1	

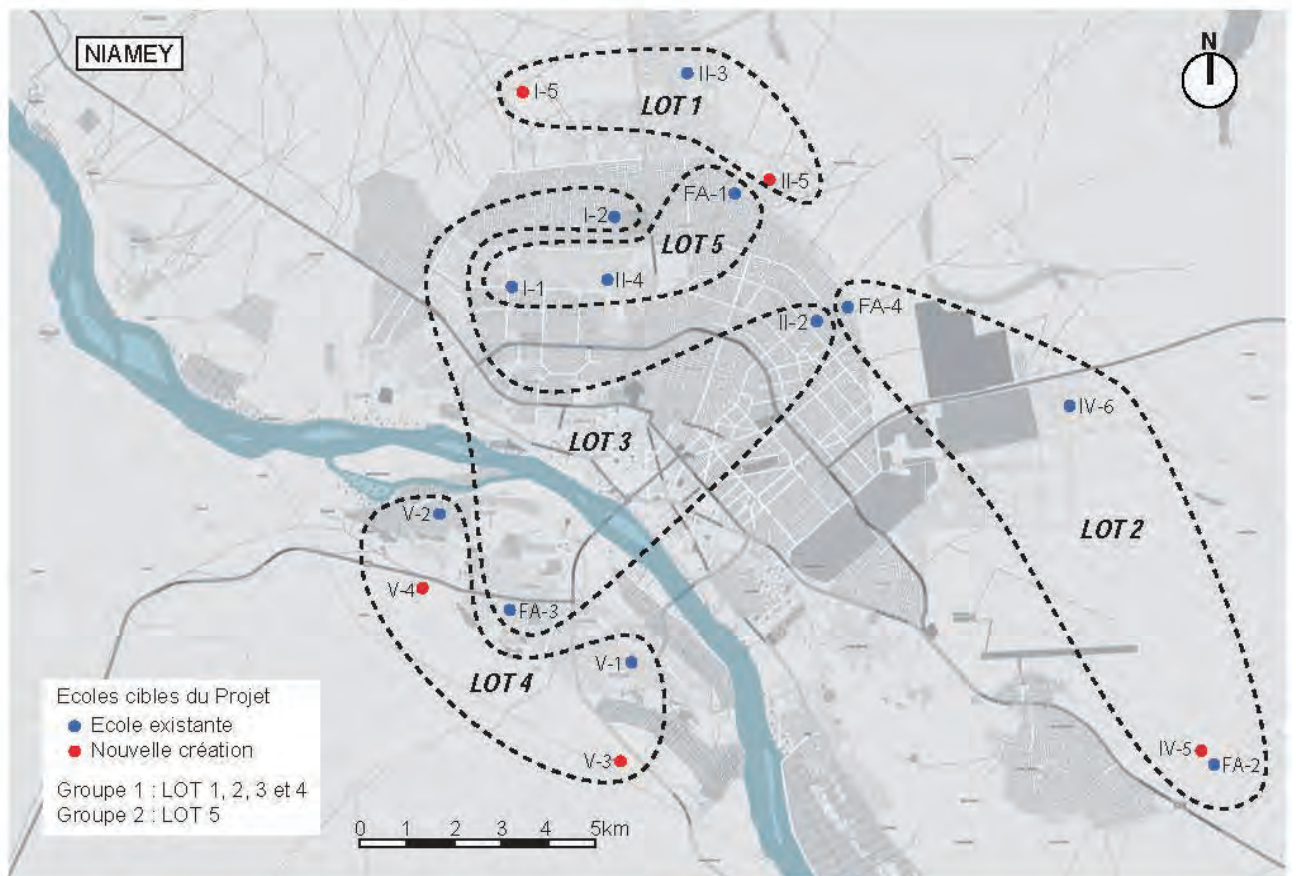


Fig. 2-3 Plan de lots de contrats de travaux de construction

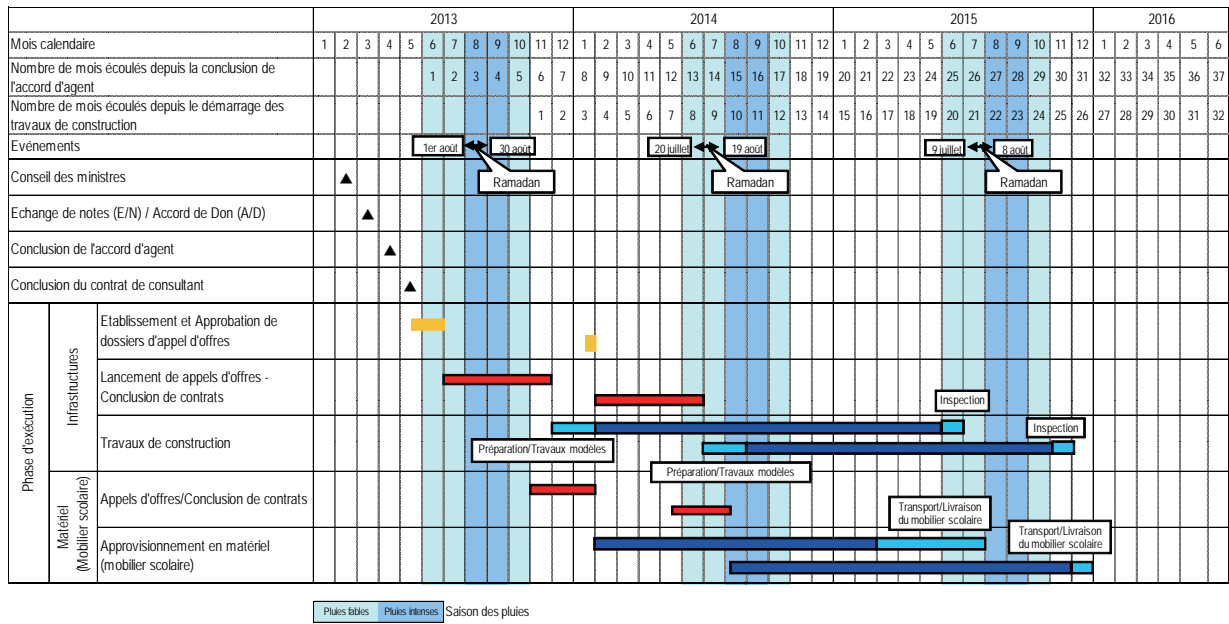


Fig. 2-4 Planning d'exécution du projet

2-3 Mesures à prendre par la partie nigérienne

Pour la mise en œuvre du présent projet dans le cadre de l'aide non remboursable au développement communautaire du Japon, les mesures devant être prises par le gouvernement du Niger sont les suivantes :

- 1) Préparer le terrain nécessaire au présent projet et accorder au MEN/A/PLN le droit de construction des bâtiments ;
- 2) Effectuer les travaux d'enlèvement des obstacles au sol et enterrés et procéder au terrassement (remblayage et déblayage) préalablement à la mise en œuvre du présent projet (Toutefois, au cas où ces travaux préparatoires n'auraient pas été effectués par la partie nigérienne avant le démarrage des travaux du projet, la priorité du site en question serait revue à celle moins élevée, comme expliqué à « 2-4-3 Répartition des travaux de construction/Répartition des travaux d'approvisionnement et d'installation ».) ;
- 3) Construire et/ou réhabiliter les clôtures, installer les portails d'entrée principale et effectuer d'autres travaux extérieurs connexes tels que travaux de jardinage selon les besoins après l'achèvement des travaux faisant l'objet du projet ;
- 4) Effectuer les travaux de branchement et raccordement pour les réseaux d'électricité et d'eau courante dans les sites du projet avant l'achèvement des travaux du Projet ;
- 5) Prendre en charge la commission de notification de l'autorisation de déboursement global ainsi que la commission de déboursement basées sur l'arrangement bancaire (A/B) à conclure avec une banque au Japon ;
- 6) Prendre les mesures nécessaires pour que l'importation et le dédouanement des matériels et équipements à utiliser pour que le projet se déroulent rapidement ;
- 7) Accorder aux personnes physiques et/ou personnes juridiques dont les services pourraient être requis au titre de l'accord d'agent et de chacun des contrats à signer avec l'agent d'approvisionnement (maître d'ouvrage délégué) toute facilité nécessaire pour assurer leur entrée et leur séjour au Niger.
- 8) Assurer les formalités pour l'exonération des matériaux importés nécessaires à l'exécution du Projet ;
- 9) Exonérer les droits de douane, les taxes intérieures ainsi que toute autre charge fiscale imposée au Niger pour les services et les produits à fournir en vertu des contrats relatifs au Projet ;
- 10) Prendre en charge les dommages-intérêts dus à la non réalisation des travaux à effectuer par la partie nigérienne à ses frais ;
- 11) Utiliser et entretenir, d'une manière adéquate et efficace, les infrastructures et les équipements qui seront octroyés dans le cadre du présent projet ;
- 12) Prendre en charge tous les frais autres que ceux supportés par l'aide non-remboursable au développement communautaire du Japon dans l'étendue du présent projet.

Tab. 2-17 Liste des travaux à prendre en charge par la partie nigérienne par collège cible

1^{er} Groupe

LOT	CODE	Nom d'école	Abattage / Déracinement des arbres et buissons	Déplacement des équipements existants	Travaux de raccordement des réseaux électriques et d'eau potable	Autre
LOT 1	I-5	CEG ROUTE TILLABERI				
	II-3	CEG KOIRA TEGUI				
	II-5	CEG FRANCOPHONIE				
LOT 2	IV-5	CEG AEROPORT	1 arbre			
	IV-6	CEG ROUTE FILINGUE	1 arbre			
	FA-2	CEG FA AEROPORT				
	FA-4	CEG FA BANIFANDOU	6 arbres			Arrangement des salles de classe provisoire pendant les travaux
LOT 3	I-2	CEG 35 CITE CHINOISE		Loge gardien	Électricité / Eau potable	
	II-2	CEG 24 MAHAMANE OUSMANE	14 arbres	Loge gardien	Électricité	
	FA-3	CEG FA RIVE DROITE			Électricité / Eau potable	
LOT 4	V-1	CEG GAWEYE	10 arbres		Électricité	
	V-2	CEG LAMORDE	4 arbres		Électricité / Eau potable	
	V-3	CEG SAGIA	8 arbres			
	V-4	CEG NORDIRE	3 arbres			

2^{ème} Groupe

	CODE	Nom d'école	Abattage / Déracinement des arbres et buissons	Déplacement des équipements existants	Travaux de raccordement des réseaux électriques et d'eau potable	Autre
LOT 5	I-1	CEG FRANCE AMITIE NIGER	3 arbres		Électricité	
	II-4	CEG DAR ES SALAM	4m (Buissons)		Électricité	
	FA-1	CEG LAZARET		Loge gardien	Électricité	

2-4 Plan de gestion, d'entretien et de maintenance

2-4-1 Plan de gestion

Il sera nécessaire d'augmenter le nombre des enseignants et personnel, de distribuer le matériel pédagogique et d'assurer les frais de gestion après l'aménagement des salles de classe par le présent Projet. Selon le standard nigérien, le calcul approximatif se fait sur la base de l'effectif d'élèves par salle de classe fixé à 50 élèves.

(1) Enseignant et personnel

1) Etablissements existants

Pour les établissements cible du présent projet, le nombre des enseignants pour lequel l'augmentation est requise est estimé à près de 2,48 fois²⁵ par rapport au nombre de salles de classe augmenté (Nombre de salles de classe après l'aménagement (224)²⁶ – nombre de classe existantes (185)). Pour ce qui est du surveillant, un (1) surveillant étant affecté pour trois cents (300) élèves, il sera nécessaire d'augmenter le nombre de surveillants en fonction de l'augmentation du nombre de salles de classe. De ce fait, un (1) surveillant sera affecté de nouveau pour six (6) salles de classe créées.

Tab. 2-18 Nombre nécessaire augmenté pour les enseignants et personnel des CEG existants

Nombre de salles créés	Nombre d'enseignants	Nombre de surveillants
39 salles	97 enseignants	7 surveillants

NB : Les nombres d'enseignants et de surveillants sont arrondis au chiffre supérieur.

2) Nouvelles créations

Pour les cinq (5) collèges à créer (nouvelles créations) faisant partie des établissements cibles du présent projet, il est nécessaire d'affecter de nouveaux enseignants et personnel comme indiqués dans le tableau ci-dessous :

²⁵ On adopte 2,48 (nombre moyen d'enseignants par classe en 2011/12 dans les collèges existants) pour le calcul. En principe, les enseignants sont affectés sur la base de nombre d'heures par semaine par enseignant, qui est de 21 heures/semaine. Toutefois, beaucoup d'enseignants et personnel souhaitant travailler en zone urbaine, la tendance est qu'ils sont surpeuplés notamment à Niamey (explication donnée par le MEN/A/PLN). Etant donné que les CEG cible du projet n'adoptent pas de système double flux, il peut considérer que le nombre de classe correspond au nombre de salles.

²⁶ Nombre de salles de classe après la mise en œuvre du projet = Nombre de salles de classe à créer par le projet + Nombre de salles de classe de conditions de qualité (Les salles de classe sont dénombrées uniquement pour les collèges existants.)

Tab. 2-19 Nombre nécessaire d'enseignants et personnel pour les nouvelles créations

Nombre de salles à créer	Nombre de Directeur	Nombre d'enseignants	Nombre de surveillants
42	5	105	7

3) Total

Le nombre d'enseignants et de personnel dont l'augmentation est requise pour les établissements existants et les nouvelles créations sont indiqués dans le tableau suivant :

Tab. 2-20 Total d'enseignants et personnel nécessaires à augmenter

Répartition	Nombre nécessaire de plus
Enseignant	202
Directeur	5
Personnel (Surveillant)	14

(2) Matériel pédagogique

En principe, des compas, rapporteurs, équerres, règles, craies et effaceur tableau noir, etc. seront fournis à chaque collège par le MEN/A/PLN. Il est considéré qu'un jeu initial de ces matériels aurait été fourni aux établissements existants au moins dans ce sens. De ce fait, la fourniture est nécessaire pour les cinq (5) nouvelles créations prévues par le présent projet.

(3) Frais de gestion

Comme expliqué dans l'article « 2-2-1-8 Principes à l'égard de la capacité de gestion et de maintenance de l'organisme d'exécution », les ressources financières relatives à la gestion et à la maintenance de chaque collège sont de i) budget du MEN/A/PLN, ii) fonds de COGES, iii) subventions par les organismes partenaires, telles que l'administration régionale, les ONG et les grandes personnalités locales. Notamment le fonds de COGES occupe une place importante.

Il a été confirmé que le COGES était mis en place au niveau de tous les établissements faisant l'objet de l'étude du présent projet. Concernant le fonds de COGES, chaque élève prend en charge une certaine somme basée sur le plan d'actions élaboré à chaque collège. Le montant moyen de cotisation était de 1 800 FCFA par an par élève dans les collèges cible de l'étude du présent projet. Cependant un écart a été observé entre les établissements en matière d'état de recouvrement. Au niveau de chaque établissement, le fonds est utilisé en joignant les deux bouts selon la situation d'une part, et d'autre part les parents d'élèves sont sensibilisés, principalement par le directeur d'établissement, pour l'importance de leur implication dans l'éducation et la gestion scolaire. Le fonds est ainsi utilisé constamment pour entre autres l'installation de salles provisoires en paillote, la maintenance de l'établissement. Parallèlement, il fait l'appel de fonds auprès de l'administration régionale, grandes personnalités de quartier et ONG.

2-4-2 Plan d'entretien et de maintenance

Comme mentionné plus haut, la gestion et la maintenance de chaque collège sont assurées principalement par le COGES au Niger. Cependant, pour les éléments nécessitant une grande réparation à moyen et long terme tels que le plafond, le mur et le toit, il est nécessaire de remettre une requête auprès du MEN/A/PLN via l'inspection.

Par contre, pour les CEG faisant l'objet de l'étude du présent projet, il a été identifié, en tant que problèmes, les plans d'action élaborés dont le budget dépasse le fonds éventuellement recouvré (montant total cotisé par les élèves), les difficultés dans la collecte de fonds, l'écart entre les collèges en matière de capacité de management et de leadership du directeur et du COGES, la question d'entretien et de gestion des infrastructures incluant le nettoyage.

Alors qu'il existe un écart entre les établissements et qu'il sera susceptible d'améliorer tels problèmes, à l'heure actuelle chaque école prend les mesures correspondant à sa situation.

En outre, près de vingt (20) collèges engagés dans le « Programme de renforcement de l'enseignement en science et mathématique dans l'enseignement secondaire 2^{ème} phase (SMASSE II) » qui est un projet de la coopération technique, font partie des collèges cible de l'étude du présent projet.

Le projet SMASSE II favorise l'acquisition du matériel tel qu'un appareil de laboratoire, des produits chimiques et des piles (batteries) à l'utilisation du fonds de COGES et l'aménagement des infrastructures pour le laboratoire²⁷. A cela s'ajoutent les formations organisées du projet auprès de directeurs et représentants de COGES. Après les formations pour les directeurs et les représentants de COGES organisées par SMASSE II, les efforts sont continus au niveau de chaque collège pour l'amélioration de l'enseignement des mathématiques et sciences, en utilisant le fonds de COGES. En outre, la cellule de promotion de COGES dont le système est en voie de développement est mise en place au MEN/A/PLN. Il est attendu que ladite cellule suive la continuité des activités de COGES de chaque collège et les oriente.

En plus de cela, le projet « Ecole pour Tous (EPT) : Projet de développement éducatif à travers la participation communautaire » considéré comme « Ecole pour Tous 3^{ème} phase » a été lancé à partir de mai 2012 pour une durée de quatre (4) ans et il visera les collèges dans l'avenir. Ledit projet a pour objectif de renforcer la fonction et la capacité de COGES dans la gestion scolaire en visant le développement éducatif (accès à l'éducation et qualité de l'enseignement). Dans ce cadre, le projet EPT prévoit des activités tels que des études préliminaires, des projets exécutés visant les zones pilote et des activités élargies à l'échelle nationale. Par ailleurs, le projet EPT vise, pour l'un de ses résultats, le renforcement de la fonction et de la capacité de COGES pour la gestion et l'exploitation des ressources dans les zones cible de projet pilote. Pour la mise en œuvre du projet pilote, il est souhaitable d'inclure dans ledit projet une partie des collèges objet du présent projet ou certains collèges liés au présent projet et au projet SMASSE II pour que le système de COGES y

²⁷ Il est évoqué comme problèmes le fait que la plupart du fonds de COGES de chaque collège étant consacrée pour couvrir les frais de l'aménagement des salles en paillote et de la réparation des tables-bancs, le fonds alloué pour améliorer l'environnement éducatif des mathématiques et sciences est assez limité (interview de la personne en charge des activités COGES du projet SMASSE II).

compris le financement soit renforcé et que la connaissance soit améliorée sur l'importance de l'nettoyage, de l'entretien et la maintenance des infrastructures, même si la Composant Soft ne fait pas partie du présent projet.

2-5 Coût approximatif du projet

2-5-1 Coût approximatif du projet faisant l'objet de la coopération

En cas de mise en œuvre du présent Projet de coopération, le coût nécessaire du Projet à la charge de la partie nigérienne est estimé comme suit.

- (1) Coût à la charge de la partie nigérienne 67,3 millions de francs CFA
(Près de 10,82 millions de yens)

Tab. 2-21 Répartition des frais à la charge de la partie nigérienne

Intitulé	Montant (FCFA)	Montant converti en yen (Yen)
Aménagement des sites (enlèvement des arbres et obstacles existants)	8 001 000	1 287 000
Travaux de raccordement des installations électriques	44 705 000	7 191 000
Travaux de raccordement des installations d'alimentation d'eau	450 000	72 300
Frais pour les salles en pailote à monter pendant les travaux de construction ²⁸	3 600 000	579 000
Frais de mise en œuvre relatifs à la construction des infrastructures ²⁹	2 600 000	418 000
Commissions bancaires	7 955 000	1 279 700
Total	67 311 000	10 827 000

Par ailleurs, le montant susmentionné est une estimation faite par la partie japonaise sur la base des informations recueillies au moment de l'étude sur terrain de mai à juin 2012.

(2) Conditions d'estimation des coûts

- (i) Période d'estimation : Juin 2012
- (ii) Taux de change : 1 euro = 105,52 yens
: 1 franc CFA (FCFA) = 0,16086 yens
- (iii) Période de l'exécution des travaux et de l'approvisionnement : La période des travaux est indiquée dans le planning d'exécution du projet.
- (iv) Autres : L'estimation des coûts se fait en conformité avec le système de l'aide non remboursable du gouvernement du Japon.

²⁸ L'estimation se fait en considérant le loyer des terrains.

²⁹ Le coût estimé couvre les frais de transport/déplacement pour permettre aux intéressés de participer aux réunions du comité et accompagner des visites mensuelles aux sites, des inspections de réception.

2-5-2 Frais de fonctionnement et de maintenance

2-5-2-1 Frais de fonctionnement

Le montant majoré des frais de fonctionnement par la suite de la mise en œuvre du présent projet est calculé comme indique le tableau suivant :

Tab. 2-22 Frais annuel de fonctionnement

Intitulé	Base de calcul	Montant (millier de FCFA)	Remarques
Frais de personnel	Enseignant 202 pers. x 108 250FCFA ³⁰ Directeur 5 pers. x 192 900FCFA ³¹ Personnel 14 pers. x 95 000FCFA ³²	24 161	à la charge du MEN/A/PLN ³³
Frais de jeux de matériel pédagogique Collèges	48 055FCFA ³⁴ x 5 nouvelles créations + 1 315FCFA ³⁵ x 2 136 pers. ³⁶	3 049	
Frais de fonctionnement	74 000FCFA ³⁷ x 5 nouvelles créations	370	
Total		27 580	

Etant donné que le montant total des frais annuels de fonctionnement mentionnés dans le tableau ci-dessus correspond à près de 0,03% du budget ordinaire pour l'année 2012 du MEN/A/PLN, qui s'élève à 81 422 millions de FCFA, il pourra être pris en charge par ledit MEN/A/PLN sans problème.

Par ailleurs, comme mentionné à l'article « 2-2-1-8 Principes à l'égard de la capacité de gestion et de maintenance de l'organisme d'exécution », chaque établissement utilise le fonds de COGES en plus du budget scolaire susmentionné pour les frais de fonctionnement et de maintenance.

³⁰ Pour les collèges existants concernant le présent projet, le taux d'enseignants contractuels est élevé par rapport à celui d'enseignants titulaires dans la plupart. Le salaire du titulaire est calculé à l'aide de l'indicateur et du formule « 4 180 x indice de chaque catégorie/12 ». Par contre, le salaire du contractuel CEG est de 87 500 FCFA/mois plus 5 000 FCFA (indemnités). Ainsi, on estime le salaire moyen du titulaire et celui du contractuel en se basant sur 356 (valeur moyenne des enseignants CEG) pour l'indice de catégorie.

³¹ Pour le salaire du directeur de collège, on l'estime sur la base de 505, indice moyen de la catégorie (Seule indice de directeur de l'école primaire était disponible. Par contre, pour les indemnités d'enseignants, les indices pour l'école primaire et le collège étaient recueillis. Leur proportion est donc prise en compte pour le calcul.) avec une majoration de 17 000 FCFA.

³² Quant au personnel, le coût est estimé à l'aide des indices susmentionnés en se basant sur 275, indice le moins élevé (provisoire) des indices de catégories pour le personnel CEG.

³³ Le salaire de fonctionnaire est attribué directement par le Ministère des Finances, mais il est du budget du MEN/A/PLN.

³⁴ Total de prix moyen sur le marché des matériels pédagogiques autres que ceux fournis à chaque élève parmi les matériels listés.

³⁵ Total de prix moyen sur le marché des matériels pédagogiques fournis à chaque élève parmi lesdits matériels listés.

³⁶ Effectif total d'élèves projeté pour les nouvelles créations pour l'année 2014/15

³⁷ Montant moyen calculé à partir des plans de fourniture pour ces trois (3) dernières années ainsi que pour 2011/12

2-5-2-2 Frais de maintenance

Comme expliqué plus haut, il est jugé possible que les infrastructures à construire par le présent projet ne nécessitent pas de maintenance pour quelques années après leur réception. Le tableau suivant montre les éléments objet de maintenance et de gestion, la fréquence de maintenance et les frais éventuellement requis après quelques années :

Tab. 2-23 Calcul d'essai de frais de maintenance (pour 17 établissements)

Intitulé		Fréquence	Frais réparties pour une (1) année ³⁸ (millier de FCFA)	Remarques
Renouvellement de la peinture	Partie externe	1fois / 5 à 8 ans	13 200	à la charge de chaque établissement et le MEN/A/PLN
	Partie interne	1fois / 5ans	15 500	
	Menuiserie	1fois / 5ans	6 200	
	Charpente	1fois / 5ans	7 400	
	Tableau noir	1fois / 2ans	6 300	
Nettoyage de fosses à eaux vanes de bloc d'hygiène à chasse d'eau		1fois / 1an	210	
Enlèvement des dépôts des excréta des latrines vidangeables		2fois / 1an	1 680	
Remplacement des ampoules		1fois / 3ans	20	
Total			50 510	

(Environ 8,1 millions de yens)

Pour le COGES qui joue un rôle important dans la gestion scolaire et la maintenance, chaque établissement prend les mesures propres en fonction de sa situation tandis qu'il reste les problèmes mentionnés dans l'article « 2-4-2 Plan d'entretien et de maintenance ». En plus, comme mentionné plus haut, il est espéré que les efforts seront déployés pour renforcer le système de COGES couvrant l'aspect financier, en collaboration avec le projet SMASSE II et le projet Ecole pour Tous.

³⁸ Pour l'élément traité une fois pour quelques années en principe, les frais nécessaires par traitement sont divisés par le nombre d'années de la durée de vie (ils sont divisés par la moitié du nombre d'années au cas où la durée se varie).

Chapitre 3: EVALUATION DU PROJET

Chapitre 3 EVALUATION DU PROJET

3-1 Conditions préalables pour la mise en œuvre du projet

Les conditions préalables pour la mise en œuvre du présent projet sont les suivantes :

- (1) Le terrain nécessaire à la construction des infrastructures sera assuré ;
- (2) Les mesures d'exonération fiscales seront prises ;
- (3) Les travaux de démolition et d'enlèvement des infrastructures existantes et obstacles seront effectués, et les travaux de terrassement seront également réalisés.

3-2 Interventions (mesures à prendre) par la partie nigérienne nécessaires pour accomplir l'ensemble des plans du projet

Les tâches à assurer par la partie nigérienne pour développer et continuer les effets du projet sont comme suit :

- (1) Effectuer les travaux de branchement et raccordement pour les réseaux d'électricité et d'eau courante dans les sites pour lesquels ils sont requis ;
- (2) Affecter les enseignants et le personnel nécessaires ;
- (3) Allouer les frais de fonctionnement et de maintenance nécessaires ;
- (4) Effectuer, selon les besoins, les travaux pour la création et/ou la réparation de clôtures extérieurs, l'installation de portails d'entrée principale, les travaux de jardins et d'autres travaux extérieurs connexes, après l'achèvement des travaux du projet ;
- (5) Assurer la gestion et la maintenance des infrastructures de façon adéquate.

3-3 Conditions extérieures

Les conditions extérieures pour le développement et la durabilité des effets du présent projet (facteurs échappant au contrôle du projet) sont les suivantes :

- (1) Le présent projet ne sera pas annulé ni fortement retardé par le fait du changement de politiques, de la dégradation de la sécurité et des calamités naturelles, etc. ;
- (2) La demande d'inscription aux collèges faisant l'objet du présent projet ne sera pas considérablement abaissée à cause des collèges qui auront été construits à leur proximité.

3-4 Evaluation du projet

3-4-1 Pertinence

Il est jugé pertinent la mise en œuvre du présent projet dans le cadre de l'aide non remboursable du Japon pour les raisons suivantes :

- (1) L'effectif d'élèves scolarisés se multiplie de façon progressive dans l'enseignement primaire au Niger, grâce à ses efforts basés sur le « PDDE 2003-2013 ». Avec leur croissance, les élèves qui passent à l'enseignement du cycle de base II sont en augmentation rapide. Il est ainsi devenu difficile d'accueillir les élèves désirant entrer aux collèges par manque d'infrastructures. D'autre part, du fait que les salles de classe existantes ont des problèmes de sécurité à cause de leur vétusté et que les salles de classe en paillote ont tendance à se multiplier en raison de l'insuffisance des infrastructures, l'aménagement des infrastructures scolaires est fortement demandé.
- (2) Le Niger vise à développer l'éducation de base II dans ses PRSP, PDDE et « Lettre de Politique Educative 2013-2020 ». Le présent projet correspond à ces programmes.
- (3) Le Japon place l'aménagement de l'environnement éducatif en sécurité, comme l'un des secteurs importants dans sa « Politique de coopération éducative 2011-2015 ». En outre, il compte le développement des ressources humaines parmi les secteurs importants de ses orientations de l'aide au Niger. Pour répondre à la demande croissante de l'enseignement secondaire par suite au développement de l'enseignement primaire, le Japon se propose d'apporter son appui pour assurer les salles de classe et améliorer la qualité de l'enseignement, dans le but de former les ressources humaines qui seront responsables du développement du Niger. De ce fait, le présent projet est conforme avec les politiques du Japon.
- (4) Depuis 1993, le Japon a apporté son appui à la construction des écoles primaires et des collèges dans le cadre de l'aide non remboursable, voire il soutient le Niger à travers la mise en œuvre des projets de la coopération technique relatifs à l'amélioration de la gestion scolaire et au renforcement des mathématiques et des sciences dans l'enseignement secondaire et l'envoi de jeunes volontaires³⁹. Grâce à ses expériences dans l'aide au secteur éducatif, le Japon est capable d'assurer la coopération de façon efficace, tout en collaborant avec d'autres projets en cours d'exécution. De ce fait, il occupe une place prédominante par rapport à d'autres bailleurs de fonds.
- (5) La gestion et l'entretien des CEG faisant l'objet du projet peuvent être assurés par le Niger avec ses propres fonds, ressources humaines et techniques, et ne demandent pas la haute technicité.
- (6) Du fait que la mise en œuvre du projet ne nécessite pas le terrassement de grande envergure et qu'elle n'entraîne pas de réinstallation des habitants, il n'y a presque pas d'effet négatif sur le plan environnemental et social.

³⁹ En raison de l'aggravation de la sécurité par le coup d'Etat, etc., l'envoi de jeunes volontaires est suspendu depuis mars 2011.

3-4-2 Efficacité

Les effets attendus par la mise en œuvre du présent projet sont indiqués ci-dessous :

(1) Effets quantitatifs

Indices	Valeur actuelle (2011/2012)	Valeur projetée (en année d'évaluation) (2019/2020 ⁴⁰)
Nombre de salles de classe de conditions de qualité dans les CEG cible du projet (Salles de classe)	51 ⁴¹	266 ⁴² (Salles de classe à construire par le présent projet : 215)
Effectif d'élèves pouvant étudier dans la salle de classe de conditions de qualité dans les CEG cible du projet (effectif/an)	2 550 ⁴³	13 300 ⁴⁴ (Effectif d'élèves uniquement pour les salles de classe à construire par le présent projet : 10 750)

* L'étendue dont les effets sont considérés est les sites cible du projet.

* Nombre idéal par salle de classe de CEG, déterminé par le MEN/A/PLN du Niger : 50 élèves

(2) Effets qualitatifs

Le présent projet va :

- contribuer à l'amélioration des taux de scolarisation, taux de redoublement et taux d'abandon par le développement de l'environnement éducatif à travers l'augmentation du nombre de salles de classe de conditions de qualité ;
- contribuer à l'amélioration de la qualité de cours, par le fait que le nombre d'élèves par salle de classe sera réduit, ce qui permet aux enseignants d'orienter les élèves adéquatement ;
- permettre d'économiser de l'argent et les efforts ayant été demandés pour la construction des salles de classe provisoires, et contribuer à utiliser plus de l'argent et à déployer davantage d'efforts pour l'amélioration de la gestion scolaire ;
- contribuer à susciter la motivation à l'école chez les élèves, tout particulièrement chez les filles, par l'aménagement des latrines.

D'après ce qui précède, il est jugé que la pertinence de la mise en œuvre du présent projet est élevée et que son efficacité est escomptée.

⁴⁰ 3ans plus tard après l'année de la fin des travaux du projet, prévue par le programme d'exécution fixé en phase d'étude

⁴¹ Nombre de salles de classe de conditions de qualité observées en phase d'étude

⁴² Nombre de salles de classe de conditions de qualité observées en phase d'étude (51 salles de classe) + Nombre de salles de classe prévues par le projet (215 salles de classe)

⁴³ Nombre de salles de classe de conditions de qualité x Capacité d'accueil standard (50 élèves par salle de classe)

⁴⁴ Nombre de salles de classe de conditions de qualité x Capacité d'accueil standard (50 élèves par salle de classe)

Appendice

1. Liste des Membres de l'Equipe

(1) Etudes sur le terrain

Nom et prénom	Position	Organisation
M. Kazuhiro TAMBARA	Chef de Mission	Directeur, 2ème Section d'Enseignement de Base, Groupe d'Enseignement de Base, Département de Développement Humain, JICA
M. Kazuyuki KAKUDA	Gestion du Projet	2ème Section d'Enseignement de Base, Groupe d'Enseignement de Base, Département de Développement Humain, JICA
M. Hajime MIDORIKAWA	Planification de Supervision et d'Approvisionnement	3ème Division de Gestion de Construction, 1er Département de Gestion, JICS
M. Shinji KUMEKAWA	Chef du Projet / Plan d'Installation	Mohri, Architect and Associates, INC
Mme. Junko TAGUCHI	Gestion Scolaire / Plan d'Education	Mohri, Architect and Associates, INC
M. Hiroyuki YOSHIZAWA	Chef du Projet Adjoint / Plan d'Architecture 1	Mohri, Architect and Associates, INC
Ms. Kumiko ENOMOTO	Plan d'Architecture 2	Mohri, Architect and Associates, INC
Mme. Akiko OGINO	Plan d'Exécution et d'Approvisionnement / Estimation de Coût	Mohri, Architect and Associates, INC
M. Jyunichi YOKOBORI	Plan d'Architecture 3	Mohri, Architect and Associates, INC
Mme. Miho OSHIMA	Intreprete	Mohri, Architect and Associates, INC

(2) Etudes pour la présentation du rapport abrégé du concept sommaire

Nom et prénom	Position	Organisation
M. Hitoshi MATSUMOTO	Chef de Mission	Représentant Résident, Bureau de la JICA au Niger
M. Yuji WAKASUGI	Gestion du Projet	2ème Section d'Enseignement de Base, Groupe d'Enseignement de Base, Département de Développement Humain, JICA
M. Shinji KUMEKAWA	Chef du Projet / Plan d'Installation	Mohri, Architect and Associates, INC
M. Akira SUGIURA	Chef du Projet Adjoint / Plan d'Architecture 1	Mohri, Architect and Associates, INC
Mme. Miho OSHIMA	Intreprete	Mohri, Architect and Associates, INC

(3) Explications sur le terrain du document de base de l'appel d'offre

Nom et prénom	Position	Organisation
M. Shinji KUMEKAWA	Chef du Projet / Plan d'Installation	Mohri, Architect and Associates, INC
M. Hiroyuki YOSHIZAWA	Chef du Projet Adjoint / Plan d'Architecture 1	Mohri, Architect and Associates, INC
Mme. Miho OSHIMA	Intreprète	Mohri, Architect and Associates, INC

2. Calendrier de la mission

(1) Etudes sur le terrain (2012.5.12~2012.6.13)

Date	JICA / JICS						MOHRI					
	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J		
	Chef de Mission	Gestion du Projet	Planification de Supervision et d'Approvisionnement	Chef du projet / Plan d'installation	Gestion scolaire / Plan d'éducation	Chef du projet adjoint/Plan d'architecture 1	Plan d'architecture 2	Plan d'exécution et d'approvisionnement / Estimation de coût	Intreprete	Plan d'architecture 3		
	Kazuhiro TAMBARA	Kazuyuki KAKUDA	Hajime MIDORIKAWA	Shinji KUMEKAWA	Junko TAGUCHI	Hiroyuki YOSHIZAWA	Kumiko ENOMOTO	Akiko OGINO	Miho OSHIMA	Jyuniti YOKOBORI		
	9 jours	9 jours	9 jours	33 jours	33 jours	33 jours	23 jours	29 jours	33 jours	12 jours		
1 12-May-12 samedi				Départ de Narita à 21:55 →						Départ de Narita à 21:55 →	Départ de Narita à 21:55 →	
2 13-May-12 dimanche	Départ de Haneda à 00:40 → 06:20 Paris 10:35 → Arrivée à Niamey 14:55			04:15 Paris 10:35 → Arrivée à Niamey 14:55				Départ de Narita à 21:55 →	04:15 Paris 10:35 → Arrivée à Niamey 14:55		04:15 Paris 10:35 → Arrivée à Niamey 14:55	
3 14-May-12 lundi	Visite officielle au bureau JICA. Visite / Discussion officielle au Ministère de l'Education (MEN/A/PLN). Visite officielle / Discussion avec le Ministère des Finances							04:15 Paris 10:35 → Arrivée à Niamey 14:55	Accompagner (A)		Etude pour le redémarrage du projet	
4 15-May-12 mardi	Visite des colleges / Visite des sites							Etude sur l'estimation de coût	Accompagner (A)		Etude pour le redémarrage du projet	
5 16-May-12 mercredi	Discussion sur Procès-verbal / Visite officielle aux autres organisations d'aide pour développement							Etude sur l'estimation de coût	Accompagner (A)		Etude pour le redémarrage du projet	
6 17-May-12 jeudi	Discussion sur Procès-verbal							Etude sur l'estimation de coût	Accompagner (A)		Etude pour le redémarrage du projet	
7 18-May-12 vendredi	Signature du Procès-verbal des discussions / Compte rendu au JICA / Départ de Niamey à 23:50 →			Signature du Procès-verbal des discussions / Compte rendu au JICA				Etude sur l'estimation de coût	Accompagner (A)		Etude pour le redémarrage du projet	
8 19-May-12 samedi	→ 06:00 Paris 11:00			Préparation d'étude sur le terrain			Départ de Narita à 21:55 →	Etude sur l'estimation de coût	Accompagner (D)		Etude pour le redémarrage du projet	
9 20-May-12 dimanche	→ Arrivée à Narita 06:00			Rangement des documents	Rangement des documents	Rangement des documents	04:15 Paris 10:35 → Arrivée à Niamey 14:55	Rangement des documents	Rangement des documents		Rangement des documents	
10 21-May-12 lundi				Etude des sites A	Etude sur la gestion scolaire et l'éducation	Etude des sites B	Etude des sites A	Etude des sites B	Accompagner (E)		Etude pour le redémarrage du projet	
11 22-May-12 mardi				Etude des sites A	Etude sur la gestion scolaire et l'éducation	Etude des sites B	Etude des sites A	Etude des sites B	Accompagner (E)		Etude pour le redémarrage du projet	
12 23-May-12 mercredi				Etude des sites A	Etude sur la gestion scolaire et l'éducation	Etude des sites B	Etude des sites A	Etude des sites B	Accompagner (E)		→ Départ à Dakar	
13 24-May-12 jeudi				Etude des sites A	Etude sur la gestion scolaire et l'éducation	Etude des sites B	Etude des sites A	Etude des sites B	Accompagner (E)			
14 25-May-12 vendredi				Etude des sites A	Etude sur la gestion scolaire et l'éducation	Etude des sites B	Etude des sites A	Etude des sites B	Accompagner (E)			
15 26-May-12 samedi				Rangement des documents	Rangement des documents	Rangement des documents	Rangement des documents	Rangement des documents	Accompagner (E)			
16 27-May-12 dimanche				Rangement des documents et rédaction du compte rendu intermédiaire			Rangement des documents	Rangement des documents	Accompagner (E)			
17 28-May-12 lundi				Compte rendu intermédiaire			Etude sur l'estimation de coût	Etude sur l'estimation de coût	Accompagner (E)			
18 29-May-12 mardi				Etude sur estimation de coût	Etude sur la gestion scolaire et l'éducation	Etude sur les projets financés par autres organisations d'aide étrangères	Etude sur les projets financés par autres organisations d'aide étrangères	Etude sur l'estimation de coût	Accompagner (E)			
19 30-May-12 mercredi				Etude des sites A	Etude sur la gestion scolaire et l'éducation	Etude sur les projets financés par autres organisations d'aide étrangères	Etude sur les projets financés par autres organisations d'aide étrangères	Etude sur l'estimation de coût	Accompagner (E)			
20 31-May-12 jeudi				Etude des sites A	Etude sur la gestion scolaire et l'éducation	Etude des sites B	Etude des sites A	Etude des sites B	Accompagner (E)			
21 1-Jun-12 vendredi				Etude des sites A	Etude sur la gestion scolaire et l'éducation	Etude des sites B	Etude des sites A	Etude des sites B	Accompagner (E)			
22 2-Jun-12 samedi				Etude des sites A	Etude sur la gestion scolaire et l'éducation	Etude des sites B	Etude des sites A	Etude des sites B	Accompagner (E)			
23 3-Jun-12 dimanche				Rangement des documents								
24 4-Jun-12 lundi				Discussion sur l'ordre de priorité à la Direction Régionale de l'Education Nationale de Niamey (DREN)	Discussion sur l'ordre de priorité à la Direction Régionale de l'Education Nationale de Niamey (DREN)	Etude sur l'architecture	Etude sur l'architecture	Etude sur l'estimation de coût	Accompagner (D)			
25 5-Jun-12 mardi				Etude des sites B	Etude sur la gestion scolaire et l'éducation	Etude sur l'architecture	Etude sur l'architecture	Etude des sites B	Accompagner (E)			
26 6-Jun-12 mercredi				Etude sur l'estimation de coût	Etude sur la gestion scolaire et l'éducation	Etude sur l'estimation de coût	Etude sur l'architecture	Etude sur l'estimation de coût	Accompagner (E)			
27 7-Jun-12 jeudi				Discussion sur l'ordre de priorité à la DREN / Etude sur l'estimation de coût	Discussion sur l'ordre de priorité à la DREN / Etude sur l'estimation de coût	Etude sur les projets financés par autres organisations d'aide étrangères (Région de Dosso)	Etude sur les projets financés par autres organisations d'aide étrangères (Région de Dosso)	Etude sur l'estimation de coût	Accompagner (D)			
28 8-Jun-12 vendredi				Etude sur la note technique provisoire, Explication au MEN/A/PLN	Etude sur la note technique provisoire, Explication au MEN/A/PLN	Etude sur la note technique provisoire, Explication au MEN/A/PLN	Etude sur l'estimation de coût / Départ de Niamey à 23:50 →	Etude sur l'estimation de coût / Départ de Niamey à 23:50 →	Accompagner (D)			
29 9-Jun-12 samedi				Esquisse de note technique	Esquisse de note technique	Esquisse de note technique	→ 06:00 Paris 13:00	→ 06:00 Paris 13:00	Accompagner (D)			
30 10-Jun-12 dimanche				Rangement des documents			→ Arrivée à Narita 08:00	→ Arrivée à Narita 08:00	Rangement des documents			
31 11-Jun-12 lundi				Discussion et Signature du note technique / Compte rendu au JICA / Départ de Niamey à 23:50 →					Accompagner (D)			
32 12-Jun-12 mardi				→ 06:00 Paris 13:00							→ 06:00 Paris 13:00	
33 13-Jun-12 mercredi				→ Arrivée à Narita 08:00							→ Arrivée à Narita 08:00	

(2) Etudes pour la présentation du rapport abrégé du concept sommaire (2012.12.1~2012.12.12)

Date			A	B	C	D	E
			Chef de Mission	Gestion du Projet	Chef du Projet / Plan d'Installation	Chef du Projet Adjoint / Plan d'Architecture 1	Intreprete
			Hitoshi MATSUMOTO	Yuji WAKASUGI	Shinji KUMEKAWA	Akira SUGIURA	Miho Oshima
				12 jours	12 jours	12 jours	
1	1-Dec-12	samedi		Tokyo →			
2	2-Dec-12	dimanche		Paris → Niamey			
3	3-Dec-12	lundi	Visite de courtoisie au bureau JICA, Visite de courtoisie et présentation du rapport du concept sommaire au Ministère de l'Education (MEN/A/PLN)				Accompagner A - D
4	4-Dec-12	mardi		Etude sur les projets financés par autres organisations d'aide étrangères	Visite de courtoisie et présentation du rapport du concept sommaire à la Direction Régionale de l'Education Nationale de Niamey (DREN), Visite des sites	Accompagner C et D	
5	5-Dec-12	mercredi		idem	Visite au Consultant local (Signature du contrat en sous-traitance), visite au laboratoire d'analyse de sol (Négociation du contrat), Réunion avec des ingénieurs de la DREN	Accompagner C et D	
6	6-Dec-12	jeudi	Visite de courtoisie au Ministère des Finances, Discussion sur les Notes Techniques avec le Ministère de l'Education		Réunion intérieure de l'équipe, Visite de courtoisie au Ministère des Finances, Réunions au Ministère de l'Education, à la DREN et au Ministère de l'Urbanisme, du Logement et de l'Assainissement, Discussion sur les Notes Techniques avec Ministère de l'Education	Accompagner A - D	
7	7-Dec-12	vendredi	Discussion sur les Notes Techniques avec Ministère des Finances, Signature des Notes Techniques Compte rendu au Bureau de la JICA		Discussion sur les Notes Techniques avec Ministère des Finances, Signature des Notes Techniques Compte rendu au Bureau de la JICA, Signature du contrat avec le laboratoire d'analyse de sol	Accompagner A - D	
8	8-Dec-12	samedi		Niamey →	Visite au bureau d'un avocat et aux entreprises	Accompagner C et D	
9	9-Dec-12	dimanche			Rangement des documents, Réunion intérieure de l'équipe	Accompagner C et D	
10	10-Dec-12	lundi			Visite au Ministère de l'Education, réunion avec le Consultant local, visite des sites (vérification du sondage de sol exécuté par le laboratoire) Visite à la DREN	Accompagner C et D	
11	11-Dec-12	mardi			Niamey → Paris		
12	12-Dec-12	mercredi			→ Narita		

(3) Explications sur le terrain du document de base de l'appel d'offre (2013.3.10~2013.3.19)

Date			C	D	H
			Chef de projet / Plan d'Installation	Chef de Projet Adjoint / Plan d'Architecture 1	Interprete
			Shinji KUMEKAWA	Hiroyuki YOSHIZAWA	Miho OSHIMA
			10 jours	10 jours	10 jours
1	10-Mar-13	dimanche	Haneda → Paris → Niamey		
2	11-Mar-13	lundi	Visite de courtoisie au Bureau de la JICA Niger et explication de la mission Discussion avec le consultant local chargé de l'élaboration de DAO Visite de courtoisie au MEN/A/PLN, Présentation du dossier de base de l'Appel d'offres (Avant Projet Détaillé) Présentation du dossier APD à la DREN Niamey et interviews sur le changement des sites.		
3	12-Mar-13	mardi	Visite et identification de nouveaux sites avec les inspections concernées Discussion avec le consultant local chargé de l'élaboration de DAO		
4	13-Mar-13	mercredi	Etude sur les conditions locales de construction Discussion avec le LNTPB, amendement du contrat		
5	14-Mar-13	jeudi	Questions/Réponses sur le contenu du dossier d'Avant Projet Détaillé, discussion sur le contenu de la Note Technique		
6	15-Mar-13	vendredi	Discussion sur la Note Technique, Signature de la Note Technique Compte rendu au Bureau de la JICA Niger		
7	16-Mar-13	samedi	Discussion avec le consultant local chargé de l'élaboration de DAO		
8	17-Mar-13	dimanche	Classement de documents recueillis		
9	18-Mar-13	lundi	Niamey → Paris →		
10	19-Mar-13	mardi	→ Haneda		

3. Liste des Parties Concernées

(1) Etudes sur le terrain

Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales, MEN/APLN

M. Barmou Salifou	—	Secrétaire Général
M. Kalilou Tahirou	—	Secrétaire Général Adjoint
M. Abdou Ibo	—	Conseiller Technique
M. Daouda Abdourahamane	Direction des Etudes et de la Programmation (DEP)	Directeur
M. Souley Mallam Abdoulaye	DEP	Directeu par intérim
M. Oumarou Seïdou Noaga	DEP	Agent
M. Koche Moussa	Direction de la Statistique (DS)	Directeur
M. Djibo Mahaman	DS	Agent
M. Dan Karami Ousseini	Direction des Infrastructures et des Equipements Scolaires (DIES)	Directeur
M. Ibrahim Souley Taye	Direction des Ressources Humaines (DRH)	Directeur
M. Abdou Madougoss	Direction des Formations Initiale et Continue (DFIC)	Directeur
M. Assoumane Bori	DFIC	Agent
M. Gounrey Gounouss	Direction du Curricula et de l'Innovation Pédagogique (DCIP)	Directeur
M. Seini Yaou	Direction des Ressources Financières et du Matériel (DRFM)	Directeur
M. Boureima Daouda	Direction de l'Enseignement du Cycle de Base I (DECB I)	Directeur
Mme Abdoulaye Ramabra	Direction de l'Enseignement du Cycle de Base II (DECB II)	Directeur
M. Soumana Halidou	DECB II	Directeur Adjoint
M. Adam Malan Modi	DECB II	Statisticien
M. Issoufi Mohamane	Direction de l'Enseignement Arabe (DEA)	Directeur par intérim
M. Abdoulaye Boubacar	Division des Etudes et de Programmation , DEA	

M. Aliou Ibrahim	Direction des Examens Scolaires et Concours Professionnels et de l'Orientation (DESCPO)	Directeur
M. Damana Issaka	—	Ex Coordinateur COGES
M. Harouna YAHAYA	Projet de Développement de l'Enseignement Franco-Arabe (PRODEFA)	Agent

Institut National de Documentation, de Recherche et d'Animation Pédagogique, INDRAP

M. Adamou Mahaman Ragi	Département Lettres	Chef
------------------------	---------------------	------

Ecole Normale Supérieure, ENS

M. Saïdou Madougou	—	Vice-Directeur
--------------------	---	----------------

Ministère des Enseignements Moyen, Supérieur et de la Recherche Scientifique, MEMS/RS

M. Mahamadou MAIDAGI	Direction des Etudes et de la Programmation (DEP)	Directeur
M. Elhadji Ibrahim Abdou	Division de Statistique	Agent

Direction Régionale de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des
Langues Nationale de la Ville de Niamey, DREN/A/PLN/Niamey

M. Mahamadou Tchamago Ali	—	Directeur
M. Ousmane Mamoudou	—	Directeur Adjoint
M. Amadou Hassane	Service des Infrastructures et Equipements Scolaires (SIES)	Chef
M. Adamou Tahirou	Chef Division des Etudes Financières (DEF)	Chef
M. Alhassane Aboudou	Service de l'Enseignement Primaire	Chef
M. Kalla Issa	Division Administrative et des Ressources (DAR)/Base I	Chef
M. Mamoudou Hamidou	Division Administrative et des Ressources (DAR)/Base II	Chef
M. Abdou Hamidou	—	Point Focal COGES
M. Moussa Gado Koda	—	Billeteur
M. Falke Abdourahamane	Département de l'Enseignement National (DDEN) Ny I	Directeur, Inspecteur IECB2 Ny I

M. Kimba Amadou	DDEN Ny II	Directeur, IECB2 Ny II	Inspecteur
M. Mahaman Robion Moustapha	DDEN Ny III	Directeur, IECB2 Ny III	Inspecteur
M. Abdoussalani Aboubacar	DDEN Ny IV	Directeur, IECB2 Ny IV	Inspecteur
M. Adamou Yaya	DDEN Ny IV	Inspecteur adjoint IECB2 Ny IV	
M. Seini Modi Moussa	DDEN Ny V	Directeur, IECB2 Ny V	Inspecteur
M. Ousmane Garba	—	Inspecteur IECB2 FA	

Direction Régionale des Enseignements Moyen et Supérieur (DREM/S) Niamey

M. Alitiné Hassane	Division du Personnel	Chef	
M. Ousmane Laouali	Division des Examens, Concours et de l'Orientation (DEXCO)	Agent	

Ministère des Finances, MF

M. Djibrill Hanounou	—	Secrétaire Général	
M. Moha Moussa	Direction des Etudes et de la Programmation (DEP)	Directeur	
Mme Kimba Amadou Zouèra	DEP	Assistante	

Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération, de l'Intégration Africaine et des Nigériens à l'Extérieur, MAE/C/IA/NE

M. Alzouma Issoufou Adamon	Division Asie	Chef	
----------------------------	---------------	------	--

Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire (MP/AT/DC)

M. Saïdou Boulhassane M.	Direction du Plan et des Programmes (DPP)	Directeur	
--------------------------	--	-----------	--

Ministère de l'Urbanisme, du Logement et de l'Assainissement

M. Aoula Mamoudou	Direction générale de l'Urbanisme	Directeur	
M. Amadou BOUBACAR	Direction de la construction et de l'architecture	Chef de service central contrôle des marchés	

Agence luxembourgeoise pour la Coopération au Développement

M. Pierrick LE GUENNEC	Conseiller Technique Principal		
M. Philippe Pire	Conseiller Technique		
M. Thierry PY	Conseiller Technique, Bureau de DOSSO		

Kreditanstalt für Wiederaufbau, KfW

M. Hayo Toro	Chef d'Antenne de la KfW à Niamey
Mme Sidékou Ouma	Assistante

Agence Française de Développement, Afd

M. Habibou Boubacar	Chargé de projets
---------------------	-------------------

Bureau de la JICA au Niger

M. Nobuyuki YAMAURA	Représentant Résident
Mme Mototo HAYASHI	Expert en planification et coordination des Projets/Programmes Education
M. Abdoulaye Hama	Assistant à la Coordination des Projets/Programmes Education

Projet d'Amélioration de l'Enseignement des Mathématiques et Sciences au Secondaire au Niger (SMASSE-NIGER-2)

M. Toru IDE	Expert en Gestion de la Formation Continue
M. Norito MITSUNAGA	Expert en Education de Sciences et Mathématiques

Projet Ecole Pour Tous (EPT) au Niger

Mme Akiko KAGEYAMA	Développement de capacité CGDES
--------------------	---------------------------------

(2) Etudes pour la présentation du rapport abrégé du concept sommaire

Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales : MEN/A/PLN

M. Kalilou Tahirou	—	Secrétaire Général Adjoint
M. Daouda Abdourahamane	Direction des Etudes et de la Programmation (DEP)	Directeur
M. Mamane Boube	DEP	Directeur par intérim
M. Souley Mallam Abdoulaye	DEP	Directeur par intérim
M. Oumarou Saïdou Noaga	DEP	Chef Service des Projets
M. Moumouni Moussa	Direction Générale de Scolarisation (DGS)	Directeur Général
M. Dan Karami Ousseini	Direction des Infrastructures et des Equipements Scolaires (DIES)	Directeur

Direction Régionale de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationale de la Ville de Niamey : DREN/A/PLN/Niamey

M. Mahamadou Tchamago Ali	—	Directeur
M. Ousmane Mamoudou	—	Directeur Adjoint
M. Amadou Hassane	Service des Infrastructures et Equipements Scolaires (SIES)	Chef
M. Oumarou Boubacar	SIES	
M. Mamoudou Hamidou	Division Administrative et des Ressources (DAR)/Base II	Chef
M. Issa Bassirou	Ingénieur BTP	
M. Falke Abdourahamane	Départemental de l'Enseignement National (DDEN) Ny I	Directeur, Inspecteur IECB2 Ny I
M. Mahaman Robion Moustapha	DDEN Ny III	Directeur, Inspecteur IECB2 Ny III
M. Abdoussalani Aboubacar	DDEN Ny IV	Directeur, Inspecteur IECB2 Ny IV
M. Seini Modi Moussa	DDEN Ny V	Directeur, Inspecteur IECB2 Ny V
M. Ousmane Garba	—	Inspecteur IECB2/FA

Ministère des Finances : MF

M. Djibrill Hanounou	–	Secrétaire Général
M. Moha Moussa	Direction des Etudes et de la Programmation (DEP)	Directeur

Ministère de l'Urbanisme, du Logement et de l'Assainissement

M. Amadou Boubacar	Direction de la construction et de l'architecture	Chef de service central de contrôle des marchés
--------------------	---	---

Laboratoire National des Travaux Publics et du Bâtiment (LNTPB)

M. Ousmane Sanda Garba	Directeur Général
M. Mamadou Djibo	Directeur Technique

[Consultant] Agence d'Etudes, de Conseils et d'Assistance (AGECAS)

M. Hassane Chetima Boubacar	Chef de Projets/Architecte
M. Abass Zalkiphily	Chargé d'Atelier/Technicien BTP

[Entrepreneur] Entreprise EMK (Mamadou Kadri)

M. Moudi Tankar	Conseiller Technique
M. Garauké Yacouba	Directeur Technique
M. Sani Issa	Comptable
M. Leko Korgom A.	Ingénieur Génie-civil

[Comptable] FIDUCIAIRE CONSEIL ET AUDIT (FCA)

M. Nouhou TARI	Expert-comptable diplômé
----------------	--------------------------

Bureau de la JICA au Niger

M. Nobuyuki YAMAURA	Ex-Représentant Résident
M. Hitoshi MATSUMOTO	Représentant Résident
Mme Mototo HAYASHI	Expert en planification et coordination des Projets/Programmes Education
M. Abdoulaye Hama	Assistant à la Coordination des Projets/Programmes Education

(3) Explications sur le terrain du document de base de l'appel d'offre

Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales, MEN/PLN

M. Barmou Salifou	—	Secrétaire Général
M. Abdou Lawan Marouma	Direction des Etudes et de la Programmation (DEP)	Directeur
M. Oumarou Saïdou Noaga	DEP	Chef Service des Projets
M. Abdou Boubacar	Direction des Infrastructures et des Equipements Scolaires (DIES)	Directeur

Direction Régionale de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationale de la Ville de Niamey, DREN/PLN/Niamey

M. Mahamadou Tchamago Ali	—	Directeur
M. Ousmane Mamoudou	—	Directeur Adjoint
M. Amadou Hassane	Service des Infrastructures et Equipements Scolaires (SIES)	Chef
M. Issa Bassirou	Ingénieur BTP	
M. Falke Abdourahamane	Départemental de l'Enseignement National (DDEN) Ny I	Directeur, Inspecteur IECB2 Ny I
M. Kimba Amadou	DDEN Ny II	Directeur, Inspecteur IECB2 Ny II
M. Adamou Yaya	DDEN Ny IV	Agent
M. Seini Modi Moussa	DDEN Ny V	Directeur, Inspecteur IECB2 Ny V
M. Ousmane Garba	—	Inspecteur IECB2/FA

Ministère des Finances : MF

M. Namamou Ajirou	Direction des Etudes et de la Programmation (DEP)	Directeur
-------------------	---	-----------

Laboratoire National des Travaux Publics et du Bâtiment (LNTPB)

M. Mamadou Djibo	Directeur Technique
------------------	---------------------

Bureau de la JICA au Niger

M. Hitoshi MATSUMOTO	Représentant Résident
M. Jotaro YASUHISA	Expert en planification et coordination des Projets/Programmes Développement Rural et Hydraulique
M. Abdoulaye Hama	Assistant à la Coordination des Projets/Programmes Education

**PROCES VERBAL DES DISCUSSIONS
RELATIVES A L'ETUDE PREPARATOIRE DE LA COOPERATION
POUR
LE PROJET DE CONSTRUCTION DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT
SECONDAIRE AU NIGER**

En réponse à la requête présentée par le gouvernement de la République du Niger (ci-après désignée « le Niger »), le gouvernement du Japon a décidé d'effectuer une étude préparatoire de la coopération pour le « Projet de Construction des Etablissements d'Enseignement Secondaire au Niger » (ci-après désigné « le Projet ») et a confié la mise en œuvre de l'étude à l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (ci-après désignée « la JICA »).

La JICA a envoyé au Niger une mission d'étude préparatoire dirigée par Monsieur Kazuhiro TAMBARA, Directeur de la 2^{ème} Section d'enseignement de base, Groupe d'enseignement de base, Département de développement humain de la JICA (ci-après désignée « la Mission »), qui y séjournera du 13 mai au 11 juin 2012.

A l'issue des discussions avec les différentes parties prenantes et de l'étude sur le terrain, les deux parties ont confirmé les principaux éléments indiqués dans l'Appendice.

Fait à Niamey, le 18 mai 2012



M. Kazuhiro TAMBARA
Chef de Mission
Etude préparatoire
Agence Japonaise de Coopération
Internationale (JICA)
Japon



M. BARMOU SALIFOU
Secrétaire Général
Ministère de l'Education Nationale, de
l'Alphabétisation et de la Promotion des
Langues Nationales
République du Niger

Témoigné par



M. DJIBRILL HANOUNOU
Secrétaire Général
Ministère des Finances
République du Niger

APPENDICE

1. Objectif du Projet

L'objectif du présent Projet est d'améliorer l'environnement scolaire pour l'enseignement secondaire du premier cycle dans la Communauté Urbaine de Niamey à travers l'extension, le remplacement et la nouvelle création des installations scolaires ainsi que l'approvisionnement en mobilier scolaire.

2. Organisme responsable et organismes d'exécution du Projet du pays bénéficiaire

2-1. L'organisme responsable du Projet est le Secrétariat Général du Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales (MEN/A/PLN) du Niger.

2-2. Les organismes d'exécution du Projet sont la Direction des Infrastructures et des Equipements (DIES) pour l'exécution technique et la Direction des Etudes et de la Programmation (DEP) pour le suivi.

3. Sites faisant l'objet du Projet

3-1. Les sites faisant l'objet du Projet se situent dans la Communauté Urbaine de Niamey.

3-2. Concernant les établissements cibles du Projet, la partie nigérienne a consenti à ce que la sélection des sites soit faite par la partie japonaise parmi les sites candidats figurant dans la liste indiquée en Annexe 1, sur la base des résultats de l'analyse qui sera réalisée au Japon à la suite de la présente étude.

4. Composantes du Projet

4-1. A l'issue des discussions, les composantes présentées par la partie nigérienne comme requête définitive sont les salles de classe, les table-bancs, les tableaux noirs, les bureaux de professeurs, chaise de professeurs et les armoires.

4-2. Les deux parties se sont mises d'accord pour donner la priorité à la construction de salles de classe et à l'approvisionnement en mobilier scolaire (table-banc, tableau noir, bureau de professeurs, chaise de professeurs et armoire). En ce qui concerne le bloc sanitaire et le bureau de directeur, leur nécessité sera examinée sur la base des résultats de l'étude des sites. La composante soft, sollicitée par la partie nigérienne, ne fera pas l'objet du Projet en tenant compte des effets par un projet de la coopération technique du Japon au Niger dont l'exécution est prévue.

5. Système de la coopération financière non remboursable du Japon

5-1. La partie nigérienne a pris bonne connaissance du système de la coopération financière non remboursable pour le développement communautaire du Japon, mentionné dans les Annexes 3, 4, 5 et 6.

5-2. La partie nigérienne prendra des mesures nécessaires comme mentionnées dans

AG

l'Annexe 7 pour un bon déroulement du Projet, au cas où le Projet serait exécuté dans le cadre de l'aide financière non remboursable du Japon.

6. Cadre de la mise en œuvre du Projet

La Mission a donné des explications sur le cadre de la mise en œuvre du Projet comme suit :

- 6-1. Après l'approbation de l'aide financière non remboursable par le Conseil des ministres du Japon, l'Echange de Notes (E/N) sera signé entre le gouvernement du Japon et le gouvernement du Niger, puis l'Accord de Don (A/D) entre la JICA et le gouvernement du Niger. L'Accord de Don (A/D) détermine les dispositions nécessaires pour la mise en œuvre du Projet, telles que les conditions de paiement, les obligations du pays bénéficiaire et les conditions d'approvisionnement, etc.
- 6-2. Après la signature de l'Echange de Notes (E/N) et l'Accord de Don (A/D), le gouvernement du Niger conclura l'Accord d'Agent avec l'Agent d'approvisionnement japonais.

7. Comité consultatif

- 7-1. Les deux parties ont consenti à la mise en place du comité consultatif composé des représentants des organismes concernés nigériens et de la JICA en vue d'un bon déroulement du Projet. Les membres de ce comité sont les suivants :
 - (1) Représentants du Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales ;
 - (2) Représentants du Ministère des Finances ;
 - (3) Représentants du Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire ;
 - (4) Représentants du Ministère de l'Urbanisme, du Logement et de l'Assainissement ;
 - (5) Représentants du Bureau de la JICA au Niger.
- 7-2. Le comité consultatif sera convoqué régulièrement afin de discuter toute question évoquée en rapport avec le Projet, tels que l'état d'avancement, les points techniques à vérifier et ceux de l'approvisionnement.

8. Calendrier de l'étude (projet)

- 8-1. La Mission poursuivra l'étude jusqu'au 11 juin 2012 pour confirmer les spécifications techniques des composantes, vérifier l'état de présentation des attestations de la propriété des terrains, et recueillir des informations nécessaires. Ces résultats seront rapportés dans les notes techniques.
- 8-2. Sur la base des résultats de l'étude au Niger, la Mission procédera à l'analyse au Japon jusqu'aux alentours du mois d'octobre 2012. La JICA enverra au Niger une mission d'étude d'explication du projet de rapport de l'étude préparatoire vers le mois de novembre 2012.

- 8-3. Après la deuxième analyse au Japon, la Mission se rendra au Niger vers le mois de février 2013 afin d'expliquer le document de référence pour l'appel d'offres.
- 8-4. La Mission a expliqué que le calendrier mentionné ci-dessus pourrait être modifié et la partie nigérienne l'a accepté. En outre, la partie nigérienne a compris que la présente étude préparatoire ne garantira aucunement que le présent projet soit mis en œuvre par le biais de l'aide financière non remboursable du gouvernement japonais et la partie nigérienne en a pris bonne note.

9. Autres points discutés

- 9-1. La partie nigérienne s'est engagée à gérer et entretenir, de façon appropriée, les installations scolaires qui seront construites dans le cadre du Projet.
- 9-2. La partie nigérienne s'est engagée à affecter des enseignants en nombre adéquat pour les installations scolaires construites dans le cadre du Projet.
- 9-3. La partie nigérienne s'est engagée à prendre des mesures de sécurité suffisantes en faveur des ressortissants japonais concernés du Projet.
- 9-4. La partie nigérienne a pris l'engagement d'assurer les formalités pour l'exonération des matériaux importés nécessaires à l'exécution du Projet.
- 9-5. La partie nigérienne s'est engagée à exonérer les droits de douane, les taxes intérieures ainsi que toute autre charge fiscale imposée au Niger pour les services et les produits à fournir en vertu des contrats relatifs au Projet.
- 9-6. La partie nigérienne a pris l'engagement de fournir à la Mission les données, informations et documents nécessaires à la présente étude.
- 9-7. La partie nigérienne s'est engagée à remettre les documents attestant l'attribution légale de terrains (plan cadastral, acte de délibération ou attestation délivrée par la collectivité locale) des établissements scolaires concernés, à la Mission ou au Bureau de la JICA au Niger au plus tard le 8 juin 2012.

Annexe 1 : Liste des établissements scolaires demandés

Annexe 2 : Critères de sélection des sites faisant l'objet du Projet

Annexe 3 : Aperçu du système de coopération financière non remboursable pour le développement communautaire (provisoire)

Annexe 4 : Schéma d'exécution de l'aide financière non remboursable pour le développement communautaire

Annexe 5 : Procédures relatives à l'exécution du projet sous le système de l'aide financière non remboursable pour le développement communautaire

Annexe 6 : Circuit du fonds relatifs à l'exécution du projet sous le système de l'aide financière non remboursable pour le développement communautaire

Annexe 7 : Principales mesures à prendre par chaque gouvernement

Annexe 1 : Liste des établissements scolaires demandés

INSPECTIONS	ETABLISSEMENTS
IECB II/NY I	CEG Fce A. Niger
	CEG 35
	CEG Soudoure
	CEG Seyni A
	CREATION ROUTE TILLABERY
IECB II/NY II	CEG 11
	CEG Banifandou
	CEG Koira Tegui
	CEG Dar Es Salam
	CREATION NORD FAISCEAU
IECB II/NY III	CEG 8
	CEG I
	CEG II
	CEG IV
IECB II/NY IV	CEG21
	CEG Gamkalle
	CEG X
	CEG VII
	CEG Aeroport
	CEG Route Fillingue
IECB II/NY V	CEG Gaweye
	CEG Lamorde
	CREATION SAGIA
	CREATION NORDIRE
IECB II/FA	CEG Lazaret
	CEG Aeroport
	CEG Rive Droite
	CEG Banifandou

AL



Sep

Annexe 2 : Critères de sélection des sites faisant l'objet du Projet

- (1) Les établissements regroupant les enseignements secondaire et supérieur ne feront pas l'objet de la sélection ;
- (2) Établissements ayant le besoin en salles de classe à construire (Établissements qui auront le besoin dans le futur pour le surpeuplement des élèves, le risque dû au délabrement, l'augmentation des élèves en âge scolarisable, etc.) ;
- (3) Établissements qui ne sont pas l'objet des projets de construction par les donateurs, ONG, etc. ;
- (4) Établissements qui disposent du terrain suffisant pour la construction des salles de classe ;
- (5) Établissements munis des documents justificatifs pour la propriété ou le droit d'usage du terrain ;
- (6) Établissements qui n'ont pas d'obstacle ni difficulté pour la construction (absence de maisons et autres par l'occupation illicite dans le site) ;
- (7) Établissements qui n'ont pas d'obstacle ni difficulté durant toute l'année pour le transport des matériel et matériaux des travaux au site de la construction ;
- (8) Établissements qui n'ont pas de risque de subir les fléaux naturels tels qu'inondations, effondrements des terres ;
- (9) Établissements qui n'ont pas de problème en matière de situation de terrain, etc. ;
- (10) Zone où il n'y a pas de problème en matière de sécurité ;
- (11) Établissements pouvant assurer les enseignants et personnel en nombre requis par la construction de salles de classe ;
- (12) Établissements pour lesquelles les frais de fonctionnement peuvent être assurés et la collaboration des intervenants y compris les populations locales peut être espérée pour la gestion et la maintenance des installations.

ML



Saif

Annexe 3 : Aperçu du système de coopération financière non-remboursable pour le développement communautaire

(Provisoire)

Le Gouvernement du Japon (ci-après dénommé « le GDJ ») est en train de mettre en place des réformes organisationnelles pour améliorer la qualité des opérations APD, et comme partie de cette réorganisation, la nouvelle réglementation de la JICA est entrée en vigueur à partir du 1^{er} Octobre 2008. Sur la base de la loi et la décision du Gouvernement du Japonais (ci-après dénommé « le GDJ »), la JICA est devenue l'Agence d'Exécution de l'Aide Non-Remboursable au Développement Communautaire (Ci-après dénommée « l'ADC »).

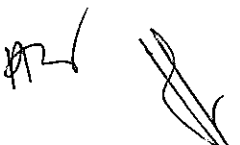
L'Aide Non-Remboursable pourvoit le Gouvernement du Pays bénéficiaire (ci-après dénommé « le Bénéficiaire ») de fonds non-remboursables pour obtenir des installations, des équipements et services (services d'ingénierie et de transport de produits, etc.) pour le développement économique et social du pays suivant les principes en accord avec les lois et les règlements applicables du Japon. L'Aide Non-Remboursable ne fait pas de dons matériels en tant que tels.

1. Procédures de l'ADC

L'ADC s'exécute selon les procédures suivantes :

Demande	Requête formulée par le pays bénéficiaire
Etude	Etude préparatoire conduite par la JICA
Evaluation et Approbation	Evaluation par le Gouvernement du Japon et la JICA, et Approbation par le Cabinet Ministériel du Japon
Détermination de la Mise en œuvre	Les Notes (Ci-après dénommés « E/N ») échangées entre les Gouvernements du Japon et du Pays bénéficiaire
Accord de Don (ci-après dénommé « l'A/D »)	Accord conclu entre la JICA et le Pays bénéficiaire
Exécution	Exécution du Projet sur la base de l'A/D

Tout d'abord, une demande ou requête pour un Projet ADC est soumise par le Bénéficiaire et examinée par le Gouvernement du Japon (le Ministère des Affaires Etrangères) pour déterminer si le Projet est éligible pour l'ADC.



Deuxièmement, si la requête est jugée appropriée, le Gouvernement du Japon charge la JICA (Agence Japonaise de Coopération Internationale) de mener l'Etude Préparatoire, utilisant une firme japonaise de consulting.

Troisièmement, le Gouvernement du Japon et la JICA évaluent le Projet pour voir s'il convient à l'ADC du Japon, sur la base du rapport de l'Etude Préparatoire conduite par la JICA, et les résultats sont alors soumis au Cabinet ministériel du Japon pour approbation.

Quatrièmement, le Projet, une fois approuvé par le Cabinet, devient officiel avec les Echanges de Notes (E/N) signées par les Gouvernements du Japon et du Bénéficiaire.

Simultanément, l'Aide est rendu disponible par la conclusion de l'Accord de Don (Ci-après dénommé « A/D ») entre le Gouvernement du Pays bénéficiaire ou son autorité désignée et l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA). La JICA est désignée par le Gouvernement du Japon comme l'organisation responsable de l'exécution convenable de l'Aide.

L'Agent d'Approvisionnement (« l'Agent ») est désigné pour conduire les services d'approvisionnement des produits et services (y compris la gestion des fonds, la préparation des offres, les contrats et ainsi de suite) pour l'ADC au nom du Bénéficiaire. L'Agent est une entité impartiale et spécialisée et doit rendre les services suivant l'Accord d'Agent avec le Bénéficiaire. L'Agent est recommandé au Bénéficiaire par le Gouvernement du Japon et convenu par les deux Gouvernements dans le Procès Verbal Signé (« PV/S »).

2. Etude Préparatoire

1) Contenu de l'Etude

Le but de l'Etude Préparatoire (« l'Etude »), conduite par la JICA sur un Projet demandé (« le Projet »), est de produire un document de base nécessaire pour l'évaluation du Projet par le Gouvernement du Japon et la JICA. Le contenu de l'Etude est le suivant :

- (1) Confirmation du contexte, des objectifs et des avantages du Projet ainsi que la capacité institutionnelle des agences et communautés concernées du pays bénéficiaire, nécessaires à l'exécution du Projet.
- (2) Evaluation de l'opportunité du Projet à être exécuté suivant le système de l'Aide Non-Remboursable au Développement Communautaire d'un point de vue technique, social et économique ;
- (3) Confirmation des points convenus par les deux parties concernant le concept de base du Projet;



- (4) Préparation d'un concept sommaire du Projet;
- (5) Estimation des coûts du Projet; et
- (6) Préparation des documents de référence pour l'appel d'offres.

Le contenu de la requête originale par le Gouvernement du pays bénéficiaire n'est pas nécessairement approuvé dans sa forme initiale comme contenu du projet de l'Aide Non-Remboursable. Le concept de base du Projet est confirmé par rapport aux directives du système d'Aide Non-Remboursable du Japon.

La JICA demande au Gouvernement du pays bénéficiaire de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer son auto-dépendance dans l'exécution du Projet. De telles mesures doivent être garanties même si elles sortaient hors du cadre de la juridiction de l'organisation du pays bénéficiaire qui exécute en fait le Projet. Par conséquent, l'exécution du Projet est confirmée par toutes les organisations compétentes du pays bénéficiaire à travers les PV de Discussions.

2) Sélection des Consultants

Pour une bonne exécution de l'Etude, la JICA utilise les firmes de consultation reconnues. La JICA choisit les firmes sur la base des propositions soumises par celles intéressées. La firme choisie mènera une Etude Préparatoire et fera un rapport écrit, en se basant sur les termes de référence de la JICA. La firme de consultation utilisée pour l'Etude est désignée comme le Consultant japonais responsable (ci-après dénommé le « Consultant Japonais ») pour entreprendre la supervision des travaux de construction du Projet sous l'Agent afin de garder la consistance technique. Le Consultant japonais doit organiser une équipe compétente de supervision de la construction en utilisant les consultants locaux.

3) Résultat de l'Etude

Le rapport de l'Etude est révisé par la JICA. Après avoir confirmé l'opportunité et la faisabilité du Projet, la JICA demande au Gouvernement du Japon d'évaluer la réalisation du Projet.

3. Mise en œuvre de l'ADC après l'E/N et l'A/D

1) Exchange de Notes (E/N) et Accord de Don (A/D)

Une fois que le Projet est approuvé par le Cabinet des Ministres du Japon, l'E/N est signée entre le GDJ et le Gouvernement du pays bénéficiaire avec promesse

d'assistance, suivi de la conclusion de l'A/D entre la JICA et le Gouvernement du pays bénéficiaire pour définir les différents articles nécessaires à l'exécution du Projet, tels que les conditions de paiement, les responsabilités du Gouvernement du pays bénéficiaire, et les conditions d'approvisionnement.

2) Détails de procédure

Les détails de procédure sur les produits et services d'approvisionnement sous l'ADC seront convenus entre le bénéficiaire et la JICA au moment de la signature de l'A/D. Les points essentiels à convenir sont résumés comme suit :

- a) La JICA exécute le Don en payant le montant convenu dans l'E/N et prête une attention particulière pour assurer la responsabilité financière sur l'utilisation effective et convenable du Don pour le Projet.
- b) Les produits et services doivent être obtenus et fournis en accord avec les « Directives d'Approvisionnement de l'Aide au Développement du Japon (Type I-C) ».
- c) Le Gouvernement du pays bénéficiaire doit conclure un contrat de travail avec l'Agent.
- d) Le Gouvernement du pays bénéficiaire doit désigner l'Agent comme le représentant agissant au nom du Gouvernement du pays bénéficiaire pour tous les transferts de fonds à l'Agent.

3) Les Points Focaux des « Directives d'Approvisionnement de l'Aide Non-Remboursable du Japon (Type I-C) » de la JICA

a) L'Agent

L'Agent est une entité qui fournit des services d'approvisionnement de produits et services au nom du Bénéficiaire selon l'Accord d'Agent avec le Bénéficiaire. L'Agent est recommandé au Bénéficiaire par le Gouvernement du Japon et convenu entre les deux Gouvernements en PV/S.

b) Accord d'Agent

Le Bénéficiaire doit conclure un Accord d'Agent, dans les deux (2) mois suivant la date d'entrée en vigueur de l'A/D, en accord avec le PV/S. L'étendue des services de l'Agent doit être clairement spécifiée dans l'Accord d'Agent.

c) Approbation de l'Accord d'Agent

L'Accord d'Agent qui est préparé en deux documents identiques, doit être soumis à

la JICA par le Bénéficiaire à travers l'Agent. La JICA confirme si l'Accord d'Agent est conclu en conformité avec l'E/N, l'A/D, et les Directives d'Approvisionnement de l'Aide Non-Remboursable au Développement Communautaire du Japon, et approuve l'Accord. L'Accord d'Agent qui est conclu entre le Bénéficiaire et l'Agent doit être effective après l'approbation sous forme écrite par la JICA.

d) Méthodes de paiements

L'Accord d'Agent doit stipuler que « pour tous les transferts de fond à l'Agent, le bénéficiaire désignera l'Agent pour agir au nom du bénéficiaire et émettra l'Autorisation de Déboursement Global « l'ADG ») pour faire le transfert de fond (Avances) du Compte d'Approvisionnement au Compte du Bénéficiaire. »

L'Accord d'Agent doit clairement préciser que le paiement à l'Agent doit se faire en yen japonais à partir des Avances et que le paiement final à l'Agent doit être fait lorsque le Montant total Restant est inférieur à 3% de l'Aide et de ses intérêts courus sans les frais de l'Agent.

e) Produits et Services Eligibles pour l'Approvisionnement

Les Produits et services à procurer doivent être choisis parmi ceux définis dans l'A/D.

f) Firme de Consultants

En principe, la firme de consultants (personnes physiques ou personnes juridiques, y compris des universités, ONGs et d'autres avec expertise et expériences) qui seront recrutés pour l'exécution de la conception détaillée et la supervision des travaux pour le Projet/ le Programme, pourront être des nationaux japonais recommandés par la JICA pour assurer la cohérence technique avec l'étude préparatoire et les autres études concernées et réalisées avant la signature de l'A/D.

g) Entreprises de Construction & de Fourniture

En principe, seuls les Entreprises de travaux de construction de nationalité du pays bénéficiaire pourraient contracter en tant qu'entreprises de construction à condition que l'entreprise satisfasse les conditions spécifiées dans les dossiers d'appel d'offre.

h) Méthode d'Approvisionnement

Au moment de la mise en œuvre de l'approvisionnement, une attention particulière

doit être accordée afin d'éviter une injustice entre les soumissionnaires éligibles pour l'approvisionnement des produits et services. A cette fin, une soumission compétitive devrait être employée en principe.

i) Dossiers d'Appel d'Offre

Les dossiers d'appel d'offre devraient contenir toutes les informations nécessaires pour permettre aux soumissionnaires de préparer des offres valides pour les services et produits à être procuré par l'ADC. Les droits et obligations du Bénéficiaire, de l'Agent et des Fournisseurs de produits et services doivent être stipulé dans les dossiers d'appel d'offre préparés par l'Agent. En plus de cela, les dossiers d'appel d'offre seront préparés en consultation avec le Bénéficiaire.

j) Examen de Pré-qualification des Soumissionnaires

L'Agent peut mener un examen de pré-qualification des soumissionnaires avant l'offre de sorte à ce que l'appel d'offre soit étendu seulement aux entreprises éligibles. L'examen de pré-qualification devra être fait seulement en considérant si tous les soumissionnaires potentiels ont la capacité de réaliser les dits-contrats sans faille. Dans ce cas, les points suivants devraient être pris en compte :

- (1) Expérience et Résultats passés obtenus dans des contrats similaires ;
- (2) Fondement des biens et propriété ou la crédibilité financière; et
- (3) Existence de bureaux, etc. à spécifier dans les dossiers d'appel d'offre.

k) Evaluation de l'Offre

L'évaluation de l'offre devrait être faite sur la base des conditions spécifiées dans les dossiers d'appel d'offres. Ces offres, conformes en substance aux spécifications techniques, et répondant aux autres stipulations des dossiers de l'offre, seront jugées en principe sur la base des prix soumis, et le soumissionnaire qui offrira le moindre coût sera attributaire.

L'Agent doit préparer un rapport détaillé d'évaluation de l'offre clarifiant les raisons du choix de l'offre retenue et la disqualification des autres et le soumettre au bénéficiaire pour obtenir sa confirmation avant de signer le contrat avec l'attributaire. L'Agent doit faire un rapport détaillé d'évaluation des offres, avant toute décision finale d'attribution, donnant les raisons d'acceptation ou de rejet des offres.

l) Approvisionnement supplémentaire

Si l'on découvre un approvisionnement supplémentaire après soumission compétitive et/ou sélective et/ou une négociation directe de contrat, et que le Bénéficiaire aimerait un approvisionnement supplémentaire, l'Agent est autorisé de faire un approvisionnement supplémentaire, en suivant les points mentionnés ci-dessous :

(1) Approvisionnement des mêmes produits et services

Lorsque les produits et services à obtenir en plus sont identiques à l'offre initiale et qu'une soumission compétitive est jugée désavantageuse, l'approvisionnement supplémentaire peut être exécuté par un contrat direct avec l'attributaire de l'offre initiale.

(2) Autres Approvisionnements

Lorsque les produits et services autres que ceux mentionnés ci-dessus en (1) doivent être obtenus, l'approvisionnement devrait être exécuté à travers une soumission compétitive. Dans ce cas, les produits et services pour l'approvisionnement supplémentaire doivent être choisis parmi ceux en accord avec l'E/N et l'A/D.

m) Conclusion des Contrats

Afin de procurer des produits et services en accord avec l'A/D, l'Agent doit conclure des contrats avec les entreprises choisies par soumission ou autres méthodes.

n) Termes de Paiement

Le contrat doit clairement spécifier les termes de paiement. L'Agent doit faire le paiement à partir des « Avances », contre dépôt de documents nécessaires par l'Entreprise sur la base des conditions spécifiées dans le contrat, après que les obligations de l'Entreprise aient été accomplies. Lorsque les services font l'objet d'approvisionnement, l'Agent peut payer en avance une certaine portion du montant du contrat aux entreprises à condition que de telles entreprises soumettent la garantie d'avance de paiement, égale au montant du paiement de l'avance par l'Agent.

4) Principales Mesures à prendre par le Gouvernement du Pays bénéficiaire

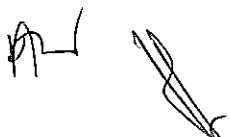
(a) Dans l'exécution d'un Projet d'Aide Non-Remboursable, il est requis au pays bénéficiaire d'entreprendre les mesures nécessaires suivantes :

- (1) Obtenir des superficies de terrain nécessaires pour la mise en œuvre du Projet et déblayer les sites ;
 - (2) Fournir des installations pour la distribution de l'électricité, de l'eau et le drainage et autres installations accessoires nécessaires à la mise en œuvre du Projet hors du site en référence au point (a) ci-dessus ;
 - (3) Assurer le dédouanement rapide et assister le transport à l'intérieur du pays bénéficiaire et en cela assister le transport interne des produits ;
 - (4) S'assurer que les taxes douanières, les taxes internes et autres prélèvements fiscaux qui pourraient faire l'objet d'imposition dans le pays bénéficiaire pour l'achat des composantes aussi bien que l'emploi de l'Agent soient exonérées/supportées par son autorité désignée sans utiliser l'Aide et ses intérêts courus ;
 - (5) Accorder aux nationaux japonais et/ou aux nationaux de pays tiers, y compris ceux qui sont employés par l'Agent, dont les services seront nécessaires pour la fourniture des composantes, les facilités nécessaires pour leurs entrées et séjours dans le pays bénéficiaire, afin qu'ils puissent effectuer leur travail. (Le terme "nationaux" lorsque utilisé dans l'A/A signifie les personnes physiques japonaises ou les personnes morales japonaises contrôlées par des personnes physiques japonaises pour les nationaux japonais, et les personnes physiques ou morales des pays tiers pour les nationaux des pays tiers.);
 - (6) S'assurer que les installations et les composantes sont entretenues et utilisées convenablement et efficacement pour la réalisation du Projet;
 - (7) Supporter tous les frais, autres que ceux couverts par l'Aide et ses intérêts courus, nécessaires à la réalisation du Projet; et
 - (8) Accorder une pleine considération sociale et environnementale dans la réalisation du Projet.
- (b) Sur demande de la JICA, le bénéficiaire doit fournir à la JICA toutes les informations nécessaires sur le Projet.

(c) Par rapport à l'expédition et l'assurance maritime des produits procurés par le Projet, le Bénéficiaire doit s'abstenir d'imposer des restrictions de tout genre qui pourraient empêcher une libre et juste compétition entre les compagnies d'assurance.

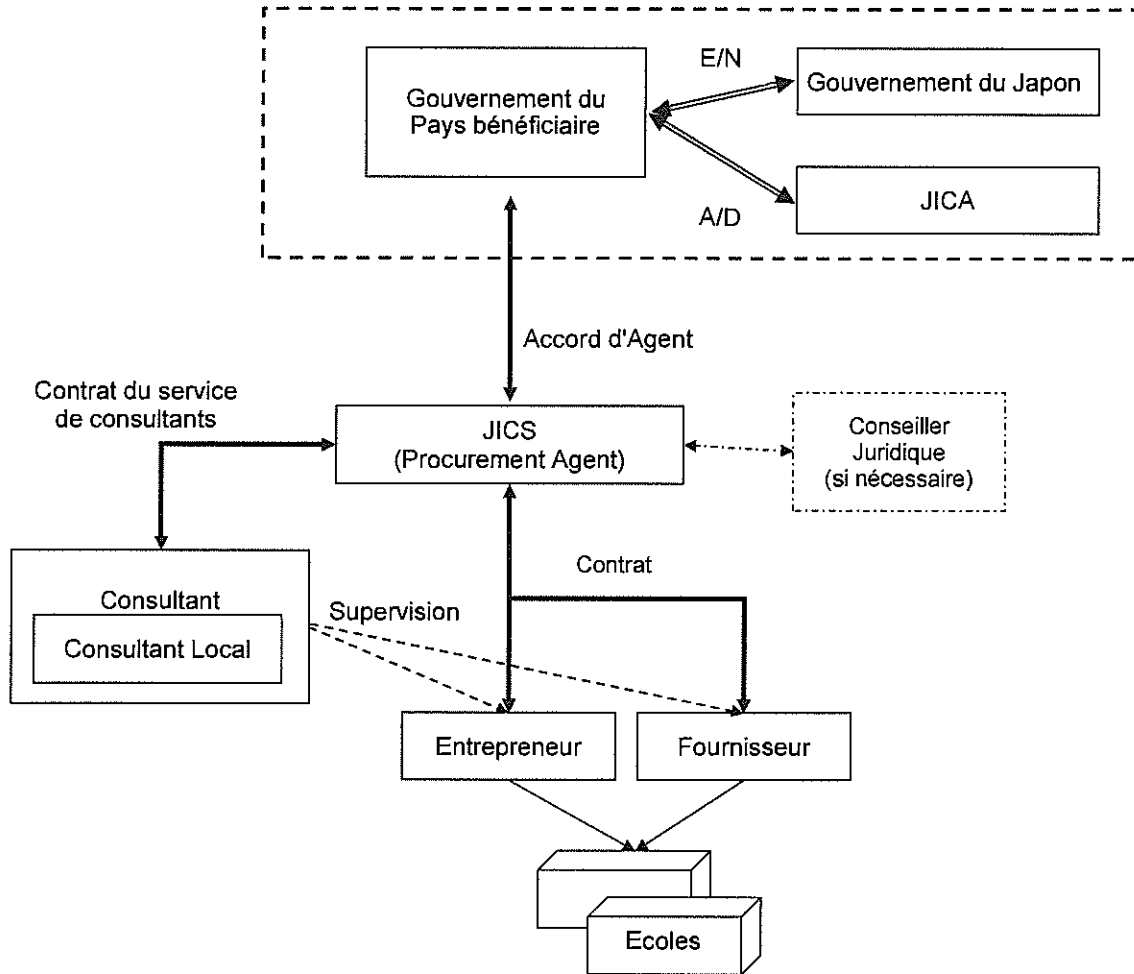
(d) les produits procurés par le Projet ne doivent pas être exportés ou réexportés à partir du pays bénéficiaire.

(e) le Bénéficiaire doit s'assurer qu'aucun membre du Gouvernement n'entreprenne aucune part du travail des nationaux japonais et/ou du travail des nationaux de tiers pays pour l'achat des composantes.



Traduction provisoire

ANNEXE 4 Schéma d'exécution de l'aide financière non-remboursable du pour le développement communautaire du Japon après l'E/N (Echange de Notes) et l'A/D (Accord de Don)



Handwritten marks and scribbles in the bottom left corner.

Handwritten signature or initials in the bottom right corner.

Annexe 5 : Procédures relatives à l'exécution du projet sous le système de l'aide financière non-remboursable pour le développement communautaire

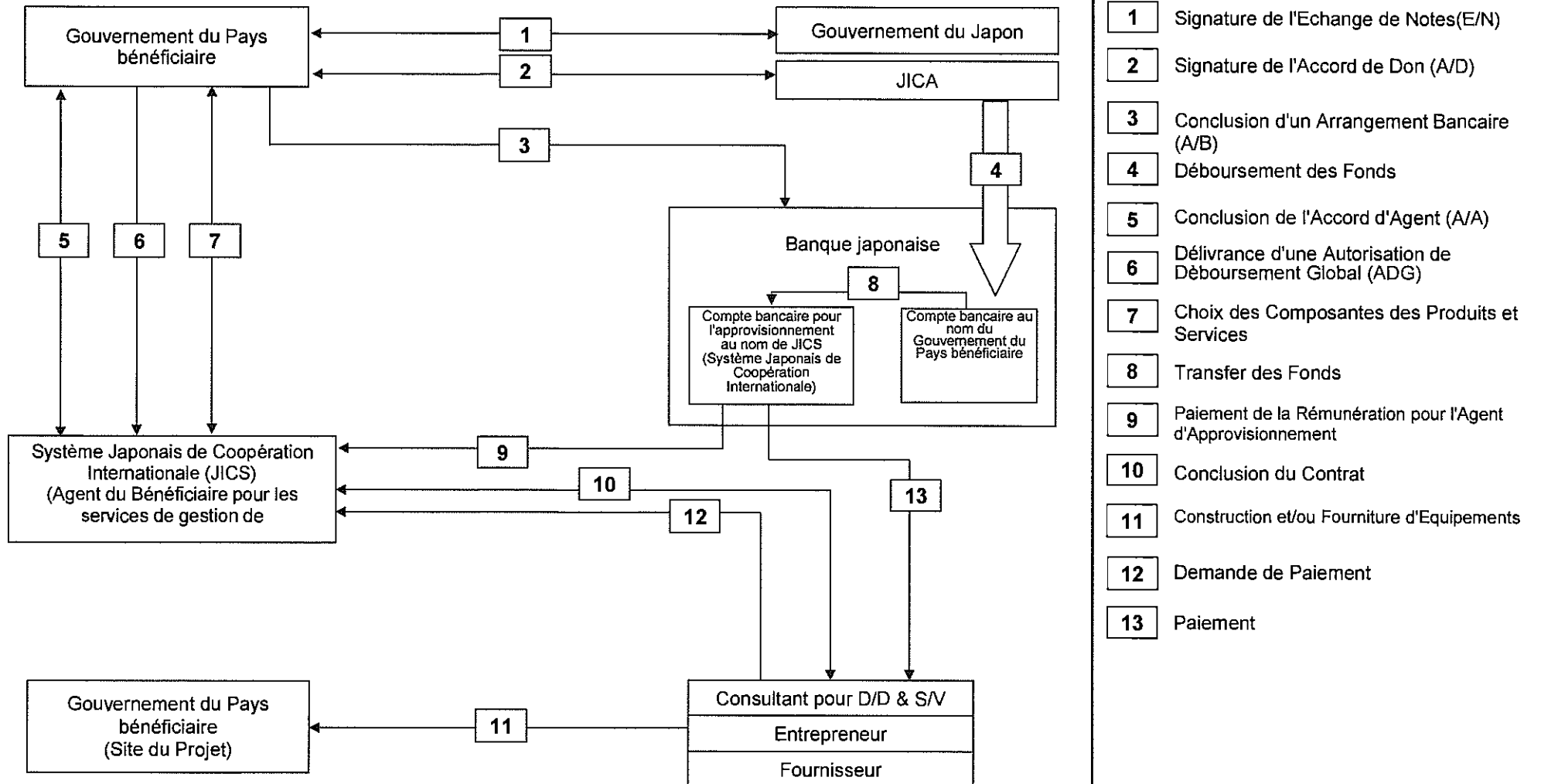
Etape	Flux et Travaux				Gouvernement bénéficiaire	Gouvernement Japonais	JICA	JICS(Agent)	Consultant	Entrepreneur	Autres	
Demande	Requête				<input type="checkbox"/>							
	Sélection du Projet → Evaluation de T/R → Etude d'identification du Projet (T/R : Termes de Référence)					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
(Elaboration & Préparation du Projet)	Etude de terrain 1	Définir la portée du Projet	Etude de terrain Interview au Ministre de l'Énergie Coût du Projet Rapport des Travaux	Décision sur les dispositions d'étapes avancées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>			
	Etude de terrain 2	Explication du Rapport préliminaire	"Plan d'ensemble" Sous-traitance Cl. Minist. Tutelle : Préparat. Dossiers d'Appel d'Offres		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>			
	Etude de terrain 3	Explication du brouillon des Dossiers d'Appel d'Offres	Rapport Final		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>			
Evaluation & Approbation	Evaluation du Projet					<input type="checkbox"/>						
	Consultation Inter-ministérielle					<input type="checkbox"/>						
	Présentation des Notes préliminaires					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
	Approbation par le Cabinet						<input type="checkbox"/>					
Exécution	EN (EN : Exchange de Note)				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
	AD (AD : Accord de Don)				<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>					
	Arrangement bancaire				<input type="checkbox"/>						★	
	Accord d'Agent → Vérification				<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
	Délivrance de l'ADG (ADG : Autorisation de Déboursement Global)				<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>			★	
	Contrat de Consultant				<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
	Plan détaillé & Dossiers d'Appel d'Offres → Approbation du Gouvernement bénéficiaire → Préparation de l'Offre				<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
	Soumission & Evaluation				<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Contrat pour Construction/ Approvisionnement				<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Construction/ Approvisionnement → Certificat d'achèvement du Gouvernement bénéficiaire				<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Fonctionnement → Etude post-Evaluation				<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>					
	Evaluation & Suivi	Ex-Post-Evaluation				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
		Suivi										

* L'étude de terrain 3 et la procédure d'évaluation seront mises en œuvre simultanément.

★ Banque japonaise

Traduction provisoire

ANNEXE 6 : Circuit du fonds relatif à l'exécution du projet sous le système de l'aide financière non remboursable pour le développement communautaire



- 1 Signature de l'Echange de Notes(E/N)
- 2 Signature de l'Accord de Don (A/D)
- 3 Conclusion d'un Arrangement Bancaire (A/B)
- 4 Déboursement des Fonds
- 5 Conclusion de l'Accord d'Agent (A/A)
- 6 Délivrance d'une Autorisation de Déboursement Global (ADG)
- 7 Choix des Composantes des Produits et Services
- 8 Transfer des Fonds
- 9 Paiement de la Rémunération pour l'Agent d'Approvisionnement
- 10 Conclusion du Contrat
- 11 Construction et/ou Fourniture d'Equipements
- 12 Demande de Paiement
- 13 Paiement

Handwritten mark at the top left.

Handwritten mark at the bottom left.

Traduction provisoire

ANNEXE 7 : Principales mesures à prendre par chaque gouvernement

No.	Eléments	à couvrir par le Don	à couvrir par la partie bénéficiaire
1	Obtenir une superficie de terrain suffisante		●
2	Démolition des installations, défrichage, mise à niveau et récupération du terrain si nécessaire		●
3	Construction de portails et des clôtures autour du terrain		●
4	Construction de parc de stationnement		●
5	Construction de la route		
	1) A l'intérieur du site	●	
	2) A l'extérieur du site		●
6	Construction de bâtiment	●	
7	Fournir les installations pour la distribution d'électricité, l'eau courante, l'égout et les autres installations accessoires :		
	1) Electricité		
	a. La ligne de distribution jusqu'au site		●
	b. Le câblage de branchement et le câblage interne sur le site	●	
	c. Le circuit principal et transformateur	●	
	2) Alimentation en eau		
	a. Conduite principale d'eau courante urbaine jusqu'au site		●
	b. Système d'alimentation sur le site (réservoir de réception et château d'eau)	●	
	3) Drainage		
	a. Conduite principale urbaine d'égout (pour évacuer l'eau de pluie, les eaux d'égout etc. du site)		●
	b. Système d'égout sur le site (pour les eaux d'égout, les déchets ordinaires, l'eau de pluie etc.)	●	
	4) Alimentation en gaz		
	a. Conduite principale de gaz jusqu'au site		●
	b. Système d'alimentation sur le site	●	
	5) Téléphone		
	a. Ligne téléphonique de jonction jusqu'au répartiteur d'entrée (MDF) du bâtiment		●
	b. MDF et extension après le répartiteur	●	
	6) Mobilier et équipement		
	a. Meuble général		●
	b. Equipements du projet	●	
8	Prise en charge des commissions de la banque japonaise pour les services bancaires basés sur les arrangements bancaires (A/B):		●
9	Assurer le dédouanement rapide et assister au transport à l'intérieur du pays bénéficiaire et en cela assister au transport interne des produits		●
10	Assurer que les taxes douanières, les taxes internes et autres prélèvements fiscaux qui pourraient faire l'objet d'imposition dans le pays bénéficiaire pour l'achat des composantes aussi bien que l'emploi de l'Agent soient exonérées/supportées par son autorité désignée sans utiliser l'Aide et ses intérêts courus.		●
11	Accorder aux nationaux japonais et/ou aux nationaux de pays tiers, y compris ceux qui sont employés par l'Agent, dont les services seront nécessaires pour la fourniture des composantes, les facilités nécessaires pour leurs entrées et séjours dans le pays bénéficiaire, afin qu'ils puissent effectuer leur travail. (Le terme "nationaux" lorsque utilisé dans l'A/D signifie les personnes physiques japonaises ou les personnes morales japonaises contrôlées par des personnes physiques japonaises pour les nationaux japonais, et les personnes physiques ou morales des pays tiers pour les nationaux des pays tiers.);		●
12	Assurer que les installations et les composantes sont entretenues et utilisées convenablement et efficacement pour la réalisation du Projet		●
13	Supporter tous les frais, autres que ceux couverts par le Don et ses intérêts courus, nécessaires à la réalisation du Projet.		●
14	Accorder une pleine considération sociale et environnementale dans la réalisation du Projet.		●

(A/B : Arrangement Bancaire, A/D : Accord de Don)

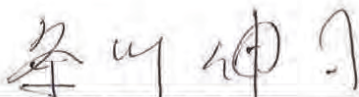
**NOTE TECHNIQUE
RELATIVE A
L'ETUDE PREPARATOIRE DE LA COOPERATION
POUR
LE PROJET DE CONSTRUCTION DES ETABLISSEMENTS
D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE AU NIGER**

L'Equipe des consultants (ci-après désignée « l'Equipe ») de la Mission d'étude préparatoire pour le Projet de construction des établissements d'enseignement secondaire au Niger (ci-après désigné « le Projet ») envoyée par l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (ci-après désignée « la JICA ») poursuit l'étude sur le terrain jusqu'au 11 juin 2012, après la signature du procès-verbal des discussions du 18 mai 2012.

L'Equipe a eu une série des discussions avec les personnes concernées de la partie nigérienne et a effectué l'étude sur le terrain dans les zones faisant l'objet de l'étude.

A l'issue des discussions et de l'étude sur le terrain, les deux parties ont confirmé les principaux éléments mentionnés dans l'Appendice ci-joint.

Fait à Niamey, le 11 juin 2012
Les originaux sont préparés en français en deux (2) exemplaires.



M. KUMEKAWA Shinji
Chef du Projet
Mission de l'étude préparatoire
Mohri, Architects & Associates, Inc.



M. BARMOU Salifou
Secrétaire Général
Ministère de l'Education Nationale, de
l'Alphabétisation et de la Promotion des
Langues Nationales
République du Niger

APPENDICE

1. Date limite de remise des documents justificatifs de terrains

La partie nigérienne s'engage à fournir à la Mission les documents attestant l'attribution légale ou le droit d'utilisation de terrains concernant les sites pour lesquels un tel document n'est pas encore mis à la disposition de la Mission, lors de la mission d'explication du projet du concept sommaire prévue le début novembre 2012.

Les sites pour lesquels est attendu ledit document sont listés en Annexe-1.

Par ailleurs, la partie nigérienne s'engage à résoudre à sa responsabilité d'éventuels problèmes concernant l'utilisation des terrains.

2. Ordre de priorité des établissements faisant l'objet du projet

(1) Pour les 28 établissements de la requête, les deux parties ont confirmé les facteurs déterminant la priorité et l'ordre de priorité.

L'ordre de priorité est comme indiqué en Annexe-2.

(2) Les deux parties ont confirmé que les collèges faisant l'objet du Projet seront déterminés selon l'ordre de priorité en fonction du budget du Projet.

3. Contenu de la requête du gouvernement nigérien

(1) La partie nigérienne a demandé à l'Equipe d'inclure le bloc administratif et le bloc latrines dans les composantes pour les collèges à créer et les collèges existants qui n'ont pas ces installations.

(2) Les deux parties ont confirmé l'ordre de priorité de chaque composante comme suit :

- 1) Salle de classe ;
- 2) Mobilier scolaire ;
- 3) Bloc administratif ;
- 4) Bloc Latrines.

(3) La partie nigérienne a demandé à l'Equipe d'inclure dans le bloc administratif le bureau de directeur, la salle de surveillants, la salle de professeurs, le magasin et les toilettes conformément à la norme (standard) du Niger.

(4) La partie nigérienne a demandé à l'Equipe d'inclure dans les composantes du Projet les installations de ventilateur, d'éclairage et de prise, en conformité avec la norme (standard) du Niger.

(5) Les deux parties ont confirmé que le contenu de la coopération faisant l'objet de l'aide financière non remboursable du Japon sera déterminé à l'issue de l'étude sur le terrain et à travers l'analyse au Japon de ses résultats.

- (6) En ce qui concerne l'ordre de priorité des sites et composantes, les deux parties ont confirmé que la priorité la plus importante sera donnée à la construction de salles de classe au cas où une partie des composantes prévues ne pourraient pas être réalisées à l'issue de l'estimation des coûts et/ou des appels d'offres qui seront effectués après la signature de l'Echange de Notes.

4. Norme de conception et autorisation/permis

- (1) Les deux parties ont confirmé que les infrastructures qui seront construites dans le cadre de ce Projet se réfèrent aux normes nigériennes pour entre autres la superficie de salle, les diverses dimensions, le nombre d'escaliers et les normes de structure, mais que des améliorations y seront apportées selon les besoins.
- (2) Les deux parties ont confirmé qu'aucune autorisation ou permis n'est requis pour la construction et l'utilisation des infrastructures qui seront construites dans le cadre de ce Projet.

5. Sites de construction

- (1) La partie nigérienne s'engage à achever, avant le démarrage des travaux de construction, les travaux préparatoires nécessaires tels que les travaux dans l'étendue nécessaire pour les travaux de construction du Projet couvrant le site du Projet et la voie d'accès au site. La Mission informera la partie nigérienne du contenu des travaux préparatoires requis pour le Projet ainsi que des coûts approximatifs de ces travaux lors de la mission d'explication du projet du concept sommaire prévue le début novembre 2012.
- (2) La partie nigérienne a confirmé que l'état des sites ci-dessous entraverait la mise en œuvre du Projet et s'engage à achever les travaux nécessaires avant le démarrage des travaux de construction dans le cas où ces sites feraient l'objet du Projet.
- N V-3 CREATION SAGIA : Abattage des arbres existants dans le site, Nivellement du terrain
 - N V-4 CREATION NORDIRE : Enlèvement des ordures existantes dans le site, Remblayage
- (3) Les deux parties ont confirmé que pour les sites dont une partie est occupée par les villageois, l'enlèvement forcé de ces villageois ne pourrait pas être envisagé au respect des directives de considérations environnementales et sociales de la JICA et que les infrastructures ne pourraient pas y être construites dans le cas où les habitations des villageois affecterait la mise en œuvre du Projet.
- N IV-5 CEG AEROPORT

(4) A l'issue de l'étude sur le terrain, l'Equipe a constaté que le collège de la requête pour le site ci-dessous serait divisé en deux (2) collèges à compter du 1^{er} octobre 2012. Etant donné, qu'après la division, ces deux collèges resteront à l'emplacement actuel, la partie nigérienne a demandé à l'Equipe d'étudier la taille du Projet en considérant ensemble ces deux collèges.

- N II-1 CEG 11

(5) Pour les sites où les salles de classe de remplacement seront nécessaires pendant les travaux de construction, la partie nigérienne s'engage à préparer de telles salles de classe à sa charge. L'Equipe informera la partie nigérienne des sites nécessitant lesdites salles de classe lors de la mission d'explication du projet du concept sommaire prévu le début novembre 2012.

6. Plan de gestion et maintenance

(1) Les deux parties ont confirmé que l'affectation du personnel administratif et des enseignants en nombre nécessaire ainsi que la dotation des frais de fonctionnement et du matériel pédagogique seront assurés sans retard pour les salles de classe (création et extension) qui seront construites dans le cadre du Projet.

Annexe-1 : Documents attestant l'attribution légale ou le droit d'utilisation de terrain

Annexe-2 : Ordre de priorité des sites

Documents attestant l'attribution légale ou le droit d'utilisation de terrain

08/06/2012

INSPECTIONS	ETABLISSEMENTS	Possession de documents			Remarque
		Pendant la visite des sites	7/06/2012	08/06/2012	
IECB II /NY I	CEG Fce A. Niger	non	oui		<input type="radio"/>
	CEG 35	oui			<input type="radio"/>
	CEG Soudoure	oui			<input type="radio"/>
	CEG Seyni A	oui			<input type="radio"/>
	CREATION ROUTE TILLABERY	non			
IECB II /NY II	CEG 11	non		oui	<input type="radio"/>
	CEG Banifandou	non		oui	<input type="radio"/>
	CEG Koira Tegui	non		oui	<input type="radio"/>
	CEG Dar Es Salam	non		oui	<input type="radio"/>
	CREATION NORD FAISCEAU	non		oui	<input type="radio"/>
IECB II /NY III	CEG 8	non			
	CEG I	non			
	CEG II	non			
	CEG IV	non			
IECB II /NY IV	CEG21	non			
	CEG Gamkalle	non			
	CEG X	non			
	CEG VII	non			
	CEG Aeroport	non			
	CEG Route Fillingue	non			
IECB II /NY V	CEG Gaweye	non		oui	<input type="radio"/>
	CEG Lamorde	non		oui	<input type="radio"/>
	CREATION SAGIA	non		oui	<input type="radio"/>
	CREATION NORDIRE	non		oui	<input type="radio"/>
IECB II /FA	CEG Lazaret	non	oui		<input type="radio"/>
	CEG Aeroport	non			
	CEG Rive Droite	non	oui		<input type="radio"/>
	CEG Banifandou	non	oui		

Voici les pièces jointes pour les établissements qui ont déjà présenter des documents.

○ : Document valable comme pièce justificative

Annexe-1

Ordre de priorité des sites

Inspection	Commune	ID	Etablissement	Année création	2009/2010	2010/2011	2011/2012														Salles existantes		Factures déterminant la priorité des établissements candidats (*1)							Priorité de la partie nigérienne	Notes obtenues	Classement par Inspection	
					Nb Elèves	Nb Elèves	Nb Elèves										2012 /2013	Nb Division	Salles de classe utilisées				Nb Salles de classe		Ayant uniquement les salles provisoires (paillote et autres)	Taux d'utilisation des salles provisoires (paillote et autres) (B/(A+B))	Nombre d'élèves par classe utilisable (C/A)	Ayant l'augmentation du nombre d'élèves de 6ème	Incomplets				Nouvelles créations
					6ème	6ème	6ème		5ème		4ème		3ème		C	6ème	Total	en dur	paillotes	autres	total	A	B										
					Total	Total	G	F	G	F	G	F	G	F	Total	Total	Total	en dur	paillotes	autres	total	utilisables	paillotes et autres										
Niamey I	Niamey 1 I-1	CEG France Amitié Niger	1993			130	155	106	103	83	82	38	84	781	356	15	5	10	0	15	6	9	○	60.0%	130	○				4	3		
	Niamey 1 I-2	CEG 35 Cité Chinoise	2009	90	181	116	135	79	97	48	67	35	60	637	400	11	0	14	1	15	0	11	○	100.0%	637	○				8	2		
	Niamey 1 I-3	CEG Soudouré	2002	112	76	93	100	31	24	40	32	27	23	370	150	6	4	2	0	6	4	2	○	33.3%	93					2	5		
	Niamey 1 I-4	CEG Seyni Alzouma	2004			102	111	44	58	28	39	34	40	456	200	10	3	4	3	10	5	5	○	50.0%	91					4	4		
	Niamey 1 I-5	CEG Route Tillabéri	Nouvelle création											1,057	300	0								-	-	○				-	1		
Niamey II	Niamey 2 II-1	CEG 11	1981	772	1337	524	457	373	360	314	316	328	348	3,020	700	49	23	26	0	49	23	26	○	53.1%	131					4	5		
	Niamey 2 II-2	CEG 24 Mahamane OUSMANE	1999		365	227	186	121	151	72	98	74	77	1,006	400	18	8	10	0	18	8	10	○	55.6%	126	○				5	3		
	Niamey 2 II-3	CEG Kouira Tégui	2004	261	401	275	278	131	134	102	105	83	95	1,203	600	20	3	17	0	20	3	17	○	85.0%	401	○				5	2		
	Niamey 2 II-4	CEG Dar Es Salam	2002	491	282	148	157	111	107	66	74	114	107	884	304	17	6	12	0	18	6	11	○	64.7%	147					4	4		
	Niamey 2 II-5	CEG Francophonie	Nouvelle création											9,207		0					0	0		-	-	○				-	1		
Niamey III	Niamey 3 III-1	CEG 8 AKSS	1980	669	534	249	256	168	174	125	150	107	132	1,361	500	23	19	4	0	23	19	4	○	17.4%	72					0	1		
	Niamey 3 III-2	CEG 1 Garba Djibo	1959	134	268	151	84	67	82	56	76	55	56	627	250	15	14	0	1	15	14	0	○	0.0%	45					0	4		
	Niamey 3 III-3	CEG 2	1965	355	504	173	167	114	109	115	128	126	85	1,017	450	18	18	0	0	18	17	0	○	0.0%	60					0	2		
	Niamey 3 III-4	CEG 4	1972	71	465	210	227	129	151	151	123	100	145	1,236	400	22	22	0	0	22	22	0	○	0.0%	56					0	3		
Niamey IV	Niamey 4 IV-1	CEG 21	1992	384	430	264	264	198	200	126	132	100	109	1,393	544	24	16	0	0	16	16	0	○	0.0%	87	○				3	4		
	Niamey 4 IV-2	CEG GAMKALLE	2005	209	169	105	133	58	67	55	74	45	58	595	400	10	7	3	0	10	6	4	○	40.0%	99		○			3	3		
	Niamey 4 IV-3	CEG 10	1981	339	256	158	168	103	87	107	98	77	81	879	400	18	18	0	0	18	17	0	○	0.0%	32					0	5		
	Niamey 4 IV-4	CEG 7	1979	284	234	121	119	85	100	40	47	35	39	586	350	12	12	0	0	12	12	0	○	0.0%	49					0	6		
	Niamey 4 IV-5	CEG Aéroport	Nouvelle création												0						0	0		-	-	○				-	1		
	Niamey 4 IV-6	CEG Route Filingué	2010		255	125	127	40	50	0	0	0	0	342	400	7	0	7	1	8	0	7	○	100.0%	342	○				9	2		
Niamey V	Niamey 5 V-1	CEG Gawéye	1992	529	589	292	265	191	232	92	150	108	92	1,422	525	20	12	18	0	30	8	18	○	69.2%	178					4	3		
	Niamey 5 V-2	CEG Lamordé	1989	251	332	162	140	100	93	73	79	73	97	817	600	17	7	12	0	19	5	10	○	66.7%	163					4	4		
	Niamey 5 V-3	CEG Sagia	Nouvelle création											6,157		0					0	0		-	-	○				-	1		
	Niamey 5 V-4	CEG Noodier	Nouvelle création											1,719		0					0	0		-	-	○				-	1		
FA	Niamey 5 FA-1	CEG Lazaret	2004	433	611	321	283	211	159	87	65	53	24	1,203	550	26	8	22	0	30	12	14	○	53.8%	100					4	3		
	Niamey 5 FA-2	CEG FA Aéroport	2011			77	55	0	0	0	0	0	0	132	140	3	0	3	0	3	0	3	○	100.0%	132	○				9	2		
	Niamey 5 FA-3	CEG FA rive Droite	2001	135	319	229	226	94	93	40	45	27	16	770	250	15	7	2	0	9	3	2	○	40.0%	257	○				3	4		
	Niamey 5 FA-4	CEG FA Banfandou	2010		128	103	78	37	42	0	0	0	0	260	200	6	0	6	0	6	0	6	○	100.0%	260	○	○			10	1		
Total													39,137		392	212				206	159	4			6	3	5						

(*1) Les nouveaux établissements ne sont pas concernés pour la mise en classement des établissements candidats.

SAS

**PROCES VERBAL DES DISCUSSIONS
RELATIVES A L'ETUDE PREPARATOIRE DE LA COOPERATION
POUR
LE PROJET DE CONSTRUCTION DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT
SECONDAIRE AU NIGER**

En réponse à la requête présentée par le gouvernement de la République du Niger (ci-après désignée « le Niger »), le gouvernement du Japon a décidé d'effectuer une étude préparatoire de la coopération pour le « Projet de Construction des Etablissements d'Enseignement Secondaire au Niger » (ci-après désigné « le Projet ») et confié la mise en œuvre de l'étude à l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (ci-après désignée « la JICA »).

La JICA a effectué une étude sur le terrain I pour la période de mai à juin 2012 à travers laquelle elle a confirmé le contenu de la requête du Projet et recueilli les informations nécessaires à l'élaboration du plan du Projet. A l'issue de ladite étude, la JICA a examiné le plan du Projet au Japon et élaboré un rapport de l'étude préparatoire de la coopération (avant-projet).

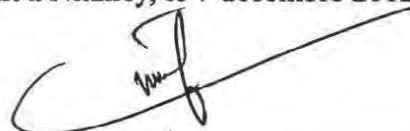
La JICA a ensuite envoyé au Niger, pendant la période du 2 au 11 décembre 2012, une mission d'étude préparatoire (étude sur le terrain II) dirigée par Monsieur Hitoshi MATSUMOTO, Représentant Résident, bureau de la JICA au Niger (ci-après désignée « la Mission »), pour présenter et échanger sur le contenu dudit rapport avec la partie nigérienne.

A l'issue des discussions et de l'étude sur le terrain, les deux parties ont confirmé les éléments essentiels indiqués dans l'Appendice.

Fait à Niamey, le 7 décembre 2012

松本 仁

M. Hitoshi MATSUMOTO
Chef de Mission
Etude préparatoire (Etude sur le terrain II)
Agence Japonaise de Coopération
Internationale (JICA)
Japon



M. KALILOU TAHIROU
Secrétaire Général Adjoint
Ministère de l'Education Nationale, de
l'Alphabétisation et de la Promotion des
Langues Nationales
République du Niger

Témoigné par



M. DJIBRILL HANOUNOU
Secrétaire Général
Ministère des Finances
République du Niger

APPENDICE

1. Contenu du rapport de l'étude préparatoire de la coopération (avant-projet)

La partie nigérienne a donné son accord pour le contenu du rapport de l'étude préparatoire de la coopération (avant-projet) présentée par la Mission et l'a accepté.

2. Système de l'aide financière non remboursable du Japon

La Mission a expliqué à la partie nigérienne, de nouveau, le mécanisme du système de l'aide financière non remboursable pour le développement communautaire du Japon mentionné dans les annexes 4 à 8 du procès-verbal des discussions signé le 18 mai 2012 entre les deux parties. La partie nigérienne a pris bonne note.

3. Infrastructures et équipements faisant l'objet du Projet

La Mission a expliqué le contenu des infrastructures et équipements faisant l'objet de la coopération du Projet (Annexe 1), auxquels a consenti la partie nigérienne.

La Mission a expliqué que le nombre des collèges objet du Projet serait susceptible d'être réduit ou augmenté en phase d'exécution et que pour un tel cas les collèges à écarter ou à ajouter seront sélectionnés conformément à l'ordre de priorité des collèges cible de l'étude, mentionné dans le rapport de l'étude préparatoire de la coopération (avant-projet). La partie nigérienne a pris bonne note.

4. Composante Soft

La Mission a expliqué à la partie nigérienne que la Composante Soft n'est pas mise en œuvre dans le cadre du Projet. La partie nigérienne a pris bonne note. Par ailleurs, en ce qui concerne les activités de sensibilisation sur l'entretien et la maintenance des infrastructures à aménager par le Projet, les deux parties ont consenti à ce qu'elles soient assurées par la partie nigérienne.

5. Coût approximatif du Projet

La Mission a expliqué à la partie nigérienne le coût approximatif du présent Projet (Annexe 2). Les deux parties s'engagent à ne pas divulguer le coût approximatif du Projet à la tierce personne autre que les personnes concernées du Projet avant la notification des adjudicataires. La Mission a expliqué que ledit coût n'est qu'approximatif et qu'il est susceptible d'être modifié. La partie nigérienne l'a compris.

6. Mesures à prendre par la partie nigérienne

La Mission a expliqué le contenu des mesures à prendre par la partie nigérienne (Annexe 3) nécessaires à la mise en œuvre du Projet ainsi que le planning d'exécution du Projet



(avant-projet) (Annexe 4). La partie nigérienne s'est engagée à prendre les mesures à coup sûr tout en assurant le budget nécessaire, pour que les travaux du Projet se déroulent sans retard conformément à leur planning et en visant à mettre en valeur pleinement les résultats du Projet.

7. Respect de la gestion, de l'entretien et de la maintenance

La partie nigérienne a pris l'engagement d'affecter le personnel requis à la suite de la mise en œuvre du Projet, avant l'achèvement des travaux de construction. En outre, elle s'est engagée à établir le système de gestion, d'entretien et de maintenance, à assurer et allouer sans retard le budget nécessaire à la gestion, à l'entretien et à la maintenance.

8. Confidentialité

Les deux parties s'engagent à ne pas révéler tout document relatif au Projet (y compris les informations sur les documents techniques relatifs aux appels d'offres du Projet) à la tierce personne autre que les personnes concernées par le Projet avant la fin de procédure des appels d'offres du Projet.

9. Planning futur

La JICA finalisera le rapport de l'étude préparatoire de la coopération sur la base du résultat des présentes discussions et le fera parvenir à la partie nigérienne durant le mois de mai 2013.

10. Autres points discutés

1) Mesures d'exonération fiscale

La partie nigérienne s'est engagée à prendre des mesures d'exonération nécessaires pour les services rendus, les produits achetés requis pour les services ainsi que les contrats conclus par l'agent d'approvisionnement, le consultant japonais et les sociétés locales (L'exonération fiscale signifie que le gouvernement nigérien se charge de taxes, impôts et charges fiscales ou qu'il assure leur remboursement tout en prenant des mesures budgétaires). En outre, la partie nigérienne a consenti à accorder des facilités nécessaires pour assurer le déroulement rapide et sans heurt des formalités d'exonération liées au Projet.

2) Date limite de remise des documents justificatifs de terrains

La partie nigérienne s'engage à fournir à la JICA les documents attestant l'attribution légale ou le droit d'utilisation de terrains concernant le site CEG FA Banifandou au plus tard le 14 décembre 2012.

3) Autres projets de construction

La partie nigérienne a confirmé qu'il n'y a aucune construction de salles de classe prévue par d'autres donateurs et l'Etat sur les 17 sites retenus du Projet d'ici jusqu'à la fin du Projet.



La Mission a expliqué qu'au cas où il y aurait un projet de construction dans les collèges retenus du Projet qui gênerait la réalisation du Projet, de tels collèges seraient susceptibles d'être écartés du Projet automatiquement et aucun collègue ne les remplacerait. La partie nigérienne a pris bonne note.

Annexe 1 : Liste des infrastructures et équipements faisant l'objet du Projet

Annexe 2 : Coût approximatif du Projet

Annexe 3 : Mesures à prendre par la partie nigérienne

Annexe 4 : Planning d'exécution du Projet



Annexe 1 Liste des infrastructures et équipements faisant l'objet du Projet

(1) Infrastructures faisant l'objet du Projet pour chaque établissement scolaire

	Code d'identification	Nom d'établissement	Nbr de salles de classe	Nbr de cabines d'hygiène	Nbr de bloc administratif
1	I-1	CEG France Amitié Niger	14	0	0
2	I-2	CEG 35 Cité Chinoise (fondé en 2009)	14	6	1
3	I-5	CEG Route Tillabéri (Nouvelle Création)	12	6	1
4	II-2	CEG 24 Mahamane Ousmane	17	0	0
5	II-3	CEG Koira Tégui	22	0	0
6	II-4	CEG Dar Es Salam	13	0	0
7	II-5	CEG Francophonie (Nouvelle Création)	5	6	1
8	IV-5	CEG Aéroport (Nouvelle Création)	7	6	1
9	IV-6	CEG Route Filingué (fondé en 2010)	15	6	1
10	V-1	CEG Gawèye	16	0	0
11	V-2	CEG Lamordé	12	4	0
12	V-3	CEG Sagia (Nouvelle Création)	8	6	1
13	V-4	CEG Nordiré (Nouvelle Création)	10	6	1
14	FA-1	CEG FA Lazaret	13	0	0
15	FA-2	CEG FA Aéroport (fondé en 2011)	8	6	1
16	FA-3	CEG FA Rive Droite	19	2	0
17	FA-4	CEG FA Banifandou (fondé en 2010)	10	6	1
Total			215	60	9

(2) Mobilier scolaire

Nom de bloc	Nom de salle/bureau	Mobilier scolaire (Le chiffre entre parenthèses signifie la quantité.)
Bloc de salles de classe	Salles de classe	Table-banc pour élèves (biplace) (25), Bureau pour professeur (1), Chaise pour professeur (1), Armoire (1)
Bloc administratif	Bureau de directeur	Bureau (1), Chaise (1), Armoire (1)
	Magasin pour bureau de directeur	Armoire (3)
	Salle de professeurs	Bureau (12), Chaise (12), Armoire (4)
	Salle de surveillants	Bureau (3), Chaise (3)
	Magasin pour salle de surveillants	Armoire (3)

Annexe 2 Coût approximatif du Projet

Cette Partie n'est pas mentionné en raison de la confidentialité

(2) Coût à la charge de la partie nigérienne

67,3 millions de francs CFA (Près de 10,82 millions de yens)

Répartition des frais à la charge de la partie nigérienne

Intitulé	Montant (FCFA)	Remarques
Aménagement des sites (enlèvement des arbres et arbustes)	8 001 000	à la charge du MEN/A/PLN
Travaux de raccordement des installations électriques	44 705 000	
Travaux de raccordement des installations d'alimentation d'eau	450 000	
Frais des salles provisoires pendant les travaux de construction ¹	3 600 000	
Frais de la mise en œuvre pour la construction des infrastructures ²	2 600 000	
Commissions bancaires	7 955 000	
Total	67 311 000	

Par ailleurs, le montant susmentionné est une estimation faite par la partie japonaise sur la base des informations recueillies au moment de l'étude sur le terrain de juin 2012.

¹ L'estimation se fait en considérant le loyer des terrains.

² Le coût estimé couvre les frais de transport/déplacement pour permettre aux intéressés de participer aux réunions du comité et accompagner des visites mensuelles aux sites, des inspections de réception.

(3) Conditions d'estimation des coûts

- (i) Période d'estimation : Juin 2012
- (ii) Taux de change : 1USD= 80,52 yens
: 1 franc CFA (FCFA)=0,16086 yens
: leuro = 105,52 yens
- (iii) Période de l'exécution des travaux et de l'approvisionnement : La période des travaux est indiquée dans le planning d'exécution du Projet.
- (iv) Autres : L'estimation des coûts se fait en conformité avec le système de l'aide non remboursable du gouvernement du Japon.



Annexe 3 Mesures à prendre par la partie nigérienne

Pour la mise en œuvre du Projet dans le cadre de l'aide non remboursable pour le développement communautaire du Japon, les mesures devant être prises par le gouvernement du Niger sont les suivantes :

- 1) Préparer le terrain nécessaire au présent Projet et accorder au Ministère de l'Education Nationale le droit de construction des bâtiments ;
- 2) Effectuer les travaux d'enlèvement des obstacles au sol et enterrés et procéder au terrassement (remblayage et déblayage) préalablement à la mise en œuvre du Projet (Toutefois, au cas où ces travaux préparatoires n'auraient pas été effectués par la partie nigérienne avant le démarrage des travaux du Projet, la priorité du site en question serait revue à celle moins élevée.) ;
- 3) Construire et/ou réhabiliter les clôtures, installer les portails d'entrée principale et effectuer d'autres travaux extérieurs connexes tels que travaux de jardinage après l'achèvement des travaux faisant l'objet du Projet ;
- 4) Effectuer les travaux de branchement et raccordement pour les réseaux d'électricité et d'eau courante dans les sites du Projet avant l'achèvement des travaux du Projet ;
- 5) Prendre en charge la commission de notification de l'autorisation de déboursement global ainsi que la commission de déboursement basées sur l'arrangement bancaire (A/B) à conclure avec une banque au Japon ;
- 6) Prendre les mesures nécessaires pour que l'importation et le dédouanement des matériels et équipements à utiliser pour le Projet se déroulent rapidement ;
- 7) Accorder aux personnes physiques et/ou personnes juridiques dont les services pourraient être requis au titre de l'accord d'agent et de chacun des contrats à signer avec l'agent d'approvisionnement (maître d'ouvrage délégué) toute facilité nécessaire pour assurer leur entrée et leur séjour au Niger.
- 8) Assurer les formalités pour l'exonération des matériaux importés nécessaires à l'exécution du Projet ;
- 9) Exonérer les droits de douane, les taxes intérieures ainsi que toute autre charge fiscale imposée au Niger pour les services et les produits à fournir en vertu des contrats relatifs au Projet ;
- 10) Prendre en charge les dommages-intérêts dus à la non réalisation des travaux à effectuer par la partie nigérienne à ses frais ;
- 11) Utiliser et entretenir, d'une manière adéquate et efficace, les infrastructures et les équipements qui seront octroyés dans le cadre du Projet ;
- 12) Prendre en charge tous les frais autres que ceux supportés par l'aide non-remboursable pour le développement communautaire du Japon dans l'étendue du Projet.

Les travaux nécessaires à prendre en charge par la partie nigérienne pour chacun des sites du Projet sont les suivants :

1^{er} Groupe

Lot	Code d'identification	Nom d'établissement	Abattage / Déracinement des arbres et buissons	Déplacement des équipements existants	Travaux de raccordement des réseaux électriques et d'eau potable	Autres
Lot 1	I-5	CEG Route Tillabéri (NC)				
	II-3	CEG Koira Tégui				
	II-5	CEG Francophonie (NC)				
Lot 2	IV-5	CEG Aéroport (NC)	1 arbre			
	IV-6	CEG Route Filingué	1 arbre			
	FA-2	CEG FA Aéroport				
	FA-4	CEG FA Banifandou	6 arbres			Arrangement des salles de classe provisoires pendant les travaux
Lot 3	I-2	CEG 35 Cité Chinoise		Loge gardien	Electricité / Eau potable	
	II-2	CEG 24 Mahamane Ousmane	14 arbres	Loge gardien	Electricité	
	FA-3	CEG FA Rive Droite			Electricité / Eau potable	
Lot 4	V-1	CEG Gawèye	10 arbres		Electricité	
	V-2	CEG Lamordé	4 arbres		Electricité / Eau potable	
	V-3	CEG Sagia (NC)	8 arbres			
	V-4	CEG Nordiré (NC)	3 arbres			

NB : NC=Nouvelle Création

2^{ème} Groupe

Lot	Code d'identification	Nom d'établissement	Abattage / Déracinement des arbres et buissons	Déplacement des équipements existants	Travaux de raccordement des réseaux électriques et d'eau potable	Autres
Lot 5	I-1	CEG France Amitié Niger	3 arbres		Electricité	
	II-4	CEG Dar Es Salam	4m (buissons)		Electricité	
	FA-1	CEG FA Lazaret		Loge gardien	Electricité	

Annexe 4 Planning d'exécution du Projet

		2013												2014												2015												2016					
Mois calendaire		1	2	3	4	5	6	7	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	10	11	12	1	2	3	4	5	6						
Nombre de mois écoulés depuis la conclusion de l'accord d'agent						-1	2		5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26		29	30	31	32	33	34	35	36	37					
Nombre de mois écoulés depuis le démarrage des travaux de construction										1	2	3	4	5	6	7	8	9	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21		24	25	26	27	28	29	30	31	32					
Evénements						1er août			30 août						20 juillet			19 août								9 juillet		8 août															
Conseil des ministres			▲																																								
Ehance de nots (E/N) / Accord de Don (A/D)			▲																																								
Conclusion de l'accord d'agent				▲																																							
Conclusion du contrat de consultant					▲																																						
Phase d'exécution	Infrastructures	Etablissement et Approbation de dossiers d'appel d'offres																																									
		Lancement de appels d'offres - Conclusion de contrats																																									
		Travaux de construction																																									
	Matériel (Mobilier scolaire)	Appels d'offres/Conclusion de contrats																																									
Approvisionnement en matériel (mobilier scolaire)																																											

Phase bâline Saison des pluies

**NOTE TECHNIQUE
RELATIVE A
L'ETUDE PREPARATOIRE
(PRESENTATION DU DOCUMENT DE BASE POUR L'APPEL D'OFFRES)
POUR
LE PROJET DE CONSTRUCTION DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT
SECONDAIRE AU NIGER**

L'Agence Japonaise de Coopération Internationale (ci-après désignée "la JICA") a élaboré une ébauche de la conception détaillée des installations et équipements (ci-après désignée "le document de base pour l'appel d'offres") du Projet de construction des établissements d'enseignement secondaire au Niger (ci-après désigné "le Projet"), conformément au rapport abrégé du concept sommaire du Projet (avant-projet) qui a été convenu par le procès-verbal des discussions signé en date du 7 décembre 2012 entre la République du Niger et la JICA.

La JICA a envoyé pour la période prévue du 10 au 19 mars 2013 une équipe du Consultant dirigée par Monsieur Shinji KUMEKAWA, Chef du projet (ci-après désignée "l'Equipe") pour présenter à la partie nigérienne le contenu du document de base pour l'appel d'offres et avoir les avis de la partie nigérienne sur ledit document.

Au terme des discussions, la partie nigérienne et l'Equipe ont confirmé ce qui suit :

1. Contenu du document de base pour l'appel d'offres

La partie nigérienne a confirmé le contenu du document de base pour l'appel d'offres et l'a accepté.

La partie nigérienne a compris que les dossiers d'appel d'offres seraient établis par JICS en phase d'exécution du Projet sur la base dudit document de base pour l'appel d'offres.

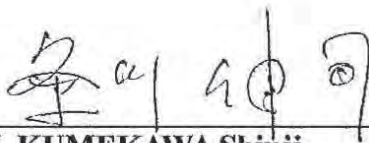
2. Changement de nom et de sites de construction des établissements cible du Projet

La partie nigérienne a informé l'Equipe du changement de site pour I-5 CEG Route Tillabéli ainsi que du changement de nom et de site pour II-5 CEG Francophonie. L'Equipe a informé la partie nigérienne des principes ci-dessous et la partie nigérienne a pris bonne note.

- 1) Etant donné que le contenu du Projet est convenu dans le cadre de l'étude sur le terrain II, les changements susmentionnés ne peuvent pas être considérés pendant la période de l'étude préparatoire.
- 2) L'Equipe a effectué une étude pour les nouveaux sites demandés par la partie nigérienne. Le résultat de ladite étude sera examiné par la partie japonaise en phase d'exécution.
- 3) Au cas où ces changements seraient jugés pertinents, ils seraient pris en considération dans les dossiers d'appel d'offres.

Fait à Niamey, le 15 mars 2013

Les originaux sont préparés en français en deux (2) exemplaires.



M. KUMEKAWA Shinji
Chef du Projet
Equipe du Consultant de l'étude préparatoire
Mohri, Architects & Associates, Inc.



M. BARMOU Salifou
Secrétaire Général
Ministère de l'Education Nationale, de
l'Alphabétisation et de la Promotion des
Langues Nationales
République du Niger